VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1758
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232

www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne





La place de l'agriculture dans la solidarité alimentaire

Deux éléments propres à la région Bourgogne Franche-Comté donnent à penser que le secteur agricole va prendre une place plus importante dans les dynamiques de solidarité alimentaire : Il y a d'abord la création de l'antenne régionale de l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) qui se fixe pour objectif de mieux structurer les dons alimentaires agricoles. En parallèle, la Banque alimentaire de Bourgogne affirme sa volonté de solliciter de manière plus importante les producteurs agricoles, pour combler un déficit d'approvisionnement en produits frais.

Page 10

Encart : Dépliant Bazolles Motoculture (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P.07
Visite ministérielle // Bérangère Couillard était dans l'Yonne ce lundi



PRODUCTIONS P.12
Bâtiment d'élevage // Créer les conditions du plein air en intérieur

L. Vimond



DOSSIER P.16
Véhicules utilitaires // Quelle fourgonnette pour 20 000 €HT ?

Fiat

fendt.fr
FENDT
FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.
C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.
DÉMO POSSIBLE
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Promodis Jusqu'au 22/12/2023
PROMOTION Mobil
1 fût de 208 l. ACHETÉ
1 bidon de 20 l. OFFERT
Groupe Méthivier
Joigny 03 86 91 79 09 - Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06
www.groupe-methivier.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ASSOCIATION DES JEUNES ÉLEVEURS DE CHAROLAIS : PREMIER BILAN POUR L'AJEC 58

.05 TERRITOIRE : INTERVENTION PAR ERREUR

.06 APPRENTISSAGE : LA MFR DE QUETIGNY SOULIGNE LE RÔLE IMPORTANT DES AGRICULTEURS

.07 VISITE MINISTÉRIELLE : LA MINISTRE BÉRANGÈRE COUILLARD ÉTAIT DANS L'YONNE CE LUNDI

.08 CERFRANCE : COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 FERMOSCOPIE 2023 : UN ÉLEVAGE ALLAITANT QUI A RETROUVÉ DES COULEURS

.10 SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE : L'ASSOCIATION SOLAAL DÉSORMAIS PRÉSENTE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.11 INSTALLATION : TOUT NATURELLEMENT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 BÂTIMENT : CRÉER LES CONDITIONS DU PLEIN AIR EN INTÉRIEUR

.13 FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR : UNE ÉMOTION PARTICULIÈRE

.14 PRÉVISIONS DE REVENUS :UN CONTEXTE FAVORABLE POUR LE LAIT

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 EMPLOI : AIDER LES VENDANGEURS À SE RENDRE DANS LES VIGNES

DOSSIER // VÉHICULES UTILITAIRES

.16 QUELLE FOURGONNETTE POUR 20 000 € HT ?

.17 QUEL VÉHICULE CHOISIR POUR TRACTER UNE GROSSE REMORQUE ?

.18 LES NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 ENVIRONNEMENT : LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 BIOGRAPHE HOSPITALIER : CONTER SA VIE AU SEUIL DE LA SIENNE POUR LAISSER UNE TRACE

.31 SANTÉ : LA FERME DES BERTRAND : L'ALIMENTATION AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

.32 TRADITION : PISSENLIT BLANC, LA SALADE DU DUNKERQUOIS



// LE DESSIN

// EN BREF

Avances d'aides Pac 90 % de dossiers payés selon l'ASP

Questionnée par Agra Presse, la directrice des soutiens agricoles de l'Agence de services et paiement (ASP) indique que 80 % des dossiers d'avance d'aides Pac ont pu être payés au 18 octobre, et 90 % trois semaines plus tard. Une performance qui place la France *« dans les premiers États membres en termes de périmètre de versement et de taux de versement »*, indique Véronique Lemaire-Curtinot. La fonctionnaire souligne *« les changements majeurs à mettre en œuvre »* pour cette première année de nouvelle programmation. Certains se déroulent bien, comme la mise en place du droit à l'erreur et du suivi en temps réel des surfaces. D'autres entrainent des retards, comme les éco-régimes, la refonte de l'aide bovine, les nouvelles définitions de l'agriculteur actif et du jeune agriculteur. Et de citer par exemple la nécessité, désormais, de croiser des informations issues de bases de données extérieures à l'ASP, comme celle de la MSA ou de la Cnav (assurance vieillesse), pour vérifier l'éligibilité aux aides Pac. Du côté de la FNSEA, le bilan n'apparait pas satisfaisant : *« D'après les remontées de notre réseau, il y aurait des problème de paiement pour environ 30 % des agriculteurs : 10 % qui n'auraient pas été payés du tout et 20 % qui n'auraient été payés que partiellement,* estime le président du syndicat majoritaire Arnaud Rousseau. *Nous en avons parlé avec les services du ministère, il sont d'accord sur les 10 % d'agriculteurs non payés, mais ils y voient moins clair sur les 20 % de retards de paiement ».* Pour Arnaud Rousseau, *« il n'est pas acceptable que des agriculteurs qui ont été contrôlés en septembre ne soient pas payés aujourd'hui, au 10 novembre. Il est normal qu'il y ait des contrôles car il s'agit d'argent public, mais il n'est pas normal que les agriculteurs ne soient pas payés à la date prévue ».*

Aides Pac Le nombre de demandeurs a fortement baissé

Questionnée sur les effets de la nouvelle définition de l'agriculteur actif, qui conditionne l'éligibilité aux aides, la directrice des soutiens agricoles de l'ASP indique qu'il est certes *« encore trop tôt pour le savoir puisque l'instruction n'est pas achevée »*, mais elle note, pour l'heure, qu'il y a *« moins de demandeurs »* pour cette première année de la programmation Pac 2023-2027. Le taux de chute, c'est-à-dire la baisse du nombre de déclarations d'une année sur l'autre, *« est supérieur aux années habituelles »*, explique Véronique Lemaire-Curtinot. Alors qu'il est *« de l'ordre de 4 000 dossiers habituellement »*, il est monté *« à 20 000 cette année »*. Parmi les pistes d'explications : *« Certains retraités n'ont peut-être pas fait la demande sachant qu'ils n'y auraient pas droit »*. La programmation 2023-2027 est en effet marquée par une nouvelle définition de l'agriculteur actif, plus restrictive. Le changement le plus marquant concerne l'âge : désormais, à partir de 67 ans, les agriculteurs doivent choisir entre les aides de la Pac et leur retraite. Auparavant, la MSA proscrivait déjà de toucher une retraite agricole tout en étant exploitant, à l'exception de la parcelle *« de subsistance »*. À partir de cette année, le retraité agricole pouvait continuer d'exploiter cette parcelle, mais elle ne lui permettait plus de toucher d'aides de la Pac, passé l'âge de 67 ans.

// EN IMAGE

Aviculture Des poils et des plumes à La Ferme Côte-d'Or

Marie-Claude Roethlisberger, éleveuse avicole dans le Châtillonnais, vient de participer à sa dixième Ferme Côte-d'Or à Dijon. Des canards, des poules et des lapins : ils sont peut-être là, les animaux les plus populaires de la Ferme Côte-d'Or. *« Ils peuvent être caressés et pris dans les mains, c'est un avantage pour les enfants, ils adorent et viennent nombreux à notre rencontre ! »*, confirme Marie-Claude Roethlisberger. Cette habitante de Saint-Germain-le-Rocheux, village à 17 km de Châtillon-sur-Seine, avait fait le déplacement avec un lapin Argenté de Champagne, trois canards (deux Rouen français et un Coureur indien), deux faisans (Lady Amherst et doré), plusieurs poules Gâtinaises et des oies de Toulouse. L'éleveuse participait à sa dixième Ferme Côte-d'Or consécutive : *« je ne m'en lasse pas, je passe à chaque fois de très bons moments ici car les échanges sont nombreux et très sympas avec le public. L'ambiance est très bonne. Les gens s'intéressent à nos animaux, ils nous posent un tas de questions… C'est un moyen pour moi de partager ma passion pour l'aviculture ».* Quel animal a rencontré le plus grand succès cette année ? *« Pour ma part, il s'agit sans doute du canard Rouen Français, à ne pas confondre avec le Colvert ! Les deux se ressemblent, mais le Rouennais est beaucoup plus gros, le mâle que j'ai emmené doit bien dépasser les 4 kg… Il est aussi beaucoup plus docile que le Colvert, il ne vole pas, c'est bien sûr un atout pour les expositions de ce type ».* Marie-Claude Roethlisberger participe à d'autres sorties chaque année : *« je me rends aux Journées châtillonnaises, à la fête de l'Automne à Leuglay, à la Fête de la Pomme à Laignes et sur plusieurs vide-greniers où les animaux sont les bienvenus. Je participe également à des concours comme celui de Port-sur-Saône ».*

AG



iStock

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// AIDES AGRICOLES

Un carton rouge pour la Région !

Depuis plusieurs semaines, la profession agricole a mis sur la place publique les difficultés liées au transfert de l'État à la Région de la gestion du Feader. La FDSEA de la Nièvre et les JA ont invité des élus régionaux sur une exploitation pour leur faire comprendre concrètement les problèmes qui se posent.

Jean-Baptiste Durand a de nouvelles caméras sur son exploitation. Installé depuis le 1er janvier, il avait mis cet investissement sur sa feuille de route. Il devait bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Les caméras sont installées et payées… mais l'aide n'est pas arrivée. Ce jeune agriculteur qui, dans le cadre d'un Gaec avec sa mère, élève 180 vaches charolaises et une cinquantaine de moutons, souhaitait aussi construire un bâtiment de stockage de fourrage. Le dossier, constitué en 2022 pour qu'il entre dans le cadre d'un Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) a pour l'instant reçu son accusé de réception, mais personne ne sait si cet investissement pourra bénéficier du PCAE et de l'aide financière qui va avec. Voici résumé le type de problème qui se pose à de nombreux jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, depuis le transfert aux services de la Région de la gestion du Feader.



Même si le geste se voulait symbolique et teinté d'humour, le carton rouge décerné à la Région traduit un très fort mécontentement du terrain.

Absence de communication

Le 13 novembre, la FDSEA et les JA de la Nièvre avaient donc invité des élus du Conseil régional de BFC au Gaec de la famille Durand, à Ougny, près de Châtillon-en-Bazois, afin de leur montrer la réalité des dysfonctionnements entraînés par ce transfert de gestion. Outre Christian Morel, vice-président de la Région en charge de l'agriculture, étaient présents les nivernais Sandra Germain et Sylvain Mathieu. Jean-Baptiste Durand a pu leur expliquer que, bien qu'installé depuis le 1er janvier, il n'a également aucune nouvelle concernant le versement de sa Dotation Jeune Agriculteur (DJA). L'absence de communication, c'est la couche supplémentaire qui s'ajoute aux doutes concernant le versement d'aides qui n'arrivent pas, en raison du retard pris dans le traitement des dossiers de ces aides européennes. À Ougny, parmi les personnes présentes, une douzaine d'agriculteurs s'avouaient aux prises avec des difficultés similaires, qui ralentissent ou remettent carrément en question des projets d'investissement ou d'installation. Avec une absence de réponse à leurs interrogations qui contribue à faire monter le mécontentement. Ce d'autant plus qu'en matière de contrôle des exploitations, comme le faisaient remarquer certains des présents, l'administration se montre nettement plus rapide… *« Le pire dans ces situations,* soulignait Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, *c'est de n'avoir aucune information ». « Avec la DDT,* soulignait un JA nivernais, *on avait les accusés de réception une semaine après l'envoi. Là, dans certains cas, on ne sait même pas si le dossier a été reçu… »*

La longue attente des Chambres

Plus de 3 000 dossiers seraient actuellement en attente de traitement au niveau de la BFC. Les DDT en ont repris une partie à leur charge mais c'est encore très insuffisant pour combler le retard accumulé. Au-delà de la volonté de mettre en évidence les difficultés qui résultent de cette situation, la FDSEA et les JA de la Nièvre voulaient aussi mettre en lumière les possibilités de sortir de l'impasse, en s'appuyant notamment sur les Chambres d'agriculture qui disposent, elles aussi, des ressources capables de traiter les dossiers déjà en cours. Cela devrait passer par des conventions public-public, mais beaucoup de temps a été perdu dans ce domaine, en raison, comme l'analysait Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, *« d'une forme de défiance qui s'est installée entre les services du Conseil régional et les Chambres. Nous n'avions pas de réponse précise à notre proposition d'aider la profession agricole ». « Nous avons voulu provoquer cette rencontre,* soulignait Emmanuel Bernard, *parce que sur le PCAE comme sur la DJA, on a l'impression qu'à la Région on ne fait que brasser des chiffres. Le lien avec le terrain s'est distendu. Derrière les chiffres, il y a des gens qui se lèvent le matin et qui ont besoin de ces subventions ».* Parmi les récriminations entendues ce jour-là, le besoin de re-territorialiser le traitement des dossiers apparaissait clairement, traduisant le paradoxe d'une décentralisation « à l'envers » dans laquelle, finalement, l'État était plus proche des réalités du terrain que la collectivité régionale. *« Il nous faut une méthode et des rendez-vous réguliers! »* martelait Emmanuel Bernard.

« On veut des actes ! »

Face à cela, Sylvain Mathieu souhaitait présenter des excuses : *« je pense que notre erreur est d'avoir pris la gestion du Feader au 1er janvier alors que nous aurions dû laisser l'État gérer les derniers dossiers en cours. Notre problème, c'est aussi que nous avons créé des postes pour assurer le traitement de ces dossiers, mais que nous ne trouvons pas suffisamment de personnes pour les pourvoir ».* Pour sa part, Christian Morel rappelait la création du Fonds de solidarité régional, à la suite d'un accord avec le secteur bancaire, par lequel la Région prend à sa charge la totalité des frais financiers, afin qu'aucun coût ne pèse sur les contractants de prêts à court terme qui seraient amenés à prolonger ces prêts pour des raisons qui incombent à la collectivité régionale. Sur la DJA, le vice-président de la Région considérait que *« par rapport au délai des DDT sur ces dossiers,* soulignait-il, *nous avons trois à quatre mois de délai supplémentaire… »* Florent Point, le président des JA BFC réagissait vivement à ces propos : *« je ne peux plus entendre qu'il n'y a pas de retard sur les paiements d'acomptes de la DJA, alors que nous avons des gens qui sont installés depuis plus d'un an, voire un an et demi, et qui attendent toujours ! En 2022, il y a eu 35 installations aidées dans la Nièvre, mais seulement 20 DJA payées ! Aujourd'hui, on ne veut plus que vous nous expliquiez pourquoi ça prend du temps : on veut des actes ! »* Christian Morel a clos les échanges en proposant qu'un point mensuel soit fait pour avoir une vision claire de l'avancée des dossiers et des points qui peuvent bloquer. Peut-être enfin l'amorce d'une méthode que le monde agricole appelle de ses vœux… Ce qui n'aura pas empêché les agriculteurs présents à Ougny d'adresser un carton rouge hautement symbolique à la Région.

Berty Robert

Florent Point : *« il faut verrouiller au maximum l'installation des jeunes »*

Au-delà de la question des retards de traitement des dossiers, Florent Point, président des JA BFC, a aussi interpellé les élus régionaux sur les négociations concernant la future DJA : *« il reste à acter la prise en compte d'un critère de filières en déprises, comme les bovins viande ou le lait standard, pour l'attribution de cette future DJA. Nous souhaitons aussi qu'un jeune qui veut s'installer puisse présenter son projet devant une commission que nous avons déjà mis en place dans la Nièvre, avant que le dossier soit instruit par la Région. Nous pourrons ainsi produire une analyse sur la viabilité du projet et verrouiller au maximum l'installation des jeunes ».*



DÉPARTEMENTS

// ASSOCIATION DES JEUNES ÉLEVEURS DE CHAROLAIS

58 Premier bilan pour l'Ajec 58

La première assemblée générale de l'Ajec 58 avec la nouvelle équipe s'est tenue le 31 octobre. L'occasion de faire le bilan des activités et le point sur les projets futurs.



Une partie des membres de l'Ajec 58 et de son bureau, lors de la fête de l'élevage à Cercy-la-Tour le 4 novembre.



Ajec 58

L'assemblée générale de l'Ajec 58 s'est tenue le 31 octobre à Montapas.

« Nous avons relancé le groupe en février 2023 » souligne le nouveau président de l'Ajec 58, Célestin Deboux, à la suite de l'assemblée générale du 31 octobre, avant d'ajouter : *« nous nous sentons très concernés par le maintien de ce groupe qui offre de belles opportunités qu'elles soient sociales ou professionnelles »*. Pour mémoire, l'Ajec 58 est une branche départementale de l'Ajec nationale ou Association des jeunes éleveurs de Charolais nationale créée en 1973. Actuellement, elle compte plus de 300 jeunes âgés de 16 à 35 ans venant d'environ 40 départements.

Pour sa part, l'antenne nivernaise se compose d'une trentaine de membres qui n'attendent qu'une chose : *« que l'on nous rejoigne. Les seuls impératifs sont d'être motivé et passionné de Charolais – et dans la tranche d'âge mentionnée plus haut. Sinon nous accueillons tout le monde, pas besoin d'être installé ! »* insiste Célestin Deboux.

Créer des liens

Pour expliquer les raisons de leur engagement, les membres du bureau sont unanimes : *« nous sommes passionnés et nous souhaitons partager cela avec d'autres. Nous ne voulons pas rester dans notre coin »*. Preuve en est, l'Ajec 58 s'est rendue en Vendée afin de découvrir l'élevage d'un des membres de l'Ajec 85 : *« C'était une belle rencontre et nous avons beaucoup appris sur les différences de pratiques »* précisent les membres du bureau nivernais. Début août 2024, divers adhérents de l'Ajec 58 accueilleront à leur tour les Vendéens dans le même esprit : *« le fait de voyager nous ouvre indéniablement nos horizons, que ce soit pour les relations amicales ou les relations professionnelles pour des futurs achats par exemple… On apprend à mieux connaître ceux qui nous entourent ; ce n'est pas plus mal. Sous un prisme plus local, nous sommes dans le berceau de la race et il nous semble assez normal de nous regrouper pour faire connaître nos élevages via la participation de l'Ajec à des événements d'envergure »*.

Affiner ses atouts

En effet, si le but premier de l'Ajec est de rassembler les jeunes, l'association a aussi la fonction d'aider à l'organisation de concours notamment via la formation des juges. *« Avec ces formations, nous avons ainsi l'opportunité de mettre notre œil et notre savoir au service des autres, tout en l'affinant auprès de juges plus confirmés »*. Dans cette optique, Célestin Deboux rappelle qu'une telle formation a déjà eu lieu en 2023 à Magny-Cours et qu'une autre est prévue pour 2024. En sus, il mentionne également une formation d'insémination : *« nous souhaitons que les éleveurs nous rejoignant puissent avoir accès à des thématiques spécifiques, car nous sommes aussi là pour les épauler dans leurs missions »*. Enfin, un autre avantage est à souligner selon les membres de l'Ajec 58 : *« nous avons accès à des paillettes d'un veau mâle acquis lors de vente aux enchères par l'association nationale. C'est une opportunité pour mettre en pratique nos connaissances, mais aussi pour accéder à des animaux à forts potentiels »*.

Garder le cap

Célestin Deboux insiste : *« Après avoir remis les comptes à flot en tenant la buvette du concours national veau de Magny-Cours, nous avons donc déjà des rendez-vous avec les formations. Mais, nous ne voulons pas nous arrêter en si bon chemin, car nous avons encore quelques projets dans notre sac. Pour les mener à bien, nous essayerons de retenir la buvette du prochain national veaux en 2024. Toujours dans une dynamique énergique, nous sommes prêts à recevoir toutes les idées des éleveurs qui souhaiteraient nous rejoindre »*. Pour conclure, il met en évidence un élément clé pour la pérennité de l'Ajec 58 : *« nous souhaitons accueillir des personnes de tous les âges et surtout des très jeunes afin qu'une relève soit assurée. En effet, il faut éviter un trou dans les générations, qui forcerait l'Ajec 58 à se remettre une nouvelle fois en dormance. À mon sens, il ne faut plus dormir, maintenant, à nous d'agir pour notre avenir ! »*.

Chloé Monget

Les membres du bureau

L'Ajec 58 se compose de : Célestin Deboux : président ; Benoit Adam : vice-président ; Valentin Compot : trésorier ; Émeric Gauthier et Camille Roubé : secrétaires ; Anaïs Touillon : responsable communication. La cotisation à l'association nivernaise s'élève à 15 euros pour la première année et 35 euros pour les suivantes.

Pour tout renseignement : Valentin Compot (trésorier) à valentin.compot@orange.fr ou au 06 29 34 46 47.

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Rendez-vous pour les assemblées cantonales

Le réseau des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or lance ses assemblées générales dans seize cantons. Chaque rendez-vous est couplé à des élections.

C'est un rituel chaque fin d'année : les Jeunes agriculteurs se réunissent en assemblée pour faire le point sur la saison écoulée et aborder leurs projets, passés ou à venir. *« Cette année, des élections sont aussi au programme : de nouvelles équipes se forment avec l'arrivée de nouveaux jeunes et le départ des plus anciens »*, présente Baptiste Colson, président de JA21. La première des seize assemblées s'est tenu début novembre à Pouilly-en-Auxois avec, comme fait marquant, l'élection de Benoît Laprée au poste de président. Son prédécesseur Alexandre Deroye a été salué à cette occasion. Cette réunion a permis d'accueillir Louis Mimeur, Louis Mercuzot et Pauline Barbier au sein du groupe. *« Les prochains rendez-vous se tiendront ce 17 novembre pour le canton d'Aignay-Baigneux, le 24 novembre à Arnay, le 1er décembre à Venarey et le 15 décembre à Châtillon. D'autres réunions seront très prochainement fixées. En général, nous essayons de tout caler avant la fin d'année »*, rappelle Baptiste Colson.

Adhérez !

La relance syndicale est aussi à l'ordre du jour. Chaque équipe va tenter de *« recruter »* à court ou moyen terme, comme l'explique Baptiste Colson : *« en termes d'adhésions, nous nous maintenons aux alentours de 250 sur le département, c'est d'ailleurs notre moyenne sur la dernière décennie. Les effectifs n'ont réellement bougé qu'en 2020 et 2021 avec un pic à 300 adhérents. Malgré ce maintien, le nombre d'exploitants a tendance à diminuer dans nos équipes. C'est sur ce point que nous voulons travailler. Nos effectifs se maintiennent aujourd'hui grâce aux non-exploitants qui garnissent nos rangs »*. JA21 s'apprête à mener un *« travail terrain »* : *« ce projet va se faire avec la FDSEA, qui rencontre les mêmes problèmes que nous. Des binômes pourraient être composés d'une personne du canton et d'une autre du département. L'idée serait d'aller échanger avec des agriculteurs non syndiqués, recueillir leur ressenti et voir quelles pistes pourraient être envisagées »*.

Cap sur 2024

JA21 communiquera sous peu la date et le lieu de son assemblée départementale 2024. *« En parallèle, nous connaîtrons bientôt le nom du canton qui organisera la prochaine fête de l'agriculture. Sur ce point, deux, voire trois cantons se détachent aujourd'hui. L'issue des élections nous permettra d'avoir une meilleure lisibilité »*, ajoute le président.

AG



La première réunion s'est tenue le 2 novembre à Pouilly-en-Auxois.

// TERRITOIRE

58

Intervention par erreur

Le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) porte un contrat territorial eau et climat (Cure-Yonne) en intervenant sur l'entretien des mares. Dans ce cadre, un site du canton de Corbigny a été nettoyé, mais par erreur.

Le 24 octobre au matin, Pierre Labonde (exploitant à Saint-Révérien) se rend dans une de ses parcelles dans le canton de Corbigny, où se trouve, selon lui, *« une source »*. *« Je me suis demandé ce qui s'était passé, qui était intervenu pour faire les travaux autour du site, car je n'avais pas été prévenu »*. Après s'être renseigné auprès d'un voisin, il remonte la piste. *« J'ai appris que le Parc naturel régional du Morvan était à l'origine du curage et de la coupe d'une partie de la végétation autour du lieu. Étant intervenu sans mon accord, j'ai donc porté plainte. Et au vu de ce qui a été fait, j'avais une autre idée de ce que le PNRM pouvait faire pour le paysage »*. Dans cette affaire, Sylvain Mathieu, président du PNRM insiste : *« cette intervention a été faite par erreur »* avant d'ajouter : *« afin de comprendre les circonstances de cette erreur, il est nécessaire de rappeler pourquoi le PNRM intervient dans le secteur de Corbigny »*.

Le PNRM porte depuis 2016 le Contrat territorial eau et climat Cure-Yonne qui est un outil de gestion et de protection de la ressource en eau, sur le bassin-versant de l'Yonne Amont, de la Cure et du Cousin, qui inclut le secteur de Corbigny. Sylvain Mathieu détaille : *« dans ce cadre, des travaux de restauration et de préservation des milieux aquatiques sont régulièrement menés dont la restauration de mares. L'objectif est d'en maintenir les fonctions écologiques en tant qu'habitat d'espèces mais aussi pour leur rôle dans le fonctionnement hydrologique. Les mares étudiées (par la Société d'histoire naturelle d'Autun) afin d'être restaurées sont situées à proximité de plusieurs réseaux d'intérêt, car il faut envisager les mares comme un maillage et non comme élément isolé, avec présence de Triton crêté. Pour cette espèce, le Bazois et Bas Morvan occidental se retrouvent au centre d'un secteur majeur pour la Bourgogne et de zones prioritaires pour le programme d'actions « Réseaux Mares de Bourgogne ». Par conséquent, la restauration de ces mares permet de renforcer la population présente et d'agrandir le secteur occupé par l'espèce »*.



Pierre Labonde

Ici, le lieu après les travaux.

La procédure type

Une fois les mares ciblées, les chargés de missions du PNRM se rendent sur place afin de repointer les mares avec les propriétaires pouvant bénéficier de ces interventions. *« Tout est basé sur le volontariat »*, stipule Sylvain Mathieu. *« Si un propriétaire ou un exploitant ne souhaite pas signer la convention afin de réaliser les travaux, cela s'arrête là. Pour les exploitants intéressés, les travaux sont définis avec eux et ils donnent leur accord pour leur réalisation. Des solutions sont notamment proposées autour des usages agricoles des mares (aménagement d'abreuvoirs, pompe à nez, ou aménagements des berges). Les exploitants sont prévenus avant le démarrage des travaux par le Parc et par l'entreprise missionnée pour les mener à bien. Nous préconisons toujours que les propriétaires soient présents le jour du début des travaux, afin de repréciser certains points en cas de besoin »*. Si cette mécanique semble bien huilée, le cas de la mare de Pierre Labonde est bien *« une erreur »* insiste Sylvain Mathieu avant de compléter. *« Dans ce cas précis, il y a eu un quiproquo. Lors du ciblage d'une mare avec un propriétaire c'est celle de Monsieur Labonde qui a été malencontreusement pointée. En général, si un problème de ce genre arrive, il est vite réglé par une visite de terrain. Or, le personnel ayant changé au niveau du PNRM, et la date des travaux ayant été très rapide, aucune rencontre sur place n'a été fixée. De ce fait, les travaux ont été réalisés, en respectant le cahier des charges habituel, sur la mare ciblée depuis le début. Le Parc reconnaît l'erreur, il s'excuse et est ouvert au dialogue. Il est prêt à réparer le préjudice, si cela est avéré et considéré comme nécessaire par le propriétaire. Nous sommes conscients que les travaux réalisés sur les mares sont des traumatismes à l'instant T. Mais, un suivi sur la faune et la flore est réalisé une année après et trois ans après afin de mesurer les effets de ces actions »*.

Face à cela, Pierre Labonde martèle : *« depuis cette intervention malheureuse, j'ai été obligé de retirer mes animaux du pré afin d'éviter tout dégât supplémentaire, avec la crainte d'un éboulement des berges retenues par les margelles désormais endommagées. Cela fait 40 ans que j'entretiens le site, avec les conseils que mon père m'a enseignés. Je suis désolé de voir que tout ce travail a été détruit. J'ai du mal à comprendre la démarche de rénovation au vu de ce qui a été fait car il y a eu une dégradation du pourtour en pierre sans parler de l'impact sur la faune et la flore. Pourquoi ravager un habitat déjà fragile pour espérer voir une « éventuelle » recolonisation des espèces vulnérables déjà présentes auparavant ? Pourquoi chercher à restaurer ce qui n'a pas besoin de l'être avec un cahier des charges, à mon sens, inadapté ? Je suis persuadé que pour maintenir ou améliorer un habitat, il faut procéder par touches – comme ce que je fais depuis les années quatre-vingt avec des résultats visibles 15 jours après mon intervention. La nature est faite d'échanges et de liberté de déplacements, empêcher certaines interactions ou les modifier drastiquement me semble plus néfaste qu'autre chose »*. Pour Pierre Labonde, le paysan est le plus à même de maintenir son environnement car il le connaît le mieux : il l'observe tous les jours… Face à cette erreur, Pierre Labonde s'interroge : *« est-ce que la réglementation en vigueur sur l'eau a été respectée ? Pour ma part, cette « mare » est une source avec un écoulement dans un fossé. Je pense qu'une réunion publique serait la bienvenue entre le parc du Morvan et les agriculteurs afin que l'on puisse mettre tout à plat et s'expliquer »*.

Pour le moment, la plainte déposée par Monsieur Labonde suit son cours et Sylvain Mathieu conclut : *« Nous comprenons le point de vue de Monsieur Labonde et nous nous excusons encore une fois de cette erreur technique. Cela nous servira de leçon et plus jamais nous ne lancerons des travaux sans visite systématique sur le terrain avec le propriétaire »*.

Chloé Monget

// MÉTHANISATION

89

Pourquoi l'Yonne est-elle un territoire favorable ?

Dans l'Yonne, le monde agricole, à travers des projets de méthanisation, est acteur de la transition de la production d'énergie, notamment avec le gaz renouvelable. Des projets où GRDF intervient pour accompagner et soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement et porteuse de dynamisme local.

Indépendance énergétique, création d'emplois, production d'engrais naturel… selon GRDF, produire du gaz renouvelable, c'est plus que produire de l'énergie.

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (204 239 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Les agriculteurs : des acteurs majeurs

Sur le territoire icaunais, 157 communes sont desservies en gaz. Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique.



Photo : GRDF

Avallon bio énergie, le site de méthanisation d'Avallon, produit et injecte du gaz vert dans le réseau depuis cette année.

Dans les territoires, les agriculteurs sont les acteurs majeurs du changement qui est en marche : l'accélération de notre indépendance énergétique avec la production de biométhane. GRDF accompagne les agriculteurs icaunais dans ces projets afin de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement et porteuse de dynamisme local.

Enjeux liés à l'énergie, réduction des émissions de CO_2, valorisation des déchets…, la méthanisation apporte des atouts incontestables et multiples. La filière est également productrice d'un engrais naturel, le digestat, qui se substitue aux engrais minéraux.

Dès 2030, les gaz renouvelables produits en France pourraient couvrir 20 % de la consommation de gaz. Ils contribuent au développement d'une économie circulaire pour les territoires avec une agriculture durable et pérenne économiquement au travers de la diversification des revenus des agriculteurs et la valorisation des exploitations.

C. L. avec Leslie Arnoult (GRDF)

Dynamiser de futurs projets

Un nouvel arrêté tarifaire a été établi le 10 juin dernier. Celui-ci entraîne une revalorisation des tarifs qui redonne de l'attractivité ; il intègre des dispositifs de flexibilité opérationnelle ; et il permet aux aides à l'investissement d'être de nouveau accessibles sans pénalisation.

Ces décisions ont pour objectif de dynamiser de futurs projets de méthanisation territoriaux ou à la ferme et de contribuer à la décarbonation des exploitations agricoles.

Pour plus de détail sur ce sujet, contacter David Chauvin (GRDF) à david.chauvin@grdf.fr ou au 06 98 58 48 87, ou Leslie Arnoult à leslie.arnoult@grdf.fr ou au 06 65 74 79 24



// APPRENTISSAGE

21

La MFR de Quetigny souligne le rôle important des agriculteurs

La MFR de Quetigny collabore avec 150 exploitants agricoles pour former ses apprenants.

Quoi de mieux que le « terrain » pour découvrir et apprendre le métier ? *« Rien ! »*, répondront les MFR, où les stages et l'apprentissage font partie du quotidien.

À Quetigny comme ailleurs, l'implication des *« pros »* est essentielle dans la formation des apprenants. Contactée sur ce sujet, la directrice Sophie Chainey reconnaît que *« rien ne serait possible sans eux »*. Pour ses formations agricoles, la MFR de Quetigny dispose d'un important réseau de 150 exploitations. Sophie Chainey profite de l'occasion pour remercier les agriculteurs qui permettent aux jeunes de suivre leurs différents cursus. *« Chacun d'eux joue un rôle très important dans la réussite de l'apprenant, jusqu'à l'obtention de leur diplôme »*, ajoute la directrice.

Opération spéciale

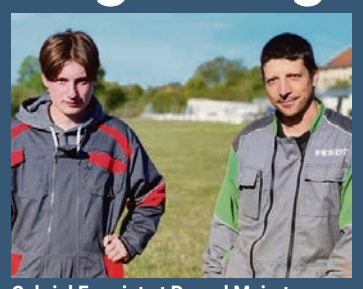
C'était exceptionnel : l'intégralité de la MFR de Quetigny s'est retrouvée sur le terrain avant les dernières vacances scolaires.

Cette immersion professionnelle a concerné toutes les classes, de la quatrième au BTS. *« Il s'agissait là d'un grand temps fort pour notre établissement ! Toutes les filières étaient concernées »*, informe Sophie Chainey. Pour la partie agricole, une soixantaine d'exploitations ont participé à l'opération, principalement en Côte-d'Or (80 %) mais aussi dans la Nièvre, l'Yonne, la Saône-et-Loire, dans la Marne et en Haute-Marne, ainsi que dans le Rhône.

L'ensemble de l'équipe pédagogique a été mobilisé pour réaliser des visites en milieu professionnel. *« Près de 200 entretiens ont été assurés pour rencontrer les tuteurs de stage et d'apprentissage. L'objectif était de créer du lien, valoriser la contribution du professionnel dans la formation de l'apprenant, informer et faire de la prévention… Réaliser cette démarche assez tôt dans l'année est un facteur de réussite, nous en sommes persuadés »*, ajoute la directrice.

AG

Gagnant-gagnant



Gabriel Fremiot et Pascal Mairet.

Pascal Mairet, agriculteur à Saint-Martin-du-Mont près de Saint-Seine-l'Abbaye, était de passage à la MFR de Quetigny en 1996 et 1997 à l'occasion d'un Bepa. Cet exploitant en polyculture-élevage charolais, en Gaec avec son frère Éric, accueille un jeune de seconde sur l'exploitation : *« Gabriel Fremiot vient en stage plusieurs semaines chez nous, il habite non loin d'ici, à Frénois. Nous essayons de lui faire découvrir toutes les facettes du métier, de notre ferme, même si ses actions restent très limitées compte tenu de son âge »*. Formateur dans l'âme, ancien apprenti à l'époque, Pascal Mairet prend plaisir à former des jeunes à son tour : *« j'avais déjà pris mon neveu en apprentissage il y a deux ans. Tout se passe très bien à chaque fois. Un stage ou un apprentissage est toujours enrichissant pour tout le monde, les échanges sont intéressants des deux côtés… Gabriel n'est pas issu du milieu agricole : ce stage est d'autant plus important pour lui, il se donne ainsi une idée assez précise sur le métier. Son prochain stage se fera à la Ferme d'Étaules, il apprendra des choses sur la transformation. Ce sera une expérience supplémentaire pour lui »*.

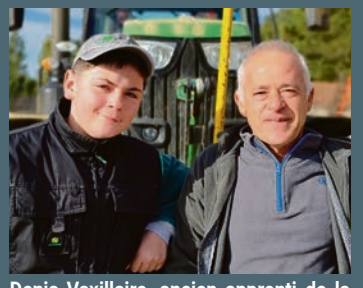
Le tour de la question



Clara Sirba et Georges-Louis Baudot.

Georges-Louis Baudot, agriculteur à Saint-Mesmin près de Sombernon, accueille Clara Sirba sur son exploitation, une apprentie en BTS Acse de la MFR de Quetigny. Ce chef d'exploitation, lui-même ancien de la maison familiale, souligne l'intérêt de l'apprentissage : *« C'est un bon complément à ce qui est enseigné en salle, à l'école. Venir dans une ferme plusieurs fois dans l'année, à différentes saisons, permet d'avoir une vision d'ensemble sur l'agriculture. Clara envisage de travailler plus tard dans la comptabilité, pourquoi pas agricole : si son souhait se réalise, elle saura de quoi elle parle ! »*. Prendre un jeune sur sa ferme ne s'improvise pas, comme le souligne Georges-Louis Baudot : *« il faut réussir à lui accorder un maximum de temps sinon, ce n'est pas la peine de se lancer. C'est la seconde fois que je prends un apprenti et j'ai à chaque fois réfléchi : en effet, je suis seul sur l'exploitation et le travail ne manque pas… Je ne regrette pas de l'avoir fait car tout se passe bien. Clara est très consciencieuse et à l'écoute, sa formation se passe très bien »*.

Du même village



Denis Vaxillaire, ancien apprenti de la MFR de Quetigny, accueille cette année Maxime Gaillard sur son exploitation.

Denis Vaxillaire, exploitant agricole à Flacey près de Saint-Julien, est un ancien apprenti de la MFR de Quetigny, qu'il a quittée en 1982 avant de rejoindre la ferme familiale. Ce producteur céréalier accueille cette année Maxime Gaillard, un jeune de son village scolarisé en classe de Troisième : *« Maxime était déjà venu l'an passé et cet été, il a participé aux moissons. Il connaît donc la maison ! Ce jeune homme de 14 ans doit faire trois stages dans son année, le premier se déroule chez moi durant huit semaines. Nous avons réalisé les semis ensemble et, prochainement, nous ferons du broyage de couverts, du labour d'hiver et de l'entretien de matériels. De par son âge et la réglementation, Maxime ne peut pas réaliser beaucoup de tâches mais mettre les pieds très tôt dans une exploitation lui servira certainement dans sa formation. Je suis passé par là à l'époque »*.

// LEGTA DU MORVAN

58

Un nouveau lieu pour apprendre

Après quelques années d'attente, une partie du nouveau pôle Sapat (Services aux personnes et animation dans les Territoires) du Legta du Morvan a été inaugurée le 6 novembre.



Michèle Leblanc-Albarel rappelle que l'investissement nécessaire à ces travaux *« s'élève à 380 000 euros et a totalement été pris en charge par la Région »*.

L'inauguration d'une partie du pôle Sapat (Services aux personnes et animation dans les Territoires) du Legta du Morvan, à Château-Chinon, s'est tenue le 6 novembre. Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'établissement, rappelle : *« nous attendions son ouverture depuis 2020 et nous sommes bien contents que cela soit désormais effectif ! »*.

Dorénavant les élèves disposent d'une salle de travaux pratiques d'environ 70 m² contre 40 m² auparavant. Eddy Montagne, enseignant d'économie sociale et familiale (ESF) et coordinateur 2nd Sapat, se réjouit : *« c'est le jour et la nuit ! Nous gagnons en confort de travail et nous pouvons valider les modules pour les aides soignants et les auxiliaires de puériculture dans le cadre du Bac pro Sapat. En somme, ce lieu répond aujourd'hui totalement aux exigences du référentiel »*. Ainsi, l'inauguration s'est faite en présence des professeurs et des élèves de Sapat, Michèle Leblanc-Albarel insiste sur ce point : *« ce lieu étant à destination des élèves, il nous paraissait normal de les associer à cet événement ; ils sont les premiers concernés »*.

Pour eux

Parmi les élèves qui en profiteront, Ema, 16 ans et Margaux, 17 ans – toutes deux en première Sapat – indiquent : *« C'est plus grand et plus agréable que notre ancienne salle ! En plus, nous avons du super matériel pour continuer à apprendre. Voir que notre professeur Eddy Montagne, ainsi que le Legta, nous offrent cet espace pour que nous puissions suivre notre parcours scolaire dans de bonnes conditions est un message fort pour nous. Nous nous sentons vraiment considérées. Maintenant, à nous de les rendre fiers en décrochant nos diplômes »*.

De leur côté, Maéva, Manon et Mallauryne, (toutes 16 ans et en seconde) soulignent : *« ce n'est pas blanc hôpital et c'est très bien ! Ce nouvel espace nous redynamise c'est certain. En plus, voir que notre professeur, la direction et la Région ont réalisé cet investissement pour nous, cela nous motive à être performantes »*.

Un peu de patience

Ainsi, si la première partie du pôle est livrée, la cuisine reste encore en attente. Michèle Leblanc-Albarel détaille : *« Nous rencontrons un problème de charpente qui ne peut supporter la hotte professionnelle installée à terme. De ce fait, nous espérons que les travaux seront terminés pour septembre 2024. Au final, les élèves de Sapat auront environ 230 m2 pour eux. De plus, cette cuisine sera l'occasion d'ouvrir une nouvelle formation pour adulte : CAP services aux personnes et vente en espace rural (SAP VER) »*. Malgré tout, ce contretemps n'empêchera pas les élèves actuels de suivre leur programme puisqu'Eddy Montagne est en passe de trouver une solution : *« nous sommes en train d'établir des partenariats avec des établissements. Dans ce cadre, l'Ehpad de Château-Chinon est pressenti comme lieu d'apprentissage. Cela serait parfait puisque les travaux pratiques se dérouleraient dans des conditions réelles »*.

À terme, Eddy Montagne souhaiterait poursuivre cette initiative afin de : *« créer un véritable réseau médico-social où les élèves seraient acteurs de leurs territoires »*. Michèle Leblanc-Albarel conclut : *« Nous ne manquons pas de projet, et nous espérons que ces nouveaux aménagements, ainsi que ceux à venir, attireront encore un peu plus d'étudiants dans ces filières à forts potentiels d'emplois – surtout dans des territoires comme le nôtre »*.

Chloé Monget

// VISITE MINISTÉRIELLE

La ministre Bérangère Couillard était dans l'Yonne ce lundi

Bérangère Couillard, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, était dans l'Yonne ce lundi 13 novembre. Après avoir visité la Maison de Colette (à Saint-Sauveur-en-Puisaye), la ministre s'est rendue à Migennes pour parler de la lutte contre les violences faites aux femmes, puis à Chablis pour parler de l'emploi des femmes en milieu rural, avant de visiter un domaine viticole.



Bérangère Couillard, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, était dans l'Yonne ce lundi 13 novembre.

Quel est l'objectif de cette journée et pourquoi avoir choisi l'Yonne pour votre déplacement ?

Bérangère Couillard : « *J'ai tenu à venir dans l'Yonne car j'ai souhaité parler des femmes dans la ruralité. Cela passe d'abord par évoquer les violences conjugales. Pourquoi ? Parce que les femmes qui vivent en ruralité représentent 30 % des femmes françaises et pourtant elles subissent 50 % des violences conjugales. Ce sont des territoires qu'il faut davantage accompagner. Je sais qu'il y a une initiative très forte dans l'Yonne, avec l'ensemble des acteurs et des élus qui sont particulièrement mobilisés, notamment avec la mise en place de pôles spécialisés ou la création de fichiers VIF (violence intrafamiliale). Ce sont des choses que je suis venue saluer. Ici, des initiatives ont été prises que nous allons généraliser au niveau national.*

J'ai également souhaité avoir un temps d'échange avec des acteurs de l'emploi pour savoir quels étaient les freins à l'emploi des femmes en ruralité. Je tiens à mettre en avant le réseau d'élus qui est mobilisé ici, sous l'impulsion de la vice-présidente de l'AMRF (association des maires ruraux de France), qui s'engage sur les questions d'égalité et sur les violences conjugales. J'encourage cette initiative parce que je pense que c'est grâce aux élus locaux que nous allons réussir à diffuser et cultiver cette question d'égalité sur l'ensemble de vos territoires, avec en premier lieu la lutte contre les violences faite aux femmes, mais aussi l'égalité professionnelle, et réduire toutes les formes d'inégalités entre les femmes et les hommes ».

Vous l'avez dit vous-même, l'Yonne est un département rural. Pourquoi avoir choisi de mettre en avant les femmes dans un milieu rural ?

BC : « *Je souhaite que nos politiques nationales puissent être diffusées sur les territoires. Je pense que dans les territoires ruraux, il y a parfois des difficultés à ce que les politiques nationales puissent se déployer sur leur territoire. Aussi, en venant ici, cela me permettait, encore une fois, de mettre en valeur les acteurs qui s'engagent. Il est vrai que le département de l'Yonne est particulièrement connu pour son engagement en faveur des inégalités et dans le fait de vouloir réduire les violences faites aux femmes. C'était assez logique pour moi de venir ici* ».

Vous concluez la journée avec la visite d'un domaine viticole, celui de Charlène Pinson à Chablis. On entre dans la partie agricole/viticole qui occupe une place importante dans le département. C'était un choix de votre part ?

BC : « *Je souhaitais rencontrer une femme qui entreprend. Au sein de ce domaine, il y a une jeune femme, Charlène, qui prend la relève de l'entreprise familiale. Étant moi-même élue d'un département viticole (elle est députée de la septième circonscription de Gironde, ndlr), cela me plaisait de rencontrer une personne d'un domaine viticole. Par-dessus tout, ce qui m'intéressait, c'était de connaître son parcours, ce qui l'a incité à reprendre l'exploitation familiale, quels ont été les freins et les joies qu'elle a pu connaître à travers ce projet, et de savoir comment elle a initié et pensé cette reprise, comment elle la vit au quotidien. L'objectif est aussi de comprendre quelles sont les choses qui peuvent être améliorées dans une reprise d'entreprise lorsque l'on est une femme, pour faire en sorte que les jeunes filles puissent avoir envie de reprendre une entreprise familiale ou de créer la leur.*

Avec Charlène, nous avons aussi échangé sur le fait que l'activité viticole crée d'autres emplois, qui sont autour du vin. On parle de l'embouteillage, de l'étiquetage… C'est bien plus large que la fabrication même du vin. C'était intéressant de savoir que ce sont des métiers qui sont de plus en plus féminisés et je m'en réjouis. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de mixité des métiers dans le secteur viticole comme dans les autres secteurs ».

Propos recueillis par Christopher Levé



La ministre Bérangère Couillard (à droite) s'est rendue au domaine Pinson, à Chablis.

// FERME CÔTE-D'OR

Une « *triple dose* » de moutons

Les ovins étaient très bien représentés à la dernière Ferme Côte-d'Or à Dijon, où deux concours étaient notamment proposés.



Lors du concours Île de France, le 8 novembre.

Des moutons à foison ! En plus de l'exposition de races locales, deux concours se sont tenus sous le chapiteau dijonnais de la Ferme Côte-d'Or. Le premier en Nez noir du Valais, une race originaire de Suisse qui a sa propre fédération en France. « *Nous recherchions un site pour organiser notre troisième concours national après deux premières éditions à Châlons-en-Champagne et Tours. Cela s'est fait à Dijon !* », informe Christophe Pery, éleveur dans les Hauts-de-France. Trente-cinq animaux et cinq élevages de la Haute-Marne, du Gers, de la Meuse, de l'Aisne et du Nord étaient de la partie.

La Fédération du Nez noir du Valais compte aujourd'hui soixante adhérents répartis dans tout le pays, l'unique débouché de cet animal étant l'ornement. « *Ces animaux ont contribué à la réussite de la Ferme et ont donné une belle image à la filière ovine* », commente Julien Pané, président du syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or.

Le deuxième concours organisé à Dijon s'est intéressé à la race île de France. Soixante-quinze animaux étaient en lice. Six élevages étaient représentés, dont trois de la Côte-d'Or. Alex Hemery (Bèze) repart avec un premier prix jeune bélier, un troisième prix en femelles et deux troisièmes prix mâles adultes. Julien Pané (Dampierre-en-Montagne) remporte un deuxième prix jeune bélier recommandé et les deux premiers prix dans les sections jeune bélier reconnu et mâle adulte. Arnaud Deschamps (Poiseul-la-Ville) décroche le prix d'ensemble, un deuxième prix mâle adulte, un troisième prix jeune bélier et un premier prix en agnelles.

AG



// CERFRANCE YONNE

89 Comprendre les enjeux de la facture électronique

L'assemblée de territoire de l'Yonne de CerFrance s'est tenue le jeudi 9 novembre, à Appoigny. À cette occasion, un temps de présentation et d'explication sur la facture électronique, bientôt applicable pour toutes les entreprises françaises, a été prévu.



Philippe Dubief, membre du bureau de CerFrance BFC, a parlé de la facture électronique lors de l'assemblée de territoire de l'Yonne.

Outre l'activité et les projets de CerFrance BFC, qui ont été présentés lors de l'assemblée de territoire de l'Yonne de CerFrance, le jeudi 9 novembre, à Appoigny, un sujet a longuement monopolisé l'attention de l'assemblée présente : celui de la facture électronique. « *C'est un enjeu extrêmement important dans les prochains mois* », assure Philippe Dubief, membre du bureau de CerFrance BFC. « *Comme dans d'autres pays, le gouvernement français a souhaité que l'ensemble des entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, passent toutes à la facture électronique* ».

Si les dates de passage à ce nouveau mode étaient initialement prévues entre le 1er juillet 2024 et le 1er juillet 2025, ces dates ont récemment été repoussées par le gouvernement. « *Cela se fera sans doute entre le 1er septembre 2025 et le 1er septembre 2026* », poursuit Philippe Dubief qui annonce que ces dates seront « *probablement officialisées lors du prochain projet de loi de finances qui est en train de se faire en ce moment et qui verra le jour à la fin de l'automne* ».
Aussi, pour Thomas Lemaitre, directeur général de CerFrance BFC, « *la facture électronique, c'est un peu comme la carte Vitale. C'est elle qui gère l'ensemble des flux. Le système de la facturation électronique est quelque part identique, avec cette notion de gestion de flux, avec l'identification de différents opérateurs vers qui envoyer des données* ».

Vers la digitalisation de l'ensemble des processus intra-entreprises ?

Alors, pourquoi la mise en place de la facturation électronique ? « *Il y a, de la part de l'État, une volonté de pouvoir contrôler et transférer des éléments très rapidement, revenant auprès de l'administration fiscale, à travers ce processus* », répond Thomas Lemaitre.

Plusieurs objectifs découlent de ce nouveau processus à venir : l'accélération des délais de paiement, la réduction des coûts de traitement des factures (au niveau français, aujourd'hui, il est estimé qu'une facture coûte aux entreprises de 10 à 35 € par émission), pouvoir envoyer et recevoir rapidement les factures, s'assurer de la conformité de la facture et de l'archivage, la lutte contre les fraudes en matière de TVA, garantir l'authenticité des factures, faciliter les contrôles, ou encore connaître en temps réel l'impact des mesures politiques prises sur l'économie.

« *À travers la facture électronique, l'État souhaite aller plus loin et digitaliser l'ensemble des processus intra-entreprises* », affirme Thomas Lemaitre.

En attendant, CerFrance BFC encourage ses adhérents à commencer la transition vers la facture électronique dès maintenant. « *Bien évidemment, CerFrance BFC est là pour vous conseiller et vous accompagner dans toutes vos démarches. Grâce à notre réseau CerFrance national, mais aussi grâce à l'investissement de notre CerFrance BFC, le travail sur la facture électronique a été engagé il y a un peu plus d'un an, avec la création d'un outil, une plateforme numérique (Effinum) qui est aujourd'hui en phase de test opérationnel* », conclut Philippe Dubief.

Christopher Levé

// CERFRANCE CÔTE-D'OR

21 Dans une logique de réorganisation

L'entreprise tenait son assemblée de territoire le 8 novembre pour le département de la Côte-d'Or.

Une gouvernance renouvelée pour affronter de nouveaux défis : voici le panorama présenté le 8 novembre aux adhérents de Cerfrance, à l'occasion de l'assemblée territoriale de l'organisme, pour la Côte-d'Or, à Quetigny. Rappelons que Cerfrance 21 est une composante de Cerfrance BFC qui regroupe les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Éric Coquille, qui présidait le conseil d'administration de Cerfrance BFC depuis plusieurs années, va passer la main le 28 novembre. En parallèle, la structure compte aussi un nouveau directeur général en la personne de Thomas Lemaître, qui a pris ses fonctions à la fin du mois de juillet. C'est un binôme renouvelé qui représentera donc l'entreprise dans quelques jours et qui devra poursuivre la conduite d'un chantier de refonte de l'organisation. En Côte-d'Or, Cerfrance, c'est neuf agences (Châtillon-sur-Seine, Montbard, Darcey, Mirebeau-sur-Bèze, Semur-en-Auxois, Pouilly-en-Auxois, Saint-Apollinaire, Nuits-Saint-Georges et Beaune) et le département est divisé en quatre grands secteurs placés sous les responsabilités de Milan Petric (par ailleurs directeur de territoire Côte-d'Or), Marie-Pierre Lanier et Emmanuel Blanchet. Sur le secteur de Semur-en-Auxois, un nouveau responsable est en cours de recrutement.

Contexte inflationniste

Le chantier de réorganisation en cours au sein de Cerfrance BFC est une nécessité d'adaptation à un contexte mouvant, comme a pu l'expliquer Éric Coquille : « *nous sommes confrontés à de fortes tensions sur tous les métiers, notamment dans ceux de la comptabilité. En Côte-d'Or, dans ce domaine, il nous manque 8 personnes* ». On le comprend, ceci peut entraîner des délais plus longs dans certains traitements de dossiers. C'est pourquoi Cerfrance BFC souhaite mettre en place un système qui permettrait de transmettre un dossier à un autre bureau qui aurait plus de disponibilités. Un fonctionnement qui devrait être instauré fin 2024. Par ailleurs, de manière plus générale, l'entreprise doit aussi faire face aux effets de l'inflation. Cela s'est traduit par des impacts multiples : hausse de la masse salariale, de l'énergie, des coûts d'accès aux logiciels, et frais généraux qui se sont affichés en hausse de 17 %. Pour Éric Coquille il y a donc nécessité d'augmenter les tarifs mais selon une dynamique qui se veut maîtrisée au maximum : « *En février 2022,* précisait le président du conseil d'administration : *nos tarifs ont augmenté de 4 %, mais si nous avions voulu couvrir toutes les hausses que nous subissons, nous aurions dû appliquer une hausse de 8 %* ». C'est le cas pour 2023 et il faudra encore s'attendre à + 7 % pour 2024, soit, au total, + 19 % en trois ans. Tout cela s'inscrit dans un contexte où les missions de Cerfrance BFC s'élargissent régulièrement, avec, par exemple, une forte hausse des missions de conseil en environnement, ou encore pour ce qui touche à l'organisation, la gestion ou la transmission du patrimoine privé ou professionnel. Se profile enfin l'accompagnement des adhérents face à la généralisation prochaine de la facturation électronique (voir également article sur l'assemblée territoriale de l'Yonne, ci-dessus).

Berty Robert



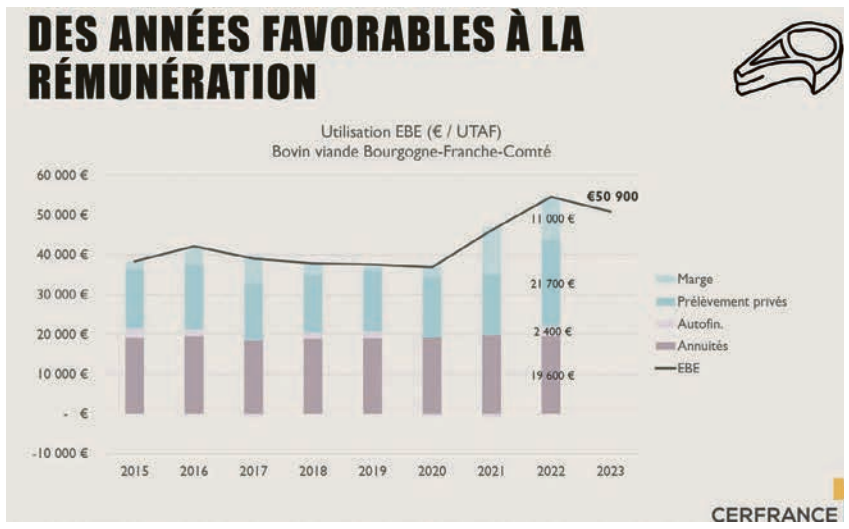
Thomas Lemaître (au premier plan), nouveau directeur général de Cerfrance BFC, en compagnie de Milan Petric, directeur de territoire Cerfrance Côte-d'Or.



// FERMOSCOPIE 2023

21 Un élevage allaitant qui a retrouvé des couleurs

Les Cerfrance de Bourgogne Franche-Comté ont présenté leur traditionnelle « photographie » de l'économie agricole régionale sur les principaux secteurs. Nous consacrons un premier article à l'élevage allaitant, avant l'élevage laitier et les grandes cultures dans nos prochains numéros.



Cette infographie de Cerfrance BFC détaille la répartition de l'utilisation de l'EBE, en euros / Utaf.

La triple performance : retenez bien cette notion car elle va gagner en importance dans les mois et les années qui viennent. Elle est la transposition de la notion de développement durable en entreprise, par l'évaluation des performances de cette dernière en regard de trois piliers définis pour le développement durable : la performance sociale, la performance environnementale et la performance économique. Cerfrance Bourgogne Franche-Comté (BFC) l'avait placé au cœur de l'édition 2023 de Fermoscopie. Cet événement consiste à présenter les résultats économiques agricoles régionaux sur trois grands secteurs (élevage allaitant, élevage laitier et grandes cultures) et il s'est tenu le 7 novembre à Dijon.

« Permettre aux agriculteurs de clarifier leurs objectifs »

L'importance de la notion de triple performance transparaissait, en filigrane, dans tous les résultats économiques présentés. *« L'un des buts,* expliquait Mathilde Schryve, responsable des études économiques chez Cerfrance BFC, *c'est de permettre aux agriculteurs de clarifier leurs objectifs, avec un défi à relever : être rentable en prenant soin des ressources naturelles, et sans oublier le facteur humain »*. Dans ce contexte, 2023 apparaît comme une année test avec des enjeux sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques. *« L'an dernier,* poursuit Mathilde Schryve, *l'inflation inquiétait et on craignait la fermeture du ciseau produits-charges, avec des prix d'engrais, notamment, multipliés par deux ou trois, en conséquence de quoi, les agriculteurs ont adapté leurs assolements »*. Dans le cadre de ce travail global conduit sur la triple performance, Cerfrance BFC a mené une enquête sociale qui fera l'objet d'un prochain article. Pour l'heure regardons les résultats Fermoscopie 2023 qui concernent l'élevage allaitant. La résilience des systèmes a porté ses fruits, avec des trésoreries qui vont beaucoup mieux. *« On s'attend à une hausse de 6 % des charges pour les allaitants »*, soulignait Ève Armente, conseillère Cerfrance en Saône-et-Loire. Globalement, le moral des éleveurs est bon, en raison de prix d'aliments qui ont baissé et d'excellentes récoltes en fourrage. Les cours de la viande n'avaient pas été vus à un tel niveau depuis très longtemps : c'est une des conséquences de la décapitalisation. Ève Armente prenait l'exemple des reproductrices : leur cheptel a baissé de 11 % du cheptel depuis 2017.

Résultats en baisse mais encore à un très bon niveau

Ces cours ont contribué à compenser les effets de l'inflation. La conseillère Cerfrance pointait également la menace que cette situation fait peser sur les outils d'abattage : *« ils ont moins d'animaux à abattre et leurs charges sont en hausse. Si ces outils disparaissent, cela peut fragiliser l'ensemble de la filière qui a besoin d'être structurée et dynamique pour que les cours se maintiennent »*. Par ailleurs, 2023 s'est aussi caractérisée par la baisse de consommation de morceaux nobles à domicile. Elle est évaluée à 15 % ce qui est loin d'être anodin, alors que le secteur de la restauration fait, lui, beaucoup plus appel à de la viande d'importation. Une fois tous ces éléments posés, quelle est véritablement la photographie économique de l'élevage allaitant en BFC pour 2023 ? Malgré le constat d'une baisse du résultat par Utaf (passé de 32 800 euros en 2022 à 24 300 euros) et une légère baisse de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) (-11 % à 71 200 euros), le résultat reste très largement positif pour ce secteur. Dans ce contexte, Cerfrance conseille d'épargner, et d'anticiper des augmentations de prélèvements obligatoires. La période se montre en tout cas plus favorable à la rémunération.

Berty Robert

// PRODUITS PHYTO

21 Un colloque Écophyto à Beaune fin novembre

C'est dans le cadre de la stratégie régionale de transfert et valorisation des connaissances Écophyto, visant à accompagner la transition agroécologique, à réduire et à améliorer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qu'est organisé, le 30 novembre à Beaune, un colloque spécifique.

Organisé par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) le jeudi 30 novembre au palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or, en partenariat avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), le colloque Écophyto BFC vise à répondre à cette vaste question : *« Comment mieux accompagner les agriculteurs, au travers du conseil individuel et des actions collectives afin de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ? »* L'évènement s'adresse aux conseillers agricoles de toutes les filières. Il fournira l'occasion de découvrir les retours d'expérience de collectifs agroécologiques et de leurs animateurs, mais aussi de porteurs de projets expérimentaux dans la région. Au programme, les participants pourront assister à plusieurs conférences au sein desquelles seront partagés des résultats technico-économiques, issus de divers projets d'accompagnement de groupes d'agriculteurs, en grandes cultures, en polyculture-élevage, en viticulture, en horticulture et en maraîchage.

Accompagner les évolutions de pratiques

Ils auront aussi l'occasion d'assister à une table ronde consacrée au thème de l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques. Elle réunira des personnes issues de différents horizons du monde agricole, notamment le conseil et le développement. L'objectif sera de débattre sur les motivations, les outils, les freins au changement de pratiques, mais aussi des perspectives pour créer les conditions favorables aux transitions agroécologiques. Par ailleurs, ce colloque Écophyto sera complété par des ateliers thématiques au sein desquels il sera possible d'échanger avec les animateurs de groupes et les porteurs de projets expérimentaux. Des démarches territoriales seront présentées, ainsi que des outils et méthodologies d'accompagnement, ciblant une approche systémique des exploitations en matière de protection des cultures.

Berty Robert, avec communiqué



Clara de Nadaillac

Ce colloque régional Ecophyto vise à faire émerger des évolutions de pratiques permettant de réduire et d'améliorer les usages de produits phyto.

// EN SAVOIR +

Pour s'inscrire au colloque Écophyto BFC, rendez-vous sur le lien suivant en scannant le QR code :



// SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

L'association Solaal désormais présente en Bourgogne Franche-Comté

Solaal, association créée par l'ancien président de la FNSEA Jean-Michel Lemétayer, dispose à présent d'une antenne régionale. Cette constitution en Bourgogne Franche-Comté intervient à un moment où le monde agricole est de plus en plus sollicité par les acteurs de la solidarité alimentaire.

L'information avait fait du bruit à la fin de l'été : les Resto du Cœur se retrouvaient en grandes difficultés financières. Un fait qui traduisait l'aggravation de la situation sociale pour de nombreuses personnes dans le pays, et la fragilité d'un tissu associatif solidaire soumis à rude épreuve ces dernières années. C'est dans ce contexte qu'intervient la constitution de l'antenne Solaal en Bourgogne Franche-Comté (BFC), portée par la FRSEA BFC, en partenariat avec la MSA Bourgogne et Cer-France. Solaal signifie Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires. Cette association a été créée il y a dix ans par l'ancien président de la FNSEA, Jean-Marie Lemétayer avec l'objectif simple de faciliter les dons de produits agricoles aux associations en charge de la distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés sociales.

Un monde agricole incontournable

La BFC était, avec la Nouvelle-Aquitaine, l'une des deux seules régions à ne pas encore disposer d'une antenne régionale Solaal. Ce n'est désormais plus le cas et Solaal BFC a été portée sur les fonts baptismaux à Bretenière, près de Dijon, le 7 novembre, en présence de Jean-Christophe Rufin, agriculteur dans le département du Nord et vice-président de l'association au plan national. Le Nivernais Thomas Lemée en est le président et il est entouré d'un bureau de six personnes. Le lancement de Solaal BFC traduit l'importance du monde agricole dans le paysage de la solidarité alimentaire. Au-delà des fournisseurs que sont les entreprises de l'agroalimentaire, la grande distribution ou les particuliers, le don de denrées alimentaires ne peut pas ignorer les agriculteurs, parfois confrontés à des productions qui leur restent sur les bras, faute de débouché ou pour non-conformité. *« Un agriculteur est toujours désolé lorsqu'il doit jeter une partie de sa production »* insiste Thomas Lemée. De fait, les acteurs « traditionnels » de la solidarité lorgnent de plus en plus vers les producteurs agricoles où existe un véritable potentiel d'approvisionnement en produits frais. C'est le cas, notamment, de la Banque alimentaire de Bourgogne (voir article ci-dessous). Mais la création de Solaal vise aussi à fluidifier et faciliter le don de produits en s'appuyant sur une structure elle-même issue du monde agricole et qui en maîtrise parfaitement les fonctionnements. *« Ca marche,* souligne Jean-Christophe Rufin, *parce qu'entre agriculteurs, on se comprend »*.

Une application pour le don

L'antenne régionale doit d'abord se structurer : elle va recruter un salarié qui aura un rôle de coordinateur de son action. En décembre, elle va organiser une journée destinée à mieux connaître les acteurs du secteur associatif solidaire de BFC et elle devrait aussi, progressivement, constituer un réseau « d'ambassadeurs » en charge de sensibiliser les agriculteurs à ses démarches. *« Nous allons recenser les produits qui risqueraient d'être perdus,* poursuit Thomas Lemée. *Notre but premier, c'est d'éviter le gaspillage »*. Solaal BFC va se charger de centraliser les productions agricoles susceptibles d'être données et les répartir entre les associations qui assurent des distributions de denrées alimentaires et qui se chargeront de la logistique nécessaire. De leur côté, les agriculteurs ayant des produits à donner pourront le faire savoir en utilisant une application mobile (https://dons.solaal.org). En retour de leur don, Solaal leur délivrera une attestation, utile car leur action donne droit à une déduction fiscale comme lorsqu'on décide de soutenir une association par un don financier. Disposer d'une représentation régionale n'a rien d'anodin pour Solaal, comme le précise son vice-président, Jean-Christophe Rufin : *« à partir du moment où nous avons un relais régional, nous constatons une multiplication des dons agricoles par deux, voire trois »*. Il précise d'ailleurs que, ces six dernières années, les dons de produits agricoles en BFC, en dépit de l'absence d'une antenne régionale, s'étaient montés à 29 tonnes, avec 11 donateurs. Il ne devrait pas être très difficile de faire progresser ces chiffres.



Une partie du bureau de Solaal BFC (de droite à gauche) : Thomas Lemée, Anne Robin, Pascal Pernet, Mauricette Besançon, Benoît Regnault, accompagnés, tout à gauche, par Jean-Christophe Rufin, agriculteur dans le département du Nord et vice-président de Solaal national.

Berty Robert

Plus d'info sur www.solaal.org
Contact : Thomas Lemée au 06 40 51 65 10

// BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE

Un vrai intérêt pour les produits agricoles

Confrontée à une évolution des pratiques et des organisations de certains réseaux de donateurs, tels que la grande distribution, la Banque alimentaire de Bourgogne veut renforcer ses liens avec le monde agricole, sur les produits frais.



La banque alimentaire de Bourgogne emploie 11 salariés et mobilise 290 bénévoles sur 4 sites.

Yvon Ulmann est le responsable de la communication de la Banque alimentaire de Bourgogne (BAB) depuis deux ans. Et en deux ans il a constaté une évolution préoccupante : *« Lorsque j'ai commencé à travailler pour la BAB, nos 16 camions réfrigérés revenaient remplis tous les jours de leurs collectes auprès de la grande distribution ou des entreprises de l'agroalimentaire. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Cela s'explique en partie par le fait que la grande distribution a modifié ses organisations, surtout depuis le Covid. Aujourd'hui, dans tous les magasins, vous avez des bacs avec des produits soldés parce que leurs dates limites de consommation sont proches. Ils recyclent et revendent eux-mêmes des produits qu'ils nous donnaient auparavant… »* Une bonne chose dans l'absolu mais qui fragilise l'approvisionnement de la BAB, notamment en produits frais. Elle doit donc trouver d'autres solutions et élargir son panel de fournisseurs. C'est la raison pour laquelle l'association veut renforcer ses actions de prospection auprès du monde agricole.

Collecteur et redistributeur

La BAB, pour schématiser, est un « grossiste » de l'aide alimentaire. L'organisme récupère des denrées auprès de l'État, de l'Europe, de la grande distribution et des industriels de l'agroalimentaire. Il y a aussi la grande collecte annuelle. La prochaine va se tenir à la fin de ce mois *(voir encadré)*. L'agriculture était jusqu'alors un secteur moins sollicité. Si la BAB se tourne aujourd'hui plus vers lui, c'est qu'elle doit renforcer ses approvisionnements en produits frais, pénalisés pour les raisons évoquées au début de cet article. Prospecter le monde agricole bourguignon, c'est le travail d'Hubert Gullaud : *« J'ai travaillé pendant 50 ans dans l'alimentaire, mais je ne connaissais pas le monde agricole. Une de mes préoccupations, c'est de parler le même langage que les agriculteurs, parce que le contact est complètement différent, en comparaison du monde industriel. Dans l'agricole, on a affaire à des femmes et des hommes avant tout. C'est un monde extrêmement divers. On essaye de développer nos liens dans le domaine des filières maraîchères qui nous permet, pour l'instant, de récupérer une tonne de pommes de terre tous les mois que nous achetons à un prix très bas. Pour de la viande, c'est beaucoup plus difficile. Nous aurons peut-être besoin de subventions de la part des pouvoirs publics pour acheter de la viande locale »*. La BAB ne sollicite pas la filière viticole pour une raison simple : elle ne distribue pas d'alcool, *« néanmoins,* souligne Hubert Gullaud, *si cette filière veut nous apporter un soutien financier, elle peut le faire »*.

Changement d'approche

Dans son travail de prospection, ce bénévole cherche des dons qui peuvent provenir de surproductions (produits qui ne peuvent être vendus car ne répondant pas à certains critères de qualité), mais la BAB peut aussi acheter. Elle a besoin de plus de viande, de produits laitiers et commence à nouer des liens avec les Chambres d'agriculture. La BAB est présidée par Laurent Brondel. Son siège et son entrepôt principal sont à Dijon mais la structure a aussi des antennes à Nevers, Auxerre et Chalon-sur-Saône. Elle redistribue l'aide alimentaire collectée auprès de 186 associations agréées en préfecture, nationales (Resto du Cœur, Croix Rouge, Secours Populaire…) mais aussi locales. La distribution se fait également auprès de Centres communaux d'action sociale (CCAS) et d'épiceries sociales. Ces structures versent 21 centimes par kilo de denrées récupérées. *« Nous sommes parvenus à un virage,* conclut Yvon Ulmann *: nous avons plus de personnes dans le besoin et nous récupérons moins de produits. Nous devons nous repenser »*. Le domaine agricole devrait être un élément important de cette nouvelle approche.

Berty Robert

Grande collecte annuelle du 24 au 26 novembre

Chaque année, la Banque alimentaire de Bourgogne organise une grande opération de collecte en grande distribution. Ses bénévoles seront à nouveau présents le vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 novembre près des caisses de 250 supermarchés et hypermarchés de la région. Chacun pourra faire don de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène achetés dans le magasin. En complément de cette collecte, on peut aussi faire des dons en ligne sur www.monpaniersolidaire.org En Bourgogne, la BAB contribue à aider 72 000 personnes et a permis de distribuer l'an dernier l'équivalent de 6 millions de repas.

POLYCULTURE-ÉLEVAGE

// INSTALLATION

58 Tout naturellement

Depuis le 25 juillet, Alexandre Deroche a rejoint son père, Jean-Marie, dans l'exploitation familiale ; une installation marquant le début d'un changement « naturel ».



Alexandre, à gauche, avec son père, Jean-Marie, à droite.

« J'ai toujours voulu faire ça. Je ne l'explique pas, c'est juste naturel » sourit Alexandre Deroche, 25 ans, concernant son installation. Effective le 25 juillet, elle a eu pour effet de faire évoluer l'exploitation sur de nombreux points. Parmi ces derniers, les deux associés évoquent le changement de statut.

« Nous sommes passés d'une EARL à un Gaec. Cela permet d'avoir une transparence totale notamment pour les aides, avec une simplification des démarches. En effet, si nous avions conservé l'ancien statut, nous aurions dû créer une nouvelle société, ramifiée à celle existante avec un siège social identique… En parallèle, le Gaec permet l'arrivée éventuelle d'autres associés ». Avec ce changement de statut, Alexandre et Jean-Marie en ont profité pour modifier un autre élément : le nom de l'exploitation. Sur ce point Jean-Marie stipule : *« Historiquement, la ferme s'appelle l'EARL de Cognan. Avec l'arrivée d'Alexandre, et la création du Gaec, nous avions à cœur que le nom change afin de donner un nouveau souffle. Ainsi, tout naturellement, nous avons pris Deroche, qui commercialement parlant est plus connu que Cognan »*. Les deux associés l'assurent : *« Même si l'intitulé change, nous restons attachés à nos racines puisque la ferme existe depuis 1944 »*.

Leçon de vie

Ayant vu le jour avec l'arrivée de Jean-Marie (arrière-grand-père), l'exploitation a perduré ensuite avec la reprise du grand-père, Jean-Philippe, puis celle de Jean-Marie. Ce dernier se rappelle avec émotion : *« mon installation n'a pas forcément été facile au départ, et j'ai décidé de m'installer en individuel. Pour ma part, je considère qu'il faut laisser une certaine latitude aux jeunes lorsqu'ils rejoignent leurs aînés dans ce genre de structure. Il faut absolument les considérer comme des associés à part entière, en prenant en compte leurs points de vue et leurs envies de gestion »*. Alexandre ajoute : *« nous parlons de tout. Même si parfois nos avis divergent, nous nous retrouvons toujours sur les grandes lignes. Dans tous les cas, il est indispensable de communiquer »*. Pour l'arrivée d'Alexandre, Jean-Marie insiste avec pudeur : *« il n'y a rien de plus beau que de transmettre sa passion et de constater qu'il a opté pour cette vie par amour du métier. Je suis immensément heureux qu'il ait également fait le choix de travailler avec moi »*.

S'adapter à tout

Alexandre rebondit : *« mon installation permet d'alléger le travail quotidien de mon père. De plus, c'est une fierté de maintenir ce qui a été fait jusque-là tout en apportant une touche de modernité »*. Cette dernière passe notamment par l'inscription : *« Le cheptel est inscrit au contrôle de performances depuis 2012. Et, après quelques discussions, nous avons franchi le cap de l'inscription en 2021. Avec cela, nous avons modifié notre manière de travailler en gardant certains veaux, alors qu'auparavant tout partait en broutard. Cela engendre un décalage de trésorerie qui peut faire peur dans les premiers temps »*. Pour Jean-Marie, cet ajustement, bien que parfois compliqué, est logique : *« notre profession doit s'adapter à tout, tous les jours. Sans une volonté d'avancer inébranlable, autant faire autre chose. De plus, j'ai le sentiment que l'exploitation évolue dans le bon sens, alors pourquoi s'arrêter ? »*. Ainsi, le Gaec Deroche poursuit son chemin avec l'arrivée d'Alexandre, et potentiellement celle d'un autre membre de la famille : Camille - la petite sœur. Mais, elle insiste : *« je voudrais travailler ailleurs avant, même si finalement je participe déjà aux échanges pour toutes les décisions concernant l'exploitation »*. Depuis 1944, l'eau à donc coulée sous les ponts, les générations se relayant pour métamorphoser cette ferme au fil du temps en accord avec un métier qui, lui aussi, évolue sans cesse.

Chloé Monget



Camille Deroche et son frère lors de la foire-concours de Corbigny le 26 octobre.

// AGROFORESTERIE

58 Et si on plantait des arbres ?



Stéphanie Moulin

Les élèves se sont rendus dans l'exploitation de Gaël Jacquet à Neuville-les-Decize.

Réchauffement climatique, sécheresses à répétition, mort d'arbres, bien-être animal… autant de points qui amènent certains agriculteurs à réfléchir à la plantation d'arbres ou haies. Afin de ne pas être hors de ces nouvelles considérations, et dans le cadre du module sur le fonctionnement des écosystèmes (zootechnie, agronomie et biologie), les étudiants de BTS ACSE (Analyse Conduites et Stratégie d'Entreprise agricole) du Legta de Nevers Challuy ont pu rencontrer différents intervenants pour comprendre l'intérêt de planter des haies dans les exploitations.

Ainsi, ils ont échangé avec Étienne Bourgy, conseiller à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, puis se sont rendus, début octobre, dans l'exploitation de Gaël Jacquet (Neuville-les-Decize), éleveur ovin ayant réalisé la plantation d'alignement d'arbres et de haies notamment entre ses parcs avec en ligne de mire le bien-être de ses brebis. Ces rencontres ont permis aux élèves d'appréhender l'importance de préparer précisément ses projets, que ce soit d'un point de vue technique ou financier

Enfin, afin de réaliser un travail concret sur ces problématiques, les élèves vont travailler sur une autre structure pour proposer aux exploitants un projet de plantation cohérent en fonction de leurs attentes et de l'environnement. Une première visite du site support a eu lieu en octobre. Désormais, par groupe, les élèves vont établir les propositions, qu'ils présenteront aux exploitants en janvier.

Stéphanie Moulin – Legta de Challuy



ÉLEVAGE

// BÂTIMENT

Créer les conditions du plein air en intérieur

Même si les conditions climatiques actuelles ont tendance à nous le faire oublier, nous sortons d'un printemps et d'un été qui ont été très chauds et donc éprouvant pour les animaux d'élevage. Lors du dernier Sommet de l'Élevage, une conférence portait sur les possibilités de créer les conditions du plein air tout en laissant les animaux à l'abri d'un bâtiment.



L. Vimond

Le changement climatique oblige à repenser la ventilation des bâtiments d'élevage.

Le changement climatique aidant, les élevages sont de plus en plus confrontés à cette difficile équation : laisser les animaux pâturer le plus longtemps possible en extérieur, mais sans pour autant que l'exposition à un ensoleillement excessif devienne contre-productive. On sait que, confrontés à de fortes chaleurs, les bovins, les ovins ou les caprins produisent moins de lait, perdent de l'appétit, et du poids. Face à une réalité en passe de devenir la normalité se pose donc clairement la question du compromis : laisser les animaux en bâtiment pour les protéger des fortes chaleurs mais faire en sorte que ces bâtiments soient ouverts au maximum pour laisser circuler l'air et assurer des températures plus supportables.

Retrouver une qualité d'air proche de l'extérieur

Cette thématique était au cœur d'une conférence organisée lors du dernier Sommet de l'Élevage, à Cournon-d'Auvergne. Pour l'aborder, le salon avait sollicité Tanguy Morel, de l'Institut de l'Élevage (Idele), spécialisé dans les bâtiments abritant des bovins. Il faisait d'abord un constat : en France, les tailles d'élevages sont de plus en plus importantes et davantage d'animaux sont présents dans les bâtiments en périodes chaudes. « *Il y a,* précisait-il, *un vrai risque de stagnation de l'air vicié en partie basse des bâtiments. En été, on a plus de mal à renouveler l'air au niveau des animaux. L'objectif, c'est d'offrir aux animaux une qualité de l'air intérieur proche de celle de l'air extérieur* ». Pour ce spécialiste, il est impératif d'augmenter « *les flux d'air dans les bâtiments, en été mais aussi en hiver, tout en évitant les courants d'air froid, mauvais pour les animaux* ». Il existe aujourd'hui des constructions sur lesquelles on peut faire varier les ouvertures, avec des systèmes de rideaux ou de guillotines, quitte, parfois, à devoir accepter moins de confort pour les personnes appelées à y travailler. « *En hiver,* poursuit Tanguy Morel, *il sera préférable d'avoir des ouvertures plutôt sur le haut du bâtiment alors qu'en été, ouvrir la partie basse permet de ventiler les animaux* ». Avoir un pilotage différencié des ouvertures en hiver et en été paraît en tout cas une solution de plus en plus souhaitable. C'est techniquement possible en connectant les systèmes d'ouverture à des stations météo, l'idéal étant de disposer d'un système d'ouverture pilotable façade par façade.



L'Institut de l'Elevage (Idele) publie un guide sur la ventilation des bâtiments d'élevage de ruminants.

Ouvertures pilotées

La nouveauté, aujourd'hui, c'est qu'on envisage de plus en plus d'ouvrir les bâtiments sur leurs quatre côtés, et non plus seulement sur deux car cela contribue à guider l'air de manière plus étroite, et donc à créer du courant d'air excessif pour les animaux.

L'ouverture sur les quatre faces assure aussi un vrai confort visuel de travail pour l'éleveur, elle réduit la présence des mouches, ce qui contribue à calmer les animaux. Il faut, par ailleurs, au moment de la conception du bâtiment, bien prendre en compte son orientation, réfléchir aux côtés sur lesquels on doit se protéger de la pluie, du vent ou du soleil. Quelles que soient les ouvertures, le spécialiste de l'Idele rappelle l'importance d'éloigner le couchage des animaux de ces ouvertures, afin que le courant d'air se « brise » avant d'arriver sur eux. On peut aussi instaurer un rythme où les animaux pâturent de nuit et restent au bâtiment le jour. On l'aura compris : la vocation des bâtiments d'élevage va devoir, elle aussi, prendre en compte les effets du changement climatique.

Berty Robert

// BOVINS

21 Quand les charolais plaisent à l'étranger

De récentes vidéos de Terres de Bourgogne cartonnent sur internet. Nous nous sommes intéressés à l'origine des internautes.

C'est une tendance des dernières semaines, voire des derniers mois. Les compteurs s'affolent dès qu'un charolais apparaît sur l'une des vidéos postées sur Facebook par Terres de Bourgogne. Le concours de l'Auxois-sud, organisé le 28 octobre à Créancey, l'illustre parfaitement avec ses 100 000 vues obtenues en seulement dix jours.

Quelques manipulations nous permettent de connaître rapidement la localisation des internautes. La première information est la suivante : près de 60 % d'entre eux ne sont pas en France ! Avant d'indiquer leur provenance, nous avons passé un coup de fil à Michel Baudot, ancien président de Charolais International, pour l'inviter à deviner les pays concernés. Après quelques hésitations, l'éleveur de Pont-et-Massène cite respectivement l'Équateur, l'Espagne et les Pays-Bas, mais aucune de ces réponses ne figure dans le top 10. Le deuxième pays, après la France, à s'intéresser à cette vidéo charolaise est l'Algérie, avec plus de 43 000 visionnages ! Le Maroc arrive en troisième position (7 000 vues), suivi de la Tunisie (3 000), l'Égypte (2 500) et l'Irak (2 000). Le premier pays européen après la France est la Belgique (7e place pour cette vidéo avec 1 700 vues). Le top dix est complété par l'Italie (1 100), la Syrie (1 000) et la Côte d'Ivoire (700). Cet intérêt des pays « *chauds* » (Maghreb et Proche-Orient) pour le Charolais n'étonne finalement « *qu'à moitié* » Michel Baudot. « *Ces pays recherchent avant toute chose des broutards. Une participation au salon de l'agriculture est souvent suivie d'une inondation de demandes sur internet… Sur les réseaux sociaux, il y a davantage de vidéos de reproducteurs que d'engraissement : à mon avis, ils se rabattent donc sur ces animaux, il y a peut-être une confusion. Ce n'est pas une tendance nouvelle, nous le constatons depuis un petit moment : le Charolais est très bien vu dans ces pays avec ses belles capacités d'engraissement. Le Charolais fait rêver les pays déficitaires en production de viande. Sa couleur blanche si rare dans l'espèce bovine l'identifie à coup sûr : c'est un atout visuel incontestable qui lie la race avec ses performances en phase d'engraissement, quelle que soit la langue de l'internaute !* ».

AG



Les images lors du prix d'honneur au concours de Créancey ont mis 10 jours pour dépasser les 100 000 vues. Près de 60% des connexions ne sont pas en France.

ÉLEVAGE

// 13E FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR

58

Une émotion particulière

Le 4 novembre se déroulait la 13e Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour ; une édition un peu particulière suite à la disparition de Claude Bouche, propriétaire des lieux.



Le Prix d'honneur mâle d'automne inscrit a été attribué à Union Jack du Gaec Goujat (69).



Florent Rousset (Gaec Rousset-Villeneuve) est venu, de l'Ain, pour la première fois à Cercy-la-Tour.



Même pendant la pause déjeuner, les éleveurs scrutaient le catalogue de Simon Genetic pour éventuellement enchérir sur les 131 animaux mis aux enchères.

C'est avec une émotion singulière que la 13e Fête de l'élevage s'est déroulée le 4 novembre, à Cercy-la-Tour, comme l'explique Frédéric Renaud, président du comité des foires : *« Claude Bouche, propriétaire des lieux, nous a quittés mardi »*.

Il ajoute : *« Claude nous a soutenu depuis le début de cette aventure qu'est la Fête de l'élevage. Avec son grand cœur, nous pouvions compter sur lui. Il était très attaché à faire vivre son village et à faire découvrir le métier d'éleveur à ceux qui s'y intéressaient. Son caractère bien trempé et jovial, il affectionnait particulièrement le contact avec les autres, et il était toujours heureux d'avoir du monde chez lui. En accord avec la famille de Claude, la Fête de l'élevage a donc pu se tenir cette année »*. Afin de rendre hommage à Claude Bouche, une minute de silence a été observée durant l'événement, respectée par tous, seuls les meuglements des 230 animaux se firent entendre.

Rendez-vous immanquable

Malgré une émotion intense, Frédéric Renaud tenait à revenir sur le déroulé de cette 13e édition *« pour Claude »*. Ainsi, il détaille : *« grâce à la famille de Claude, l'investissement de la quarantaine de bénévoles et l'implication des partenaires (dont le Crédit Mutuel), cette édition est encore une fois une réussite pour nous. L'arrivée des animaux la veille, avec la présentation aux partenaires et invités, suivie d'un « Apéro Charolais dînatoire », a été appréciée de tous. De ce fait, nous reproduirons probablement le même principe l'an prochain »*. Preuve de l'engouement professionnel pour ce rendez-vous, 110 élevages étaient présents. Frédéric Renaud insiste : *« Nous n'avons jamais vu cela, c'est énorme »*.

Pour rappel, l'an dernier la Fête de l'élevage avait réuni 102 élevages. Pour expliquer cette affluence, il avance une raison : la sélection plus importante de Simon Genetic pour la vente aux enchères. *« Cette année 131 animaux étaient sélectionnés. Cette vente attire énormément que ce soit des acheteurs français ou étrangers »*. Florent Rousset (associé avec Pierre Villeneuve du Gaec Rousset-Villeneuve) rebondit : *« nous venons pour la première fois avec Utrecht (veau mâle de janvier 2023) sélectionné par Simon Genetic. Nous étions volontaires car ce rendez-vous est un des endroits où il faut être pour se faire connaître. Les acheteurs viennent parfois de loin pour venir voir les veaux, et cela est pour nous la preuve que la Fête de l'élevage présente des animaux de qualité. De plus, l'ambiance est très conviviale, ce qui ne gâte rien ! »*.

Le concours

Du côté du concours, trois juges étaient présents pour départager les animaux dans les six catégories : Daniel Micaud (Allier), Mathieu Chezeau (Creuse) et Stuart Barclay (Écosse). Pour le Trophée viande, c'est Benoit Cassart, éleveur belge, qui était là pour choisir.

Afin de récompenser le prix d'honneur mâle inscrit, et en plus de la traditionnelle plaque et du ruban, un week-end gastronomique dans le Jura était offert par l'équipe du Comité des Foires Cercycois et le Crédit Mutuel. Frédéric Renaud martèle : *« Cela marque le coup. Même si le prix en lui-même offre des souvenirs aux éleveurs, nous voulons que cela dure un peu plus longtemps. Pour nous, l'humain doit être récompensé pour son travail car c'est grâce à lui que l'animal atteint tout son potentiel. Les animaux sont importants mais l'humain tout autant ; il ne faut jamais l'oublier surtout pour une profession aussi prenante que l'élevage »*.

Même si la météo n'était pas au beau fixe et a clairement *« fait suer »*, selon Frédéric Renaud, la 13e édition de la Fête de l'élevage, notamment avec la dizaine d'exposants de son marché du terroir, a encore attiré professionnels et particuliers. Frédéric Renaud conclut : *« J'espère que tous ont apprécié cet événement, et que Claude est fier de nous »*.

Chloé Monget



Le public et les éleveurs étaient au rendez-vous pour la 13e édition de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour.

Palmarès

Prix d'honneur mâles inscrits : 1. Ungaro – Gaec Deboux ; 2. Unique – Gaec de la Bruyère ; 3. Uu 8 mai - Gaec Chaize.
Prix d'honneur veaux d'automne inscrits : 1. Union Jack – Gaec Goujat.
Prix d'honneur mâles non inscrits : 1. Ultra – Gaec Montcharmont R et T ; 2. Ublot – Gaec Pautet.
Prix de Championnat femelles sénior : 1. Tisseuse – Earl Lordey O. ; 2. Upée – Luet Aline.
Prix de Championnat femelles junior : 1. Unique - Pacaud Philippe.
Grand Prix de Championnat Femelles : 1. Tisseuse – Earl Lordey O.
Prix de Championnat mâles 18 mois – Tanin – Earl Jeandaux.
Trophée sans corne : 1. Urbano – Gaec de la Bruyère ; réserve : Ulysse – Gaec Touillon-Moiron.
Trophée viande : 1. Ultrabon – Gaec Noireaut ; réserve : Untango – Gaec des Couthions.
Trophée Ajec : 1. Unoko - Vannereux C.
Prix de la ville de Cercy-la-Tour : 1. Uno – Gaec Charetier.

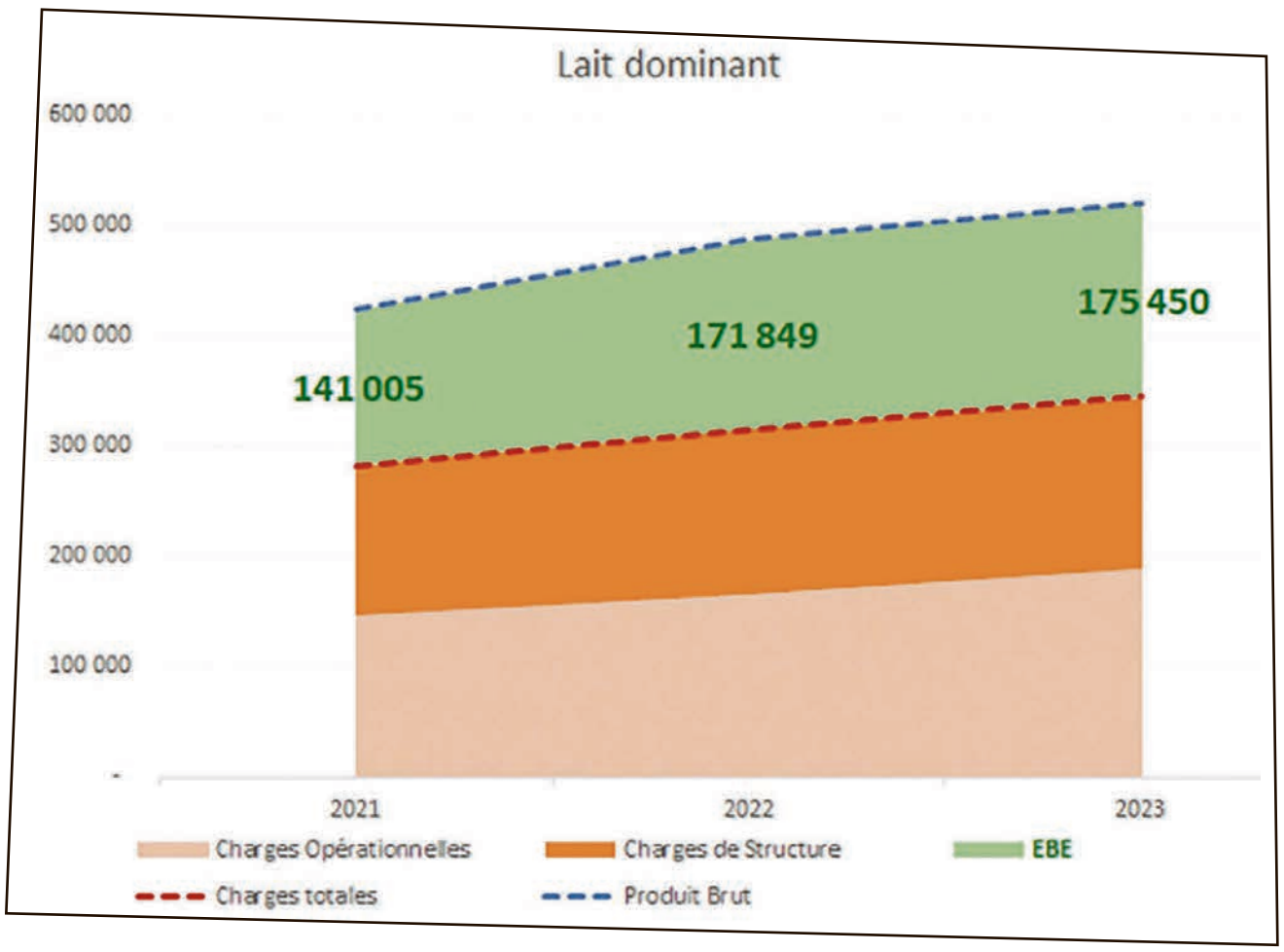


ÉLEVAGE

// PRÉVISIONS DE REVENUS

Un contexte favorable pour le lait

Chaque fin d'année, les équipes Inosys Réseau d'Élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy pour la Bourgogne s'associent pour effectuer un travail de prévision de revenus des exploitations laitières pour l'année en cours. Pour 2023, elles ont réalisé des simulations sur trois cas types représentant les principaux systèmes en lait conventionnel de la région.



Comme chaque fin d'année, Inosys Réseau d'Élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy Bourgogne s'associent pour effectuer un travail de prévision de revenus des exploitations laitières pour l'année en cours. Dans le cadre de l'analyse 2023, les équipes ont réalisé des simulations sur trois cas types représentant les principaux systèmes en lait conventionnel de la région :

• **Lait dominant.** *2 associés + salarié en période de pointe, 140 ha de SAU dont 37,5 ha de cultures de vente, 94 VL et la suite, 755 265 l produits, 1,34 UGB/ha SFP, 22 % maïs ensilage/SFP, pâturage des VL (22 ares/VL)*

• **Lait céréales.** *3 associés + 1 salarié à temps plein, 280 ha de SAU dont 149 ha de cultures de vente, 145 VL et la suite, 1 310 505 l produits, 1,6 UGB/ha SFP, 31 % maïs ensilage/SFP, traite assurée par 2 robots de traite. Situé en plaines et vallées.*

• **Lait grandes cultures.** *3 associés, 340 ha de SAU dont 234 ha de cultures de vente, 83 VL et la suite, 637 856 l produits, 1,15 UGB/ha SFP, 25 % maïs ensilage/SFP, pâturage des VL (20 ares/VL). Situé sur les plateaux de Bourgogne.*

L'objectif est d'estimer les tendances d'évolution des résultats économiques des exploitations en fonction de l'évolution de la conjoncture économique (prix de vente, coût des intrants, …) mais également technique (productivité, effectif VL, rendements, …). Ces travaux se basent sur des constats et des hypothèses.

Après un hiver relativement chaud et sec, l'année 2023 est restée sur la même tendance avec une pluviométrie bien en dessous des moyennes décennales et plusieurs périodes de canicule. Cependant, des épisodes pluvieux sont intervenus à des stades clés du développement des cultures, limitant la baisse de rendement. Contrairement à 2022, les rendements fourragers ont été proches de la normale. L'autre caractéristique de cette année est la poursuite de la hausse du prix des intrants en répercussion de la conjoncture 2022, du contexte géopolitique international et de l'inflation.

L'évolution du produit d'exploitation varie selon les systèmes de – 2 % à +7 %. Deux facteurs viennent le tirer vers le bas : la part du produit de l'atelier culture dans le produit global de l'exploitation, et l'impact plus ou moins important de la sécheresse dans les exploitations situées en sols superficiels. En effet, le prix de vente des cultures est en baisse en moyenne de -25 % par rapport à 2022. A contrario, le produit lait progresse d'environ +8 % grâce au renchérissement du prix du lait et à des taux plus élevés (+ 0,1 g de TP et + 0,4 g de TB). La production laitière reste stable, la légère baisse de productivité de – 1 % par vache ayant été compensée par une hausse de l'effectif. Le produit viande est également en progression d'environ +5 % grâce à la poursuite de la hausse des prix de vente des animaux. On peut enfin souligner une légère hausse des aides suite à la mise en place de la nouvelle réglementation PAC 2023-2027.

La hausse des charges est toujours marquée, suivant le mouvement de la conjoncture économique mondiale. La progression reste très importante pour les charges opérationnelles : de +14 % à +16 %, mais elle se tasse un peu pour les charges de structure : de +2 % à +4 %. Les postes les plus haussiers sont les intrants des surfaces : le prix des engrais s'est envolé fin 2022 impactant les prix de la campagne culturale 2023 à la hausse de +60 % en moyenne. La stratégie d'un bon nombre d'exploitations a été de conserver la même enveloppe d'engrais que les années précédentes en réalisant une impasse sur la fumure de fond. De plus, les prix des semences et des produits phytosanitaires ont augmenté également de +9 % à +10 %.

Après la sécheresse 2022, l'année 2023 a débuté avec des stocks fourragers très bas mais heureusement, le contexte climatique a été favorable à la pousse printanière et aux récoltes fourragères permettant de reconstituer les stocks et limitant les achats de fourrages. Orientés à la hausse en début d'année dans la continuité de 2022, les prix des aliments ont amorcé une baisse sur le 2e semestre 2023. L'évolution du poste aliment reste cependant conséquente allant de +11 % à +13 %.

Le prix des carburants s'est lui aussi tassé en début d'année, mais il est reparti à la hausse depuis juillet. La baisse sur le poste carburant est estimée à -6 %.

La tendance générale est à un EBE impacté par la hausse des charges. Cependant nous constatons une forte disparité entre les systèmes de – 22 % à +2 %. Comme en 2022, les systèmes plus spécialisés lait s'en sortent mieux. La marge brute des cultures a en effet subi une chute marquée de l'ordre de – 35 %. L'efficacité économique perd quant à elle de 2 à 7 points.

Dans tous les systèmes, les produits couvrent largement les charges. Ils permettent d'atteindre un niveau de revenu disponible satisfaisant et de consolider la trésorerie malgré le niveau des annuités qui reste élevé suite à la hausse du coût des matériels et matériaux couplée à celle des taux d'intérêt.

En conclusion, les résultats économiques de l'année 2023 sont tirés vers le haut au niveau de l'atelier lait et vers le bas au niveau de l'atelier cultures. L'évolution du résultat d'un système est très dépendante de la part des cultures de vente dans le produit. Les exploitations vont entamer l'année 2024 avec des stocks fourragers reconstitués et de bonne qualité et dans un contexte de baisse de prix des aliments et des engrais. Mais une inquiétude subsiste au niveau des prix de l'énergie (carburant et électricité) et du prix du lait après la chute de la cotation beurre-poudre en 2023 et l'évolution de la consommation dans un contexte d'inflation.

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait Grandes Cultures (Plateaux)	
	Prévisions 2023	% Evolution /2022	Prévisions 2023	% Evolution /2022	Prévisions 2023	% Evolution /2022
Produit Brut	487 131	**7%**	1 024 200	**4%**	775 481	**-2%**
dont lait	328 752	**7%**	602 946	**9%**	310 651	**8%**
dont viande	54 842	**4%**	79 016	**6%**	44 790	**6%**
dont cultures	53 505	**7%**	250 027	**-9%**	318 476	**-13%**

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait Grandes Cultures (Plateaux)	
	Prévisions 2023	% Evolution / 2022	Prévisions 2023	% Evolution / 2022	Prévisions 2023	% Evolution / 2022
Charges Opérationnelles	188 308	**14%**	389 841	**15%**	298 109	**16%**
dont concentrés	87 988	**13%**	157 861	**11%**	81 273	**11%**
dont engrais, semences et traitements	48 619	**26%**	151 286	**26%**	169 621	**22%**
Charges de Structure	156 534	**4%**	322 247	**3%**	251 339	**2%**
dont carburant	19 184	**-6%**	37 090	**-6%**	35 202	**-6%**

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait Grandes Cultures (Plateaux)	
	Prévisions 2023	% Evolution / 2022	Prévisions 2023	% Evolution / 2022	Prévisions 2023	% Evolution / 2022
EBE	175450	**2%**	312112	**-7%**	226033	**-22%**
EBE*/ produit	35%	**-2 pts**	33%	**-3 pts**	29%	**-7 pts**
Revenu disponible/ UMO	46731	**4%**	49096	**-14%**	35008	**-35%**

* corrigé de la MO

Équipe Inosys Franche-Comté et Galacsy

En partenariat avec le service statistique de la DRAAF, les Entreprises de Conseil en élevage et les conseillers des Chambres d'agriculture.

// EMPLOI

21 Aider les vendangeurs à se rendre dans les vignes

On le sait, accéder à l'emploi dépend souvent de la possibilité de se déplacer. C'est la raison pour laquelle la FDSEA de Côte-d'Or a tenté une expérience, pour les vendanges 2023, en mettant en place un système de navettes. Elle en tire le bilan.

Dans la recherche d'emploi la question de la mobilité est centrale, a fortiori en zone rurale. C'est pour cette raison que la FDSEA de Côte-d'Or, avec le Conseil départemental, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa), Pôle emploi et l'association Solidarité, dignité, accompagnements travail (Sdat), a tenté une expérience, pour les vendanges 2023. Nommée Mobiviti, elle avait pour objectif de faciliter l'accès des personnes sur les lieux de vendanges.

En 2022, déjà, Pôle emploi avait lancé une initiative similaire, mais uniquement à l'échelle de la région beaunoise. Pour 2023, le périmètre géographique a été élargi, permettant à des personnes sans emploi des régions d'Arnay-le-Duc, d'Auxonne ou de Chenôve, de bénéficier du dispositif, qui a été financé par le Conseil départemental de Côte-d'Or, Pôle emploi et l'Anefa.

Intégrer de manière durable

Du 2 au 22 septembre, 24 vendangeurs ont pu ainsi être transportés sur les lieux de travail situés dans le vignoble à Saint-Aubin ou Nuits-Saint-Georges, sur des domaines viticoles intéressés, tant les recrutements deviennent compliqués. « *En juin,* explique Laurence Bertaud qui, avec Christine Dautin, a piloté l'opération au sein de la FDSEA 21, *nous avons rencontré cinq domaines qui avaient marqué de l'intérêt pour l'initiative. Nous avons aussi rédigé un livret d'accueil à destination des employeurs et un guide pratique pour les vendangeuses et vendangeurs* ».

Fin août, a eu lieu le recrutement effectif des vendangeurs, après des opérations d'information organisées en juillet.

Au-delà de la possibilité de fournir une activité rémunérée à des publics parfois très éloignés de l'emploi, et de résoudre une problématique croissante de main-d'œuvre pour les domaines viticoles, le but de Mobiviti était aussi d'intégrer de manière plus durable des demandeurs d'emploi dans les métiers de la viticulture

Trois minibus conduits par des chauffeurs eux-mêmes en insertion professionnelle et relevant de la Sdat, ont assuré les transports pour les cinq domaines viticoles impliqués : Hubert Lamy, Dufouleur, Dufouleur Frères, Gavignet et Chicotot. Mobiviti aura été riche d'enseignements pour ses initiateurs.



Un des groupes de vendangeurs qui a pu bénéficier de l'opération Mobiviti cette année.

Du positif et des améliorations à porter

Tout ne s'est pas passé de manière idéale mais la vertu des premières est de pouvoir en tirer une expérience et apporter des correctifs nécessaires. L'organisation des transports, avec des horaires de travail pas toujours harmonisés, aura parfois été compliquée. Se conformer à une routine de travail aura aussi parfois été difficile pour des personnes éloignées de l'emploi depuis longtemps. Toutefois, à l'heure du bilan, les deux tiers des domaines viticoles impliqués souhaitent une reconduction de l'opération pour les vendanges 2024 et le recrutement des équipes de vendangeurs a répondu majoritairement aux attentes de ces employeurs. « *Pour la prochaine édition,* souligne Laurence Bertaud, *nous devrons sans doute anticiper les opérations pour constituer un vivier de candidats et travailler sur la valorisation de l'accueil, par les domaines, du public en insertion professionnelle. Nous devrons aussi réfléchir à un suivi plus poussé des parcours professionnels* ». Il faut enfin noter que 30 % des vendangeurs recrutés à cette occasion ont fait part de leur souhait d'intégrer la filière viticole.

Berty Robert

// VITICULTURE

89 Apprendre à aimer tailler

La formation pour la taille de la vigne, mise en place par la FDSEA de l'Yonne et l'Anefa Yonne, et financée par Pôle emploi, a lieu pour la seconde année consécutive dans l'Yonne. Huit demandeurs d'emploi apprennent actuellement à tailler dans les vignes du département, jusqu'au 28 novembre prochain. Avec à la clé, un CDI ou un CDD de minimum 12 mois en fin de formation.

Après le succès de la première édition, c'est tout naturellement que la formation pour la taille de la vigne, mise en place par la FDSEA de l'Yonne et l'Anefa, et financée par Pôle emploi, est de retour cette année. Depuis le 30 octobre et ce jusqu'au 28 novembre, huit demandeurs d'emploi sont formés à cette pratique. Avec toujours Joël Lecoq, formateur à Vitis Vini Terra, à la baguette. « *Cette formation, d'une durée d'un mois, se concentre sur la taille, avec une période en centre de formation et une petite période en entreprise. Chaque stagiaire a une entreprise de référence où il va faire son stage* », indique-t-il. « *L'objectif est que les stagiaires soient, à l'issue de la formation, opérationnels pour une embauche* ».



Joël Lecoq aux côtés de ses stagiaires.

Une POEI

La volonté est d'avoir un groupe restreint pour cette formation. « *Cela nous permet de l'individualiser, de repérer les difficultés de chacun et de les corriger* », poursuit Joël Lecoq.

Pour ce dernier, « *le but est de faire perdurer cette formation dans le temps. On restera sur cette formule d'un mois pour l'apprentissage de la taille, ce qui offre déjà pas mal d'heure passées sur le terrain pour apprendre à tailler. Plus court ? Non, ce serait frustrant pour le stagiaire car nous n'aurions pas le temps d'aborder tous les éléments et toutes les mises en situation* ».

Pour rappel, le dispositif de cette formation est une POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle), ce qui permet, pour les stagiaires, une embauche à l'issue de la formation de la part des entreprises accueillantes partenaires, soit en CDI, soit en CDD d'une période minimum de 12 mois à temps plein ou à temps partiel. Cette formation est également rémunérée.

Christopher Levé

// VITICULTURE

21 Un export en grande forme

Les vins bourguignons sont très demandés à l'étranger. Illustration avec un viticulteur de Saint-Aubin, en Côte-d'Or.

Tous les feux sont décidément au vert dans le vignoble bourguignon. Après une très belle récolte, aussi bien en qualité qu'en quantité, le commerce continue sur sa lancée. Et notamment à l'export, comme l'illustre Jérôme Fornerot, viticulteur à Saint-Aubin, qui multiplie les contacts avec de nouveaux clients : « *Les derniers en date sont basés à Taiwan, en Corée-du-Sud, dans des pays de l'Est et du Nord de l'Europe. Nous sommes encore au début des discussions avec des échanges de mails et l'envoi d'échantillons. Les nouveaux partenariats débutent toujours ainsi, nous verrons prochainement s'ils se concrétisent. Si tout se passe bien, l'arrivée d'un nouvel importateur aux États-Unis pourrait aussi se concrétiser* ».

Le producteur de 50 ans, qui exporte déjà ses vins dans une quinzaine de pays, s'est récemment équipé avec de nouvelles machines d'étiquetage performantes pour faciliter la préparation des commandes : « *l'export représente aujourd'hui un tiers de l'activité. C'est certain, la bonne santé de ce débouché a motivé cet investissement* ». Saint-Aubin gagne en notoriété : ce paramètre joue forcément un rôle dans la bonne santé des ventes.

Ce petit village d'un peu plus de 200 habitants a longtemps été dans l'ombre des communes voisines de Chassagne et Puligny-Montrachet : « *la qualité de nos vins a toujours été une réalité, sachant qu'une grande partie de notre vignoble se trouve sur les mêmes collines que Puligny... Saint-Aubin était peut-être moins connu à l'époque, les volumes de production en blanc dans les années 1980 n'étaient pas du même niveau qu'aujourd'hui* ». Aujourd'hui, la donne a bien changé, assure le vigneron : « *nous sommes reconnus comme les grands blancs de la côte de Beaune. Des importateurs se sont intéressés à nous, le bouche-à-oreille a sans doute fait le reste !* ».



Jérôme Fornerot a noué de nouveaux contacts ces dernières semaines à Taiwan, en Corée-du-Sud, dans plusieurs pays de l'est et du nord de l'Europe.

AG

// GUIDE D'ACHAT

Quelle fourgonnette pour 20 000 euros^{HT} ?

L'inflation touche de plein fouet le secteur automobile. Trouver un petit utilitaire pas cher est désormais mission impossible avec un ticket d'entrée à 20 000 euros pour un véhicule neuf.



Fiat

Le Fiat Fiorino est la seule fourgonnette à rester sous la barre des 20 000 euros HT, avec en plus, un moteur diesel. Sa compacité ne fait pas de miracle côté chargement.



Ford

Avec son Transit Courrier de dernière génération, Ford propose une fourgonnette moderne avec un compromis intéressant entre l'encombrement et les dimensions utiles.

Depuis la disparition du Dokker Van de Dacia, la fourgonnette low cost n'existe plus. Lors de son lancement en 2012, ce véhicule s'affichait à 8 000 euros^{HT} en essence et 10 000 euros^{HT} en diesel. Dix ans après, l'utilitaire Dacia s'est fait remplacer par l'Express Van de Renault avec au passage une montée en gamme et une hausse de tarif conséquente. À cela est venue s'ajouter l'inflation continue de ces trois dernières années pour aboutir finalement à un marché de l'utilitaire léger débutant aux alentours de 20 000 euros^{HT}.



Opel

Comme ses cousins du groupe Stellantis, l'Opel Cargo reste l'une des valeurs sûres du marché, avec un prix d'appel inférieur à celui du Kangoo Van de Renault.



M. Portier

Avec son Express Van, Renault propose une fourgonnette plus abordable que le Kangoo Van, en conservant un confort et des dimensions utiles de bon niveau.

À 19 760 euros^{HT} le petit Fiat Fiorino est le modèle le plus abordable du marché. Il a l'avantage de disposer d'un moteur diesel 1,3 Multijet de 80 ch, mais doit se contenter d'un équipement de série peu fourni. Et surtout, cet ex-cousin des Peugeot Bipper et Citroën Nemo est limité par ses dimensions très compactes. Il n'offre ainsi qu'un volume de 2,5 m^3 et une longueur utile de 1,52 m. Il possède toutefois une charge utile de 610 kg.

Le Ford Transit Courrier prend du volume

Il faut passer la barre des 20 000 euros^{HT} pour trouver la seconde fourgonnette la moins chère. Le tout nouveau Ford Transit Courrier s'affiche à 20 100 euros HT en finition de base avec un moteur 3 cylindres essence 1.0 EcoBoost de 100 ch. Cet utilitaire n'est plus aussi compact que la génération précédente et propose désormais un volume de chargement de 2,9 m^3, ainsi qu'une longueur utile de 1,82 m, permettant d'accueillir deux europalettes. Sa charge utile de 678 kg peut même atteindre 845 kg en option. Le Transit Courrier profite de son renouvellement pour enrichir son équipement de base, qui comprend un écran tactile et un revêtement de plancher en caoutchouc, mais la clim reste en option sur le modèle d'entrée de gamme. Pour accéder au moteur diesel 1,5 EcoBlue de 100 ch, il faudra débourser 21 100 euros HT.

L'Express Van pour son rapport prix/volume

Au rayon des grandes fourgonnettes, c'est l'Express Van de Renault qui se montre le plus accessible. Le modèle d'entrée de gamme équipé du moteur 4 cylindres essence 1,3 TCe de 100 ch s'affiche à 20 200 euros ^{HT}. À ce prix, il dispose déjà de la clim et du régulateur/limiteur. L'Express Van offre un bel espace de chargement, grâce à un volume utile de 3,3 m^3 et une longueur au plancher généreuse de 1,91 m. En revanche sa largeur entre les passages de roues de 1,17 m ne permet pas le chargement d'une europalette dans le sens de la largeur. À noter aussi une charge utile de 650 kg, qui peut être portée à 780 kg en option, uniquement pour le modèle essence. D'ailleurs, la version diesel équipée du 1,5 Blue dCi de 75 ch débute à 21 300 euros^{HT}.

Une belle brochette chez Stellantis

Ce sont ensuite tous les cousins du groupe Stellantis, qui se positionnent à 20 700 euros^{HT} pour un Fiat Doblo ou un Opel Cargo et à 21 300 euros^{HT} pour un Citroën Berlingo ou un Peugeot Partner, dans tous les cas avec une motorisation essence 3 cylindres 1,2 Puretech de 110 ch. À noter qu'on retrouve cette fourgonnette sous une cinquième marque : le Toyota Proace City se démarque avec un prix plus élevé de 22 600 euros^{HT}, qui s'explique notamment par sa garantie de trois ans.

Ces cinq utilitaires bénéficient d'un équipement de base assez fourni. Ils offrent un volume de chargement de 3,3 m^3 et une longueur utile de 1,82 m. Leur largeur entre passages de roue de 1,23 m autorise le chargement de deux europalettes. Ces fourgonnettes affichent une charge utile de 650 kg, qui grimpe dans certaines versions à 1 000 kg.

Le premier prix en diesel avec le 1,5 BlueHDI de 100 ch s'établit à 21 700 euros^{HT} pour l'Opel ou le Fiat, et à 22 300 euros^{HT} pour le Citroën ou le Peugeot. Le Toyota reste là encore plus cher à 23 600 euros^{HT}.

Le Kangoo Van monte en gamme

Une dernière fourgonnette star du marché manque à l'appel. Le Kangoo Van s'est en effet embourgeoisé depuis le lancement de la dernière génération en 2021. Renault doit aussi justifier un positionnement tarifaire supérieur à l'Express Van. Le Kangoo Van débute ainsi à 21 900 euros^{HT} équipé du 4 cylindres essence 1,3 TCe de 100 ch. Et pour les fidèles au gazole, il leur faudra débourser 23 000 euros^{HT} pour acquérir le premier modèle équipé du 1,5 Blue dCi de 75 ch. Pour ce prix, le Kangoo offre un équipement de série plutôt riche (clim, écran tactile, siège passager rabattable…). Il affiche le même volume utile (3,3 m^3) que l'Express Van, mais offre davantage de largeur entre les passages de roues pour charger deux europalettes. La charge utile de 600 kg peut culminer à 800 kg en option.

Trois fourgonnettes élitistes

Dérivé du Renault Kangoo, le Mercedes Citan fait payer son étoile sur le capot, avec une entrée de gamme à 22 810 euros HT motorisée toutefois par le 4 cylindres essence 1,2 dans sa version plus puissante de 130 ch. En diesel (1.5 de 95 ch), il débute à 23 980 euros HT.

Depuis le renouvellement du Transit Courrier, le plus gros Ford Transit Connect est moins accessible. Il demande 24 480 euros HT quand il est associé au moteur 3 cylindres essence 1,0 EcoBoost de 100 ch. Pour 400 euros de plus, la version flexifuel carburant à l'éthanol sera plus économique à long terme. Le diesel 1,5 EcoBlue de 75 ch est annoncé au même prix que l'essence.

La palme de la fourgonnette la plus onéreuse revient à Volkswagen, dont le Caddy Cargo s'affiche à 28 490 euros HT en diesel 2,0 TDI de 102 ch. Il est même 300 euros plus cher en essence, car motorisé par un 1,5 TSI de 114 ch associé à la boîte DSG7.

Michel Portier

// REMORQUAGE

Quel véhicule choisir pour tracter une grosse remorque ?

Tracter une remorque routière, une bétaillère ou un van en toute légalité et en sécurité passe par l'utilisation d'une voiture ou d'un véhicule conforme en termes de capacité de remorquage. Cela impose également de détenir le permis adéquat.



Y. Kastler

Les pick-up présentent l'avantage de disposer d'une capacité de remorquage élevée.

Circuler sur la route avec un véhicule utilitaire attelé à une remorque n'est pas à prendre à la légère. Il en va de sa propre sécurité et de celle des autres usagers, ainsi que de la conformité de l'ensemble vis-à-vis du Code de la route. Le fait d'atteler un van ou une bétaillère derrière une fourgonnette demande au préalable de vérifier que l'utilitaire est homologué en conséquence. Par exemple, le Renault Kangoo, qui affiche une capacité maximale de remorquage de 1 500 kg, ne peut donc pas être attelé à une bétaillère de plus de 1 500 kg de poids total autorisé en charge (PTAC), désormais dénommé masse maximale admissible (MMA). Certains utilitaires de la même catégorie présentent d'ailleurs une capacité de remorquage inférieure, à l'instar du Peugeot Partner et du Citroën Berlingo qui affichent au maximum 1 200 kg. Comme le poids maximum tractable change selon la finition et la motorisation, il est important de le calculer pour chacun de vos véhicules. Pour s'assurer d'être en règle, il suffit de prendre le poids total roulant autorisé (PTRA) et de lui retirer le PTAC. Ces valeurs sont respectivement indiquées aux repères F3 et F2 sur le certificat d'immatriculation (carte grise).

Fourgon ou pick-up pour les plus grosses remorques

Pour tracter une remorque dont le PTAC se situe entre 1 500 et 2 500 kg, certains investissent dans de gros SUV croyant disposer d'une capacité importante, mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, certains Mercedes GLC ne peuvent pas tracter une remorque d'un PTAC supérieur à 1 588 kg. Les fourgons de type Renault Trafic, Peugeot Expert, Citroën Jumpy ou Jumper, Volkswagen Transporter, tous donnés pour 2 500 kg, se révèlent plus appropriés. Toutefois, le Mercedes Vito, qui se classe dans la même catégorie, affiche, lui, une capacité de remorquage maximale de 2 000 kg. Pour atteler des remorques encore plus grosses, deux solutions s'offrent à vous : soit utiliser un gros fourgon, comme les Renault Master, Mercedes Sprinter et Volkswagen Crafter, ou retenir un pick-up. Ces véhicules présentent quasi tous une capacité de remorquage de 3 500 kg, mais attention à bien valider cette valeur à partir des données de la carte grise. Si le Renault Master en transmission par propulsion affiche bien jusqu'à 3 500 kg de capacité de remorquage, son homologue en version traction est limité à 2 500 kg. Ce fourgon de gros gabarit présente, comme les Sprinter, Crafter et autres modèles équivalents, les inconvénients d'être encombrant et de ne pas passer partout du fait de sa hauteur. Son usage en agricole est aussi limité en raison de sa faible aptitude au tout-terrain.

Permis B96 ou BE ?

Au-delà de la capacité du véhicule tracteur, il faut s'assurer que son crochet d'attelage est suffisamment robuste et conforme à la charge remorquée. Il est aussi important de disposer du permis adapté. Depuis la réforme de 2013, les exigences ont changé. Tout détenteur du permis B peut conduire sans contrainte particulière un véhicule attelé à une remorque d'un PTAC inférieur à 750 kg. Cette catégorie de permis donne également la possibilité de conduire un ensemble dont la somme des PTAC (voiture + remorque) s'élève à 3 500 kg. Au-delà de 3 500 kg et jusqu'à 4 250 kg de somme des PTAC, une formation complémentaire de sept heures est nécessaire et la mention additionnelle « 96 » doit être portée sur le permis de conduire. Si la somme des PTAC excède 4 250 kg, le permis EB, autrefois dénommé BE, est nécessaire. Avec les permis B, B96 et BE, le PTAC de la remorque ne doit pas être supérieur à 3 500 kg.

David Laisney

Carte grise dès 500 kg et assurance à partir de 750 kg

La masse maximale autorisée (MMA), plus couramment appelée poids total autorisé en charge (PTAC), est la valeur clé d'une remorque. En y retirant le poids à vide, on obtient la charge utile. Les petites remorques affichant un PTAC inférieur ou égal à 500 kg ne sont pas soumises à l'immatriculation, ni à l'assurance. L'utilisateur doit y apposer à l'arrière une plaque reprenant l'immatriculation du véhicule tracteur. L'immatriculation est obligatoire pour les modèles d'un PTAC supérieur à 500 kg et l'assurance est imposée pour les modèles d'un PTAC de 750 kg et plus. Attention, si vous avez fabriqué une remorque de moins de 500 kg, vous devez l'homologuer pour pouvoir la faire circuler. Pour l'homologation, vous devez contacter la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de votre région.

Le titre de conduite valable 15 ans

À ne pas confondre avec la validité de vos catégories de permis, la durée de validité de votre titre de conduite au format de carte de crédit est aujourd'hui de 15 ans. Son renouvellement est une simple démarche administrative, sans examen de conduite, ni contrôle médical à passer. À noter que la fin de validité des permis au format cartonné rose à trois volets est fixée au 19 janvier 2033 et qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise concernant leur remplacement.

Plus de visite médicale pour le permis BE ?

Autrefois obtenu à la suite d'une simple visite médicale, le permis BE (anciennement EB) est aujourd'hui délivré après avoir suivi une formation spécifique et réussi à un examen en deux parties : théorique et conduite. Coûtant de 400 à 800 euros selon les autoécoles et la nécessité de repasser ou non le code, il est valide à vie et n'impose plus, depuis 2016, de visite médicale tous les cinq ans, sauf restriction individuelle pour raison de santé, par exemple. Il en est de même pour la validité du B avec la mention 96. Ce dernier coûte aux alentours de 300 euros et s'obtient après quatre heures de formation hors circulation et trois en circulation.

4 PICK-UP DISPOS



nouveau CONCESSIONNAIRE

ISUZU

À PARTIR DE 29 546 €HT

D-MAX SPACE CAB N57

VENTE · SERVICE APRÈS-VENTE · PIÈCES DÉTACHÉES

GARAGE EUROPE

48 bis rue de Longvic
21300 CHENÔVE
03 80 52 99 50

Jean-Michel PECHINOT
43 années d'expérience automobile

// NOUVEAUTÉS

Une sélection de la rédaction

Renault Le Trafic Van disponible en électrique


Renault

Renault lance une déclinaison E-Tech Electric de son Trafic Van. Proposé en deux longueurs (5,08 m et 5,48 m) et deux hauteurs (1,967 m et 2,498 m), ce fourgon affiche un volume de chargement de 5,8 à 8,9 m3, une longueur de chargement jusqu'à 4,15 m, une charge utile de 1,1 t et une capacité de remorquage de 920 kg.
Le Trafic Van E-Tech abrite une batterie lithium-ion d'une capacité de 52 kWh, offrant une autonomie pouvant aller jusqu'à 297 km (cycle WLTP), ainsi qu'un moteur de 90 kW (122 ch). Il propose un mode Eco limitant sa puissance et optimisant son autonomie, atteignant 322 km, notamment en bridant la vitesse à 90 km/h. Le freinage hydraulique classique est complété par un ARBS (Adaptative Regenerative Brake System), qui maximise l'énergie récupérée. Pour recharger la batterie, le Trafic Van E-Tech electric propose le choix entre 3 types de chargeurs : un chargeur AC 7 kW monophasé, adapté à tous types de charge domestique, un chargeur AC 22 kW pour la recharge accélérée sur les bornes publiques permettant de récupérer 50 km d'autonomie (cycle WLTP) en moins de 25 minutes, ainsi qu'un chargeur rapide DC 50 kW (courant continu) qui sera disponible en 2024.

Peugeot L'e-Expert adopte un nouveau design


Peugeot

Doté d'une motorisation de 136 ch pour une autonomie de 350 km (WLTP), le nouvel e-Expert 100 % électrique adopte les nouveaux codes de design avec une nouvelle calandre et des feux à griffes. Proposant un volume utile de 6,6 m3 maxi, une charge utile jusqu'à 1 263 kg et un poids tractable atteignant 1 t, il reçoit en option un écran tactile 10 pouces, la connexion sans fil à Apple Car Play et Android Auto, le chargeur de smartphone sans fil ou encore la vision périphérique à 360 degrés grâce à deux caméras à droite et à l'arrière. L'e-Expert est proposé en plusieurs versions : fourgon Standard 4,98 m ou Long 5,33 m, cabine approfondie 5 ou 6 places Standard ou Long, plancher cabine Standard, et Combispace 9 places Standard ou Long.

Peugeot Davantage de connectivité sur le e-Partner

Bénéficiant d'une nouvelle face avant comprenant une nouvelle calandre et des optiques lumineuses à trois griffes, le nouvel utilitaire e-Partner 100 % électrique offre une autonomie jusqu'à 330 km (WLTP), un volume utile jusqu'à 4,4 m3, une charge utile jusqu'à 780 kg et un poids remorquable de 750 kg maximum.
Dans l'habitacle, le conducteur bénéficie d'un nouvel écran central 10 pouces, de la connexion Apple CarPlay ou Android Auto, d'un chargeur de smartphone à induction, et, de chaque côté du volant, de commandes permettant de gérer le système audio, le régulateur de vitesse et des palettes pour les niveaux du freinage régénératif. Deux caméras sous le rétroviseur droit et à l'arrière offrent au conducteur une vue panoramique sécuritaire.


Peugeot

Opel Les utilitaires plus connectés

Reconnaissables à leur nouvelle face avant, les nouveaux utilitaires Combo et Vivaro bénéficient d'un nouvel intérieur, comprenant un écran tactile 10 pouces et la connectivité Apple CarPlay et Android Auto.



Opel

Nissan Le Townstar disponible en version longue

Reprenant les caractéristiques du Townstar à châssis court, le Townstar L2 affiche une longueur de 4,910 m (4,488 m sur la version courte) accroissant d'un mètre cube le volume de chargement, c'est-à-dire 4,3 m3 et même 4,9 m3 avec la cloison pivotante et le siège passager avant rabattu. Dans cette dernière configuration, la longueur utile atteint 3,548 m. Cette déclinaison longue propose une porte latérale plus large (831 mm contre 611 mm) permettant de charger une palette Euro.
Côté charge utile, la suspension arrière optimisée permet d'accroître sa capacité à 845 kg sur la version essence, 777 kg sur le modèle électrique.
Ce dernier reprend la batterie de la version courte et affiche une autonomie de 274 km en cycle mixte (WLTP).
Le tarif du Townstar L2 début à 25 150 euros HT.



Nissan

Mercedes Le Citan en électrique

Mercedes décline une version électrique de son utilitaire Citan. D'une puissance maximale de 90 kW, (122 ch), l'eCitan est proposée en deux longueurs (4,498 et 4,922 m), en volumes utiles de 2,9 et 3,7 m3 et en charges utiles de 544 et 722 kg. Doté d'une batterie de 45 kW, il affiche une autonomie de 280 à 284 km (cycle WLTP) et se recharge de 10 à 80 % en 38 minutes grâce à l'optionnelle borne de recharge 75 kW CC3. Comme les versions essence et diesel, l'eCitan est proposé en trois lignes d'équipements (First, Pro et Select) débutant à 34 000 euros HT. En plus des versions thermiques, les eCitan disposent du démarrage sans clé, de jantes 16 pouces, du chargeur AC 11 kW, d'un câble de charge de 5 m, d'un frein de stationnement électrique et d'une limitation de vitesse à 130 km/h.


Mercedes

Ford La fourgonnette compacte Transit Courier plus accueillante



Ford

Avec sa grande calandre verticale au style plutôt réussi, notamment en version électrique, le nouveau Transit Courier prend l'apparence d'un bébé Ranger. Contrairement au récent Tourneo Connect et à plusieurs futurs utilitaires Ford qui vont faire plateforme commune avec des véhicules Volkswagen, le Transit Courrier reste un développement maison. Avec cette nouvelle génération, Ford agrandit nettement les dimensions extérieures de sa plus petite fourgonnette. La longueur passe de 4,16 m à 4,34 m, la largeur de 1,76 m à 1,79 m et la hauteur de 1,75 m à 1,83 m. Cela reste néanmoins plus compact qu'un Renault Kangoo, un Citroën Berlingo, ou que son grand frère Tourneo Connect qui mesure 4,52 m de long. L'allongement du Transit Courier se traduit aussi par un empattement augmenté de 20 cm (2,69 m). Cette crise de croissance profite aux dimensions utiles avec une longueur au sol qui augmente de 18 cm (1,80 m) et une largeur entre les passages de roue qui fait un bond de 21 cm. Il est désormais possible de transporter deux europalettes et le volume utile passe de 2,3 à 2,9 m3. À noter que la longueur de chargement peut atteindre 2,66 m en optant pour la trappe de cloison optionnelle et en rabattant le siège passager. La charge utile progresse également, passant de 582 à 678 kg pour les versions thermiques, voire 845 kg en option. Elle atteint 700 kg sur la version électrique e-Transit Courier. Cette dernière, qui arrivera début 2024, profite d'un moteur de 136 ch alimenté par une batterie acceptant une charge de 11 kW en courant alternatif et de 100 kW sur bornes rapides (87 km d'autonomie récupérée en 10 minutes). Ford n'annonce pas pour l'instant la capacité de la batterie, mais elle devrait se situer aux environs de 55 kWh, de quoi annoncer une autonomie de 400 km. Les trois versions thermiques font appel au diesel 1.5 EcoBlue de 100 ch et au bloc 3 cylindres essence 1.0 EcoBoost décliné en version 100 ou 125 ch, avec la possibilité d'associer cette dernière à une boîte auto double embrayage à 7 rapports. Ford ne parle pas pour l'instant de version Flexifuel. L'habitacle plus spacieux se modernise très nettement avec une nouvelle planche de bord accueillant un tableau de bord numérique et un écran central tactile de 8 pouces pour les finitions thermiques de base et de 12 pouces pour les finitions hautes et la version électrique. Cette dernière dispose également d'une console centrale spécifique avec davantage de rangements. Le Transit Courier fait aussi le plein d'équipements : radars avant et arrière, caméra de recul, frein à main électrique, feux de route automatiques…

VÉHICULES UTILITAIRES

Ford Un Ranger hybride rechargeable


Ford

Attendu début 2025, le pick-up Ranger Plug-In Hybrid combine un moteur Ford EcoBoost essence de 2,3 l de 270 ch, couplé à un moteur électrique et un système de batterie rechargeable. Les modes de conduite en électrique permettent au conducteur de choisir quand et comment utiliser la puissance de la batterie. En mode 100 % électrique, il affiche une autonomie de 45 km (WLTP). Avec la fonction Pro Power Onboard, il est possible d'alimenter des outils et appareils électriques gourmands en énergie en les branchant sur des prises de courant intégrées à la fois dans la benne et l'habitacle.

Citroën Le Jumpy gagne en confort


Citroen

Outre une évolution stylistique avec le nouveau logo, le nouveau Jumpy de Citroën bénéficie en option d'un grand écran central HD de 10 pouces comprenant une connexion sans fil Apple CarPlay et Android Auto et un chargeur de smartphone sans fil. Deux caméras sous le rétroviseur droit et à l'arrière offrent au conducteur une vue panoramique sécuritaire. Le Jumpy intègre une direction électrique et un régulateur de vitesse adaptatif avec la fonction Stop & Go. Il est décliné avec une boîte manuelle à 6 vitesses avec les motorisations diesel 120 et 145 ch ou avec une boîte automatique à 8 rapports sur le bloc diesel 180 ch (en option sur le 145 ch).

Fiat Un écran de 10 pouces sur les Doblo et les Scudo


Fiat

La nouvelle génération de Doblo et Scudo se caractérise par un nouveau style avant, de nouveaux phares, un écran tactile de 10 pouces associé à la connectivité Android Auto ou Apple CarPlay et de nouvelles commandes au volant, dont une pour le freinage régénératif sur les modèles électriques.

Citroën Le Berlingo Van gagne en ergonomie

Bénéficiant du nouveau logo Citroën, le Berlingo Van bénéficie d'un nouveau design extérieur, mais aussi d'un intérieur revu intégrant un nouvel écran tactile haute définition de 10 pouces, de nouvelles commandes du régulateur de vitesse et du système audio au volant, des sièges Advanced Comfort comprenant des soutiens latéraux spécifiques et la station d'accueil pour smartphone de série avec chargeur sans fil. Deux caméras sous le rétroviseur droit et à l'arrière offrent au conducteur une vue panoramique sécuritaire. Côté motorisation, Citroën propose un bloc essence de 110 ch, deux blocs diesel de 100 et 130 ch et une version électrique de 136 ch, dont l'autonomie atteint désormais 330 km (WLTP). Le nouveau Berlingo Van est proposé en 2 ou 3 places avant, en cabine approfondie et en deux longueurs (4,40 et 4,75 m), offrant un volume utile jusqu'à 4,4 m3 et une charge utile jusqu'à 1 t (750 kg en électrique).



Citroën

GROUPE CHELI

DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT

PROACE



-27% DE REMISE

PROACE CITY



-27% DE REMISE

HILUX



-15% DE REMISE

DIJON • CHENÔVE • BEAUNE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS

Offre réservée aux professionnels dans la limite des stocks disponibles.

// ENVIRONNEMENT

58 La preuve par l'exemple

Le 25 octobre, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) organisait une réunion de présentation d'une « ferme pilote » : le Gaec Compot (Saint-Benin-d'Azy).



Pour faciliter le déplacement du petit gibier dans certaines cultures, Hervé Compot sème parfois un rang sur deux.

« La préservation du petit gibier par des aménagements spécifiques n'est pas incompatible avec l'agriculture » martèle Guy Roblin, vice-président de la Fédération des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) à l'occasion de la réunion de présentation de la ferme pilote (Gaec Compot), le 25 octobre à Saint-Benin-d'Azy. *« Le Gaec concentre le plus d'aménagements réalisés ces dernières années en la matière dans la Nièvre »*, souligne Guy Roblin. *« Avec sa présentation, nous souhaitons inciter les autres exploitants intéressés par ces questions de préservation à nous solliciter pour les aider dans leurs dossiers »*. De son côté Hervé Compot, associé du Gaec, précise : *« depuis les premières modifications, je constate des influences positives sur la population de petits gibiers mais aussi pour mes cultures »*.

Engagé

Avec sa volonté de devenir *« terre d'accueil pour petits gibiers »* Hervé Compot a obtenu l'aide de la FDC 58, via son programme « Agriculture et faune sauvage ». Ce dernier a permis de financer, avec l'éco-contribution, l'implantation de jachères, de bandes intercalaires, d'intercultures spécifiques et la rénovation de mares (une en 2022 et une autre prévue pour 2023-2024). En sus, le Plan France Relance a soutenu l'implantation de haies fruitières et mellifères (en 2021 – voir TDB n° 1682 – et poursuivit en 2023-2024). Pour l'année 2023, le Gaec Compot a continué son engagement, en implantant 5,6 ha de bandes intercalaires (sorgho millet, sarrasin, phacélie, tournesol), une parcelle d'1,5 ha de jachère (sorgho millet, sarrasin, tournesol) et deux parcelles de couverts d'intercultures (moutarde phacélie, sarrasin) de 14 ha au total. En sus, une bande de 0,8 ha de Switchgrass a été positionnée. Toujours dans une optique de préservation de la faune, le Gaec Compot a utilisé la barre d'effarouchement, mise à disposition par la FDC 58, sur environ 60 ha. Benjamin Gauthier, en charge des dossiers « Petit gibier et jachères » à la FDC 58, indique : *« Cet outil a montré son utilité, mais il demande une grande précision et un terrain adéquat »*.



La parcelle de 32 ha découpée avec les bandes intercalaires et la haie mellifère.

Adaptation

Avec quelques années de recul sur certains de ces aménagements, Hervé Compot constate des changements. *« Autrefois, je voyais çà et là quelques perdrix, et c'était tout. Depuis, même si la densité reste modeste, je constate le retour des lièvres, des faisans, etc. De plus, j'ai noté avoir nettement moins de limaces dans mes cultures, grâce aux bandes qui sont de véritables réservoirs d'insectes auxiliaires, comme les carabes (prédateurs de limaces) »*. Si ces aménagements semblent donc être positifs, il nuance toutefois son constat. *« Je suis passé d'une parcelle de 32 ha en monoculture à une parcelle découpée en trois. Cela implique donc plus de manœuvres notamment, et l'implantation de haies requiert un temps d'entretien certain. Tout n'est pas parfait, il faut simplement savoir ce que l'on veut. Pour ma part, je préfère passer plus de temps à entretenir et travailler mes parcelles si cela peut offrir un meilleur habitat aux animaux »*. Si ces contraintes peuvent en rebuter certains, la FDC 58 annonce avoir de nouveaux demandeurs : *« nous avons de plus en plus de sollicitations sur les deux volets : mares et haies. Au vu des annonces gouvernementales, il est l'heure de saisir cette opportunité pour magnifier nos territoires comme nous l'entendons – tout en restant dans le cadre de la réglementation »*.

Choix forcé ?

En effet, les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique prévoient via les 25 actions comprises dans le « Pacte en faveur de la haie (1) » (présenté le 29 septembre), *« un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030 »* avec *« une approche globale et intégrée, portant sur toutes les haies, agricoles ou non »*. En préambule de ce pacte, il est également stipulé : *« Les dispositions législatives et réglementaires seront également améliorées de manière à mieux faire converger les règles agricoles (y compris politique agricole commune), environnementales et urbanistiques existantes. […] Les futures règles sur la plantation et la gestion des haies seront applicables aux opérations mises en œuvre à compter du 29 septembre 2023 de manière à éviter et prévenir la destruction d'une partie du linéaire en amont de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions »*. Note : (1) https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie.

Chloé Monget

Les aides accordées en 2023

Financièrement, le Gaec Compot a été aidé pour la réalisation de ces aménagements. Ainsi, en 2023, pour les bandes intercalaires : 320 euros / ha / an et pour les jachères EFS et autres couverts annuels : 270 euros / ha / an (plafond de 7 ha subventionnés / exploitations du GIC).
Pour les Intercultures : 20 euros / ha / an (Plafond de 30 ha subventionnés / exploitations du GIC).
La restauration de la mare « biodiversité » s'est vue subventionnée à hauteur d'environ 2 500 euros comme pour la mise à disposition de la barre d'effarouchement.



Hervé Compot (casquette bleue) utilise une couche épaisse de paille lors de la plantation des arbres afin de maintenir l'humidité dans le sol pour une meilleure reprise.

Gic de la Sardolle

Pour rappel, le Gaec Compot fait partie du Groupement d'intérêt cynégétique (Gic) de la Sardolle regroupant 6 202 ha répartis dans les communes de Saint-Benin-d'Azy, Limon et Beaumont-Sardolles. Benjamin Gauthier, en charge des dossiers « Petit gibier et jachères » à la FDC 58, insiste : *« parmi les actions menées, depuis 2021 le GIC réintroduit des faisans de souche sauvage issue du conservatoire des souches de l'Office Français de la Biodiversité. C'est une chance pour la Nièvre car cette production est limitée mais parfaitement adaptée à nos territoires. Au total, 450 faisandeaux ont été acclimatés en 3 ans »*. Il stipule également que dans la Nièvre, 7 Gic existent mais aucun dédié au grand gibier.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// La production d'énergie sur mon exploitation ?

• 21 et 29 novembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Réussir sa production de graines de moutarde bio

• 28 novembre à Francheville

Hector Mussillon, CA21 - 06 33 85 50 27 hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer, analyser, progresser : bilan complet sur mon activité

• 23 novembre et 19 décembre à Bretenière

Emeline Richard - 03 80 68 66 55 emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Charte des bonnes pratiques et Boviwell

• Lundi 11 décembre

La FDSEA21 et le CIL BFC Est organisent une journée de formation à la charte des bonnes pratiques d'élevage et au dispositif Boviwell ouverte à tous les exploitants laitiers du département. La formation se déroulera en deux temps : une matinée de présentation de la charte et de l'évaluation du bien-être animal, (salle de la mairie de Baigneux-les-Juifs, 10 h 30-12 h 30), puis une démonstration concrète de l'évaluation dans une ferme, au Gaec de Toutifaut à Magny-Lambert l'après-midi (14 heures-16 heures). Inscription gratuite, déjeuner offert.

Inscriptions avant le lundi 4 décembre (03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr)

NIÈVRE

// Taille de la vigne

• À partir de novembre

Pour rappel, la prochaine session de formation taille de la vigne au CFPPA de Cosne aura lieu du 20 novembre 2023 au 9 février 2024. Elle visera à former sur la taille de la vigne, les travaux de palissage, ainsi que l'entretien du matériel viticole, dans l'objectif d'un retour rapide à l'emploi.

Lucille Martin à cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67

// Sécuriser la reproduction en bâtiment

• 22 et 24 novembre

La maîtrise de la reproduction, notamment en bâtiment, est un des points clefs d'une bonne conduite en système allaitant, et impacte directement l'efficacité économique de l'exploitation. Lieu en fonction des stagiaires.

Renseignements : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

/// Renouvellement Certiphyto GC DENSA viticulture

• Mardi 21 novembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Insérer des produits de biocontrôles dans mon itinéraire de traitements

• Mercredi 22 novembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

// Taille de la vigne

• Mercredi 22 novembre

Lieu à définir.

Contact : Manon Pinot (Chambre d'agriculture) au 03 86 94 28 91.

// Maîtriser les accidents de fromagerie lactique, du lait à l'affinage

• Jeudi 23 et vendredi 24 novembre

À Augy ou Champs/Yonne.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture) au 03 86 94 22 19.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudi 23 et mercredi 29 novembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Commercialiser ses produits en circuit courts

• Vendredi 24 novembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

// Maîtriser les chiffres clés de mon projet (3 jours)

• Jeudi 30 novembre, vendredi 1er décembre et lundi 4 décembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Audrey Bardos au 03 86 94 28 41.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Renseignez vous sur la transmission de votre exploitation

• Lundi 20 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, plusieurs rendez-vous sont organisés par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Un rendez-vous Transmission aura lieu à Saint-Seine l'Abbaye, de 9 heures à 15 heures.

Contact : Catherine Flèche, au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

// Renseignez vous sur la transmission de votre exploitation

• Jeudi 23 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, plusieurs rendez-vous sont organisés par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Un rendez-vous Transmission aura lieu au pôle agricole de Créancey, près de Pouilly-en-Auxois, de 10 heures à 16 heures.

Contact : Catherine Flèche, au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Génétique charolaise

• Mercredi 29 novembre

Elva Novia organise une après-midi génétique charolaise, de 14 heures à 16 heures. Elle se tiendra à Saint-Honoré-les-Bains, au local des inséminateurs, 8, rue Henri Renaud. Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais et offre génotypage par Pierre Dubois, responsable des produits génétiques allaitants. Collation morvandelle offerte par la coopérative.

Inscription : Patrick Guy, au 03 86 30 20 84 ou Bruno Bécamel, au 03 86 84 46 99, ou sur www.elvanovia.fr, rubrique Agenda

YONNE

// Journée Innov'action : réduire le travail du sol pour le préserver (AB)

• Mercredi 29 novembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise le mercredi 29 novembre, à 9 heures, à Cruzy-le-Châtel (4 rue de la Maladière, à l'Earl des Herbues), une journée Innov'action sur « Le B.A.-BA de l'AB : réduire le travail du sol pour le préserver ». À cette occasion, seront abordés les différents leviers pour réduire le travail du sol, la gestion des adventices et la rotation par type de sol et l'approche économique de ce système jusqu'aux marges brutes globales de l'atelier culture. Une visite de parcelles semées en semis direct ou sous couvert est également prévue

Contact : Marianne Roisin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 45.

// Réunion syndicale de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 Faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 638 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	350-400	3,65	3,65	3,65	
	U	300-350	3,33	3,46	3,4	-0,13
		350-400	3,25	3,44	3,33	-0,24
		400-450	3,23	3,38	3,28	-0,15
		450-500	3,01	3,33	3,25	-0,14
	R	250-300	3,28	3,42	3,33	
		350-400	3,23	3,28	3,26	-0,11
		400-450	3,24	3,31	3,28	-0,09
F	U	250-300	3,53	3,54	3,53	-0,06
		300-350	3,45	3,54	3,5	-0,12
		350-400	3,43	3,49	3,46	-0,18
	R	300-350	3,32	3,47	3,43	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 91 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,13	3,23	3,17	
F	R	350-400	2,84	2,95	2,9	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 449 - Vente : 72 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,16	3,42	3,31	
		- 5 ans	2,94	3,23	3,1	-0,24
	U	24 à 36 mois	2,75	3	2,88	-0,13
		- 5 ans	2,56	2,87	2,67	-0,20
		5 à 10 ans	2,38	2,87	2,63	-0,20
		+ 10 ans	2,30	2,55	2,38	-0,20
	R	24 à 36 mois	2,51	2,7	2,6	-0,22
		- 5 ans	2,23	2,59	2,43	-0,22
		5 à 10 ans	1,98	2,56	2,4	-0,22
		+ 10 ans	2,15	2,35	2,24	-0,13
	O	5 à 10 ans	1,92	2,27	2,06	-0,25
		+ 10 ans	1,84	2,16	2,02	0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 178 - Taux de vente : 83 %

Les conditions climatiques défavorables combinées à la progression de la MHE provoquent des sorties d'animaux un peu plus nombreuses. Si on ajoute à cela, la traditionnelle morosité commerciale d'un mois de Novembre, on obtient un marché difficile dans toutes les catégories.

Broutards : Les cours s'ajustent à nouveau à la baisse mais 96% des lots présents trouvent preneur..

Laitonnes : La baisse est limitée grâce à une forte demande.

Vaches / génisses 30 mois : Des grosses sorties cette semaines et surtout de sujets maigres avec aucune préparation. La demande dans le gras étant très ralenti impacte les cours du maigre. On observe donc une nouvelle baisse des tarifs cette semaine, mais cette fois, un peu plus forte que les semaines précédentes.

Prochain marché mardi 21 novembre 2023 (début des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/11/2023

Effectif : 415

Broutards :	**(220 - 400 kg)**	**910 - 1280**	**3,02 - 3,40**
Broutards :	**(405 - 425 kg)**	**1330 - 1390**	**3,25 - 3,29**
Laitonnes :	**(255 - 370 kg)**	**780 - 1260**	**3,10 - 3,42**
Génisses 24 - 36 mois :	**(540 - 615 kg)**	**1480 - 1780**	**2,74 - 3,02**
Vaches légères :		**1030 - 1450**	
Vaches entre deux :		**1500 - 1850**	
Vaches lourdes :		**1860 - 2380**	

Apports moins importants en broutards toutefois les cours sont à peine maintenus.
Légère baisse en femelles d'export. Vente globale.
Placement plus sélectif en vaches orientant les tarifs à la baisse. Très peu d'invendus.

Bovins gras : 20
Vaches de viande : 5,32 à 5,38 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,56 à 5,68 € kg de viande.

Demande plus calme entrainant des invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/11/2023

Effectif : 134

Agneaux gras	**128 - 184**	**(3,29 - 3,68)**
Brebis	**81 - 100**	**(1,11 - 1,54)**

Placement plus rapide en agneaux à des tarifs plus soutenus.
Demande suivie en brebis. Cours stables.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 848 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,91	4,4	4,13	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,11	4,46	4,36	+ 0,31
		de 44 à 50 kg	3,71	4,47	4,19	+ 0,36
		+ de 50 kg	2,91	3,65	3,48	+ 0,09
	R	de 32 à 38 kg	3,47	4,11	3,87	+ 0,19
		de 38 à 44 kg	3,63	4,2	3,87	+ 0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			-	-	-	-
F	U	+ de 60 kg	-	-	-	-
	R	- de 60 kg	-	-	-	-
		+ de 60 kg	-	-	-	-
	O	- de 60 kg	-	-	-	-

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 77 - Vente : 66 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg				

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F						

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 038 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : La qualité proposée cette semaine par les éleveurs reste à un niveau très satisfaisant. Coté débouchés, les acheteurs peinent à trouver suffisamment de marchandise pour satisfaire leurs besoins. Le commerce est donc plus actif avec des tarifs en nette progression.

Brebis / béliers : vente rapide et totale à des cours facilement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 204 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,28	3,38	3,34	-
F	U	300-350	3,44	3,56	3,48	-

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 136 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,72	2,96	2,84	-
		5 à 10 ans	2,66	2,91	2,74	-
		+ 10 ans	2,48	2,89	2,66	-

OBSERVATIONS

Effectif global : 340 - Taux de vente : 90 %.

Broutards : Marché bien approvisionné, les cours sont reconduits dans toutes les catégories. **Laitonnes** : très peu d'apports, les femelles sont très recherchées et les cours reconduits à haussiers.

Vaches : tassement des cours prévisibles, les sorties sont importantes et la qualité des animaux très hétérogènes. Beaucoup de femelle maigres peinent à trouver preneurs à cette période de l'année.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 621 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,08	4,55	4,32	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 222 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,29	1,65	1,52	-

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 178 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		25	89	52	-

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 183 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	104	148	121	-
	R	de 25 à 35 kg	68	128	94	-

OBSERVATIONS

Effectif global : 1204 - Taux de vente : 93 %

Agneaux : beaucoup d'agneaux cette semaine, encore beaucoup trop de lots mal triés mais les bons agneaux sont recherchés et gagnent encore quelques centimes cette semaine.

Brebis : cours reconduits.

Caprins : Marché demandeurs, cours reconduits à haussiers.

Agneaux maigres : Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 Nov. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché sous forte pression sur les animaux laitiers. Cours reconduits avec difficulté sur les animaux allaitants. Veillez à la bonne finition des animaux.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits pour les mâles, et le marché est très dynamique pour les femelles, orientant les prix à la hausse.

POLITIQUES

Les institutions européennes sont parvenues à un accord politique sur le projet de règlement sur la restauration de la nature. L'accord conserve les ambitions de restauration des écosystèmes dégradés, pour les terres, forêts et milieux aquatiques. Le texte inclut finalement des objectifs concernant les surfaces agricoles (la position du Parlement les excluait), et laisse aux Etats Membres le choix de 2 indicateurs de résultats parmi 3 : stock de carbone, papillons des prairies, infrastructures favorables à la biodiversité.

SANITAIRE

Le 7 novembre, l'EFSA a présenté le mandat pour son rapport sur le bien-être animal des bovins viandes demandé par la Commission Européenne. Cette étude de l'EFSA a été lancée et les résultats seront rendus en 2025. Ce mandat comporte tout d'abord l'examen des systèmes d'élevage les plus courants en bovins viandes, puis l'émission d'un avis scientifique sur les problèmes identifiés (ex : logements, accès extérieur, sevrage des veaux, mutilations, génétiques…) et enfin l'évaluation du bien-être de l'animal par mesures collectées en abattoir.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans le cadre du projet de loi de finances 2024, plusieurs amendements ont été déposé en faveur d'aides au bio, secteur en crise depuis le début de la période inflationniste…
Bien qu'étant en faveur d'un soutien au secteur du bio, la FNB rappelle que la première mesure urgente d'aide à ce secteur, est l'application de la loi EGALIM2 !!!
Avec un objectif à atteindre de 20% de produits bio pour la restauration collective, l'application de la loi EGALIM2 est une vraie solution à la problématique actuelle de débouchés que connait ce secteur! C'est par l'appui des politiques publiques et un contrôle réel et rapide de la loi EGALIM2, que cet objectif pourra être atteint sans tarder.

FAIT DE LA SEMAINE

Le 9 novembre dernier, la FNB a organisé une journée thématique à destination du réseau des élus et des animateurs des Sections Bovines départementales sur les thèmes suivants : une matinée consacrée à la description de la structure Normabev et de ses missions et rôles auprès des éleveurs bovins, et l'après-midi consacrée aux enjeux sanitaires notamment sur quatre sujets importants ; les maladies vectorielles (MHE, FCO), la tuberculose et perspectives, le Suivi Sanitaire Permanent et le financement du sanitaire.

FOCUS

Le réseau FNSEA-JA est appelé à une semaine de mobilisation en départements du 20 au 24 novembre, sur un ensemble de sujets. Concernant l'élevage bovin viande, les sujets majeurs sur lesquels les pouvoirs publics peuvent être saisis sont notamment l'incohérence des projets de libre-échange (Mercour, Australie, …), l'aberration de vouloir inclure le secteur bovin en «émissions industrielles». Rappeler aussi qu'il faut une rémunération pour l'avenir, donc l'application d'Egalim2. Et en urgence payer la PAC !

CHIFFRE A RETENIR

+ 16 %

C'est la hausse des importations en Europe de viandes bovines en provenance du Brésil sur les 7 premiers mois de l'année (2023/2022). Par ailleurs, elles augmentent de 7% depuis l'Argentine. Elles sont pourtant globalement en baisse de 5%, notamment d'Océanie (& UK). Cette augmentation des pays du Mercosur montre la capacité de ces fournisseurs à fournir le continent européen… et par là même, les risques de l'accord UE-MERCOSUR!!

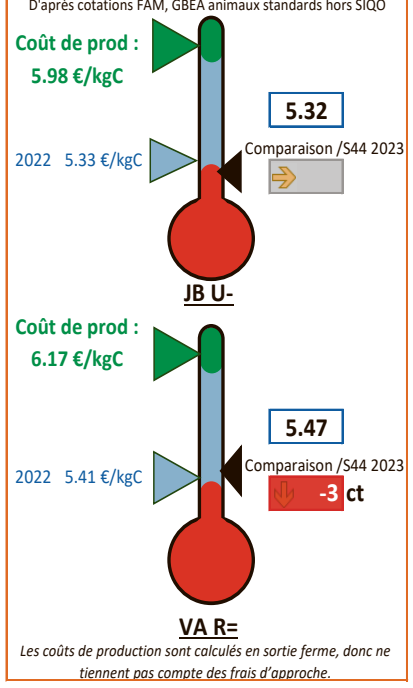
EN REGION

La Section Veau de la FNB a démarré sa tournée de réunions régionales annuelles ce vendredi 10 novembre dans le Lot, à destination des éleveurs de veaux de boucherie et de veaux labels des régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et AURA. Au programme : discussions autour de la conjoncture et de la baisse de production, focus sur la communication menée par la filière vers les profesionnels et vers le grand public, mais aussi échanges et débats autour de la rémunération dans les contrats-types.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

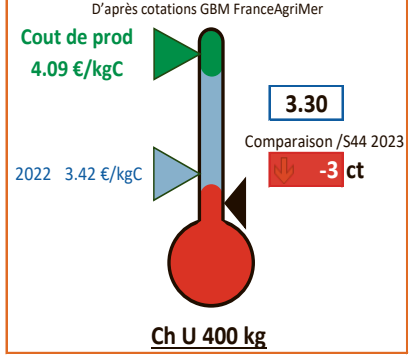
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

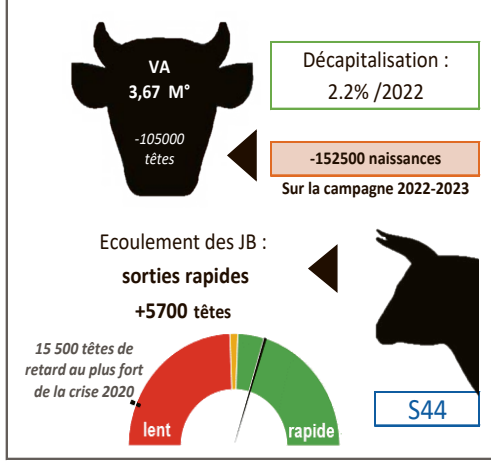
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

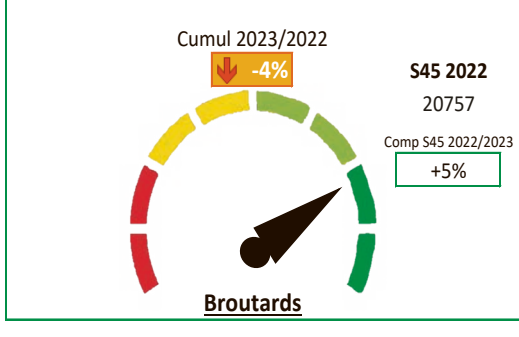
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

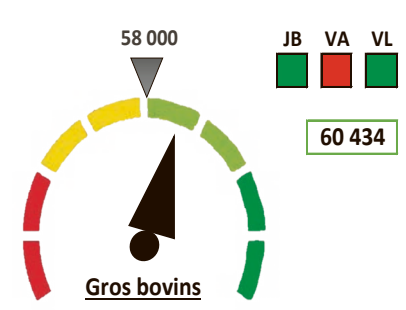
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 46
du 13 au 19 novembre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les effectifs sont impactés par la progression du zonage MHE : ils sont plus importants sur certains marchés, en anticipation d'une progression de la zone ou en rattrapage parce que les éleveurs ont pu faire les PCR. Inversement sur d'autres, l'avancée du zonage n'a pas laissé le temps de s'organiser. En face, la demande se tasse cette semaine pour l'ensemble des débouchés. En mâles, les cours sont tout juste reconduits voire s'orientent à la baisse en toutes races. En femelles, les tarifs résistent mieux aidés par la modestie de l'offre.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont de qualité hétérogène et continuent d'augmenter dans un contexte toujours tendu : les écarts de tarifs se creusent donc davantage entre la marchandise de qualité à engraisser rapidement et les sujets moyens et/ou âgés.

Boucherie : La demande se tasse encore face à des apports stables, entrainant un déséquilibre offre/demande défavorable. Les femelles supérieures résistent encore cette semaine tandis que les allaitantes moyennes ou d'entrée de gamme cèdent de nouveau quelques centimes. La baisse reste très forte en vaches mixtes et laitières.

Veaux : Le commerce est stationnaire. Les achats sont modérés, sans emballement. Les intégrateurs manquent de place ; la demande espagnole reste calme. Les veaux extra se vendent facilement tandis que le reste de la marchandise se placent plus ou moins difficilement selon le poids et la qualité des veaux. Les tarifs sont globalement reconduits. Les sujets en dessous de 45 kg restent invendables. En veaux d'Aveyron, le commerce reste favorable aux femelles.

Ovins : Le commerce garde son dynamisme, favorisé par des apports de qualité. Les acheteurs peinent à couvrir leurs besoins. Les ventes sont fluides, les tarifs sont fermes voire nettement haussiers. Les premiers agnelets arrivent sur les marchés mais le commerce est calme, même difficile. En brebis, l'activité est régulière à des cors stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

26 - Vends tracteur verger Massey Ferguson 3640 GE 2016 1050 HRS 82 CV 4 RM HI LO, TBE.
✆ 06 80 05 05 36

57 - Vends moteur Perkins our tracteur Renault N-71 sup. 7, 7D, 5, 5D, 2 500 h, état neuf.
✆ 03 61 38 04 28
u 06 23 03 30 54

69 - Cause retraite, vend tracteur NH T6125, 2018, 3300h, très bon état, 4 roues motrices, relevage avant, cabine suspendue, clim, bâti chargeur Alo type Q4L, disponible. 58000 euros HT.
✆ 06 64 69 64 55

69 - Vends tracteur Massey Fergusson 135, étroit avec la Vigneronne + Plateau + Galère + Crochet. 7000 €
✆ 06 07 41 37 80

Récolte

26 - Recherche batteuse Case Axial dans l'état+ cueilleur maïs avec broyeur + corn-picker Bourgois.
✆ 06 24 01 73 22

71 - Vends 2 silos 10 et 20 M3, démontés, 1 dessileuse Agram 2 M3, chaine de curage.
✆ 06 75 75 59 80

Arbo-viti

26 - Vends plateforme taille Rosatello 4 RM RD An 2001 palpeur autodirectionnel TBE.
✆ 06 80 05 05 36

26 - Vends cause retraite Faucheuse rotative Votgex 3M de coupe - Calibreuse Calibrex Minigram de 209 - compresseur de taille 2x 800 L Lacmé.
✆ 06 78 50 56 53

Irrigation

69 - Vends enrouleur IrriFrance Optima 1020 400 m. diam. 90 2006 Irricontrol tout hydro TBE
✆ 06 07 06 77 50 HR

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4305)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4501)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends chasse neige et chaines déneigement König 14/9/24 et 14/9/34.
✆ 06 80 07 38 98

34 - Vends presse New Holland petites balles, herse rotative Kuhn 2,70 m, faucheuse CX 2400 6 assiettes, benne vendange 3500 kg, andaineur, tracteur E70 diesel pour pièces, moteur en marche.
✆ 06 26 21 27 58

38 - Vends groupe électrique 25 kva ; Pulve Caruelle 12 m 600 L.
✆ 06 10 41 70 30

38 - Vends roues avec pneus neige T85 60R15 84T pour Clio 3 ou 2 ; Herse plate 5m dents neuves treuil manuel Bourguignon.
✆ 06 62 42 40 41

38 - Vends cuve à fioul 1400 l sur pied fond décanteur jauge TBE ; rouleau plat lisse BE.
✆ 07 86 20 77 17

69 - Vds essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - A vendre 2500 m2 de Fibro Ciment sans amiante année 2015.
✆ 06 15 92 16 60 H repas

70 - Recherche un jeu de roues étroites de dimension 7 x 40 + Pneus dimension 8 x 19,5.
✆ 03 84 68 31 87
ou 06 48 17 31 39

71 - Vends Mercedes bétaillère, bon état général et tracteur Renault, 110 CH, remorques 12 T et 10 T.
✆ 06 07 51 25 88

74 - Vends Reform Muli 45 2200 H, 3 cyl. Perkins, 6 pneus neufs AV, caisse autochargeuse et caisse fumier.
✆ 06 81 71 08 04

89 - Vends remorque Chevance Farmer 18 T., essieu suiveur bennage, porte hydrau., pneus 600/55R26,5, année 2012, TBE (4601)
✆ 06 47 42 39 43

Elevage

18 - Vends deux auges, 4 m x 1,25 m de large, 40 cm de profondeur, très bon état, 420 euros pièce.
✆ 06 14 40 22 10

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends cause cessation beau Renault Master bétaillère 07/2006, 275 000 km, caisse alu (lisse) 3m60, boite à vitesse et embrayage refaits, tbé, prix 15000 euros.
✆ 06 87 05 63 94

07 - Vends Toyota Hilux Légende 2020. 87 000 km toutes options GPS Camera autre. prix 27 000 HT
✆ 06.42.20.26.10

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 60 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

26 - Vends bétaillère 3T500 carrosserie tout ALU nombreuses options permis VL marque Renault Master 165 ch 5100 km cause retraite.
✆ 06 95 65 20 96

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends 4x4 Jimmy 2 places, diesel, année 2007, bleu, 105 000 km, 10 000 euros HT.
✆ 06 82 67 38 66

73 - Vends camion Mercedes 815D bétaillère 7T500 année 2001, CT OK, 60000 km. Prix : 28900 euros.
✆ 06 78 92 11 95

Tourisme

71 - Vends 407 diesel HDI, année 2004, 176.000 km, toutes options, TBE.
✆ 06 83 48 80 21

Achat-Vente

Récolte

39 - Vente de paille et fourrage tarif attractif.
✆ 06 73 92 81 55

71 - Vends foin prairie naturel. Luzerne 1er et 2eme C . Récolte 2023. HD 70 x 120. 3eme coupe MD luzerne.
✆ 06 24 27 94 30

89 - Vends foin TB qualité balles rondes 160 ou carrées 120 x 70. (4503)
✆ 03 86 47 77 21

Plants, pépinière

58 - Vends sapins de noël Nordman 2 m. à 3.50 m., prix et façon à débattre. Gérard Delavault. (4504)
✆ 06 76 77 84 55

Fourrage

21 - Vends foin récolte 2022, bottes rondes 120 x 120. (4502)
✆ 06 87 50 82 50

38 - Achète fumier de bovin.
✆ 06 37 60 97 89

39 - Vds luzerne enrubannée camion 44 bottes rondes.
✆ 06 15 26 60 79

67 - Vends foin bonne qualité rouleaux - 1,35 m.
✆ 06 78 60 55 42

69 - Vends belle paille bottes rectangulaires livraison par 10 ou 20 tonnes et foin de luzerne, et luzerne 2ème coupe, bottes rectangulaires.
✆ 04 74 00 30 70

69 - A vendre paille en bottes carré, maïs épi ou maïs en plante entière en bottes enrubannées, Sarl Vignon. Livraison camion.
✆ 06 13 11 43 85

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

Propriété

74 - Rech à l'achat bât agri + 1 ha att min pr écurie privée. Tt type logement étudié, max 45 min Genève, chez agri retraité ou en activité.
✆ 06 15 87 85 82

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

38 - Pépiniéristes recherchent terres agricoles en Isère.
✆ 06 50 13 22 53

39 - Surface importante de foncier à céder prairies permanentes bon DPB, zone comté, 39570 Lons le Saunier. Ecrire au journal Le Jura Agricole et Rural, 455 Rue du Colonel de Casteljau, 39006 Lons Le Saunier Cedex, qui transmettra.
✆ 03 84 43 03 99

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

67 - Recherche salarié(e) agricole pour exploitation familiale polyculture bovins viande.
✆ 06 73 86 61 19

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

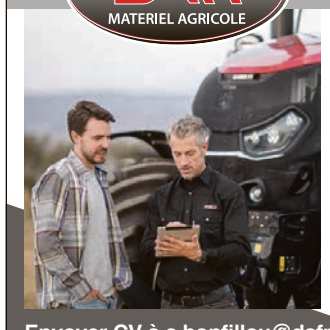
Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)

Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné

Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement

20 ans d'exp.

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Mariage

26 - Femme 64 ans recherche Homme sérieux, veuf ou divorcé 60-70 ans.
✆ 06 44 01 79 18

26 - Femme Africaine 50 ans dynamique et instruite, cherche relation sérieuse.
✆ 06 35 79 76 61

38 - Monsieur 76 ans sérieux bonne vitalité gentil recherche dame 65 à 73 ans même profil.
✆ 04 76 64 54 40

70 - JH, 44 ans désire rencontrer jeune femme 35 à 42 ans sérieuse afin de faire connaissance. Me contacter par courrier avec photos. Merci annonce sérieuse. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 Vesoul
✆ sous la référence 102876

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Limousines pleines et reproducteurs Limousins HBL.
✆ 06 71 61 73 16

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74, Jean-Marc : 06 07 91 98 08

18 - EARL Breton vd 2 taureaux charolais HBC de 18 mois, à vêlage facile et veaux reproducteurs nés au printemps 2023, dont 4 à vêlage facile.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
Vente de cheptel
Jeudi 23 novembre 2023 à 13 h 45
50 vaches gestantes
20 génisses de renouvellement
6 taureaux / jeunes reproducteurs
- 15 broutards - 15 laitonnes
Race charolaise - Animaux indemnes IBR
Renseignements et caution bancaire au :
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17

42 - Vends taureaux de 20-22 mois HBC Charolais, vêlage facile, Livraison assurée, Chargueraud C, Mably.
✆ 06 74 46 24 83

42 - Vends taurillon charolais 17 mois, certification parente TGS, docile à l'attache, livraison possible.
✆ 06 42 97 28 82

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (4104)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC 100% IA vend mâles reproducteurs Index, élevage IVMAT 106.9, 154, 107.8. GAEC de la Croix. (4301)
✆ 06 86 95 22 65

69 - Elevage Salers inscrits vend 1 taureaux 5ans - 4 ans - 2 ans cause congénité + génisses 1 an et 15 mois.
✆ 07 81 48 22 80

69 - Vends vaches charolaises pleines et génisses avec veaux.
✆ 07 70 02 24 44

70 - Vends taureaux Holstein tous ,ges noirs ou rouges, RF, P, type morpho ou schéma. Génisses à saillir, vaches et génisses pleines ou vêlées. CL, UPRA, TGS. Gaec Collas
✆ 06 45 03 77 09

71 - Vends bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois, HBC, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends beaux taureaux Aubrac. 18 mois. Au choix.
✆ 06 03 17 37 96

74 - Vends 2 taureaux charolais, vêlages faciles, 4 ans et 10 mois.
✆ 06 19 33 56 77

Ovin

88 - Vends béliers Texel I 18 mois TB valeur génétique à partir du 15/08 agneaux agnelles livraison possible EARL Dion.
✆ 06 95 52 31 90

Achat ovins, bovins, caprins de réforme
Enlèvement sur place, paiement immédiat. Situé 71.
Déplacement dép. limitrophes. **06 68 18 03 29**

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air de 18 mois du 06/11 au 30/11, prix : de 1 à 25 : 4 euros, de 26 à 50 : 3 euros, de 51 à 100 : 2.50 euros, de 101 à 200 : 2 euros, plus de 201 ; 1.50 euros sur Commande par SMS. EARL du Pontot- Gevrey Chambertin. (4306)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

73 - Vends chiots Border Collie (3 mâles, 2 femelles), nés 20 oct. Mère pucée 250268742003276.
✆ 04 79 20 54 20

Demande

71 - Aide agri, sur le 71 et départements voisins, avant et pendant retraite, avec pièce pour loger à louer.
✆ 07 80 75 27 20

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Divers

25 - 00 - Néerlandais 45 ans parle français, secteur agricole cherche F. 40/45 ans secteur agricole/tourisme rural, bonne condition physique et morale pour s'installer dans les Pyrénées. Ecrire au journal qui transmettra La Terre de Chez nous
✆ 130 bis, rue de Belfort - CS 40939 - 25021 Besançon Cedex

Des professionnels à votre service



BECKER Frères

ARRIVAGE

LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr



GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4 à partir de 5 325 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports France - TGB 4x4 - POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Regardez-nous sur YouTube

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS

LE CLOS DE VAL

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 50 Rue Thiers – 21200 BEAUNE
419 516 802 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :
- pris acte de la décision prise par Monsieur Claude EPAILLY de démissionner de ses fonctions de gérant, a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Bruno EPAILLY, demeurant Ancienne Route de Bouze – La Montagne – 21200 BEAUNE, pour une durée indéterminée à compter du 25 octobre 2023, et a décidé de modifier en conséquence l'article 22 des statuts.
- décidé de transférer le siège social du 50 Rue Thiers - 21200 BEAUNE au 19 Rue de Maizières – 21200 BEAUNE à compter du 25 octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL23010681

LDS GROUPE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VIEL SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : Rue Drouillot
21500 CREPAND
317 782 845 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2022, il résulte que les mandats de la société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010698

AVIS DE MODIFICATION

SOCIETE CIVILE IMOBILIERE DE LA BERGERIE

SCI au capital de 134.200,00 euros,
sise à CHAZEUIL (21260),
15 rue de Véronnes,
RCS DIJON 481630663

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 20 octobre 2023, les associé sont décidé de transférer le siège social de CHAZEUIL (21260), 15 rue de Véronnes vers CHAZEUIL (21260), 14 chemin de Bèze à cette même date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Monsieur Joseph SEMPREY, décédé, n'est plus gérant de la SCI.
Les associés ont décidé à l'unanimité de nommer comme nouveau gérant Monsieur Pierre METZGER demeurant à CHAZEUIL (21260), 14 chemin de Bèze à compter du 20octobre 2023.
Les modifications auront lieu au RCS de DIJON.

AL23010702

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 01/11/2023, l'associé unique de la société SASU HEMINGWAY, SASU au capital de 1 000 euros, Siège social : 8 rue Bochot, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, RCS DIJON 813 028 230, a décidé de transférer le siège social au 7 rue Alexander Fleming 21121 AHUY à compter du 01/11/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS - Le Président

AL23010703

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL LE CHATEAU GRIS

au capital de 2 000 €
Siège social : 5 Rue en Chivalières,
21240 TALANT
852 170 752 RCS DIJO

Suite aux décisions unanimes des associés du 2/1/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Antonin DELABY de démissionner de ses fonctions de gérant à effet du 2/1/2023 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Sylvie DELABY, demeurant 5 Rue en Chivalières, 21240 TALANT, pour une durée illimitée à compter du 2/1/2023.
Pour avis
La Gérance

AL23010715

TRANSFORMATION

Par décision du 28/01/2023, l'associée unique de la société ADDICT, SARL au capital de 47 000 euros, Siège social : 1 rue Monge 21200 BEAUNE, RCS DIJON 499 806 362, statuant sous les conditions prévues à l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 47 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Madame Maria VIOLOT-GUILLEMARD, gérante a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée le Président de la société est Madame Maria VIOLOT GUILLEMARD demeurant allée des Mondes Rondes La montagne 21200 BEAUNE. Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis- le Président

AL23010717

TRANSFORMATION

JLB

Société civile au capital de 137 180 euros
Siège social : 18 rue de l'Eglise -
21220 GEVREY CHAMBERTIN
794 528 281 RCS DIJON

Suivant décisions en date du 01/11/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège social et sa durée demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Capital :
Ancienne mention : 137 180 euros, divisé en 13 718 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention : 137 180 euros, divisé en 13 718 actions de 10 euros chacune.
Dirigeants :
Ancienne mention : Gérant : M. Jean-Luc BURGUET demeurant 1 rue de Champerrier à GEVREY CHAMBERTIN (21220),
Nouvelles mentions :
Président : M. Jean-Luc BURGUET demeurant 1 rue de Champerrier à GEVREY CHAMBERTIN (21220),
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL23010718

ARCOGEST expertise comptable · artisanat · conseil · gestion

GÉRANT

Dénomination : M. FOUCHARD.
Forme : SARL.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : Route DE SAINT PHILIBERT, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.
978823557 RCS de Dijon.
L'associé unique en date du 07/11/2023, a pris acte, à compter du 19/10/2023, de la démission de M. Maxime FOUCHARD, de ses fonctions de cogérant et a décidé la modification de la dénomination sociale qui est devenue RT JARDIN.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
La gérance

AL23010728

CHANGEMENT DE GÉRANT

ROCHE FLUVIAL ENTREPRISE

par sigle RFE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 €
Siège social : Hameau de Montot
21430 BRAZEY-EN-MORVAN
498.558.378 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 08/11/2023 a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du même jour, M. Elie ROCHE demeurant 10 Rue de la Halle au Blé 21210 SAULIEU, en remplacement de M. Jean-Pierre ROCHE, décédé le 03/11/2023.
RCS DIJON.

AL23010747

TRANSFORMATION

LES BALTARDISES. SARL transformée en SAS au capital de 7 622,45 €. Siège social : 14 place de la Halle 21200 BEAUNE. 432 684 512 RCS DIJONSelon décisions du 03/11/2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Didier TILLEROT. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : la SARL BALTARD INVESTISSEMENT, siège social : 14 Place de la Halle – 21200 BEAUNE, 504 757 154 RCS DIJON.

AL23010750

NON DISSOLUTION

MAREGIMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 65 Rue de Dijon Lieudit la Cote
21500 MONTBARD
RCS DIJON 907 933 089

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 20 octobre 2023, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010752

MODIFICATION DU CAPITAL

PIERRICK BOULEY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Place de l'Eglise -
21190 VOLNAY
822 501 987 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10/07/2023, du certificat de dépôt des fonds établi le 28/07/2023 par la banque Caisse d'Epargne, agence de Beaune (21), du procès-verbal des décisions du Président du 28/07/2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que : -la dénomination sociale PIERRICK BOULEY a été remplacée par JULIE ET PIERRICK BOULEY et l'article 3 a été modifié en conséquence, -le capital social a été augmenté d'un montant de 960 euros par émission de 96 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 euros à 1 960 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 960 euros.
Pour avis
Le Président

AL23010757

CAPITAL SOCIAL

E.A.R.L. DOMAINE PIERRICK BOULEY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 8 800 Euros
Siège Social : Place de l'Eglise -
21190 VOLNAY
390 065 910 RCS DIJON

Aux termes d'une délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juillet 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme 8 480 Euros, pour le porter de 8 800 Euros à 17 280 Euros, par apport en numéraire à compter du même jour.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La Gérance

AL23010758

NON DISSOLUTION

RACAM Invest

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social
41 rue Buffon 21000 DIJON
911 813 863 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 29/09/2023, il a été décidé en application de l'article L225-248 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de DIJON.

AL23010775

NON DISSOLUTION

LA CALMAGNE

SARL à associé unique au capital de 10 000 €
Siège social : BAIGNEUX LES JUIFS (21450)
1 rue de Quemigny 889 205 407 RCS DIJON

DAU du 28.06.2023 : non dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce.

AL23010785

AVIS DE TRANSFORMATION

DIBELAU

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 837 280 euros
Siège social : 23 rue des Roches d'Orgères -
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS DIJON 518 429 972

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2023, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 837 280 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS :
Les cessions d'actions entre actionnaires peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, Monsieur Laurent DIEUSAERT demeurant 23 rue des Roches d'Orgères 21410 FLEUREY SUR OUCHE a été désigné président (ses fonctions de gérant ayant cessé du fait de la transformation de la Société).
La société LDS AUDIT (1 rue du Rompot, 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 433 127 297) commissaire aux comptes, a été confirmée dans ses fonctions.
Pour avis
Le Président

AL23010790

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 10/11/2023 concernant TRISON, ajouter . L'associée unique a également pris acte le 31/10/2023 de la démission de Mme Catherine COUDERT de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23010762

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 décembre 1982, Madame Marie Louise CHADOEUF, en son vivant retraitée, demeurant à GENLIS (21110) 5 rue de la Prairie Résidence Mutualiste du Parc, née à GENLIS (21110), le 14 juillet 1936, célibataire, décédée à GENLIS (21110) (FRANCE), le 23 août 2023.
A consenti un legs universel, consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maude CLEON, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 26 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maude CLEON, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010729

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/11/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MELOISEY : Parcelles forestières
Urbanisme : zone N du PLU
35 ha 09 a 12 ca
- Bois de lichere: F-355-356 - Sur lichere: F-354
MONTLAY-EN-AUXOIS – NOIDANS : Loué sur une partie de la surface
Objectif : Maintien des fermiers en place
MONTLAY-EN-AUXOIS : Bois - Urbanisme : RNU
39 a 40 ca - Comme coput: ZH-44[315]
NOIDAN : Prés et landes - Urbanisme : RNU
6 ha 35 a 50 ca
- Au grand larrey: ZM-33(J)-33(K)-33(L)-33(M)
- La riotte: ZD-37(B)-37(C)-37(AJ)-37(AK) - Les pontots: ZH-19 - Les pres de la riotte: ZK-8
NUITS-SAINT-GEORGES: Parcelles forestières - Urbanisme : Zone N du PLU
1 ha 10 a 57 ca
- Clos du hazard: F-612-613
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/12/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010764

SCP Bruno ESPERANDIEU, François MARTIN, Damien LEO et François SAVIOLI
Notaires
14 rue Pasteur,
BP 60636
21006 DIJON CEDEX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire associé à DIJON, le 7 Novembre 2023, Monsieur Jean-Claude, André AUPETIT, retraité, né à MELUN (77000), le 17 novembre 1957, et Madame Christine, Marguerite Marie GONNIN, conseiller pôle emploi, née à BESANCON (25000), le 10 mars 1963, demeurant ensemble à TALANT (21240), 5, rue Louis Devillebichot, tous deux de nationalité française. Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (21000), le 9 septembre 1995, ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré, ont aménagé leur régime matrimonial, avec apports de certains biens propres à leur communauté, et en prévoyant une clause de préciput alternatif.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON Cedex (21006), 14 rue Pasteur, BP 60636, au siège de l'office de Maître François MARTIN où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. (N° CRPCEN : 21009)
En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour Insertion
Me François MARTIN

AL23010779

SELAS LEGATIS DIJON GENLIS
1 Place de l'Europe
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 1er mars 2013, Madame Yvonne Marie Joseph PETIT, en son vivant Retraitée, demeurant à GENLIS (21110) 5, Rue de la Prairie, née à ANTRAIN (35560), le 6 octobre 1926, veuve de Monsieur André Joseph Meinrad KARCHER et non remariée,
non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 28 octobre 2023 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et vérification de la saisine du légataire, reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 1 Place de l'Europe avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 10 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandra PAULO, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion
Maître Sandra PAULO

AL23010789

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LE LITTORAL

SCI au capital de 1524,49€
Siège: 2 rue des Grands Poiriers
La Chaintre des Agneaux
hameau Maisonthiers BLANOT 21430
LIERNAIS
414 430 587 RCS DIJON

L'AGE du 20/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur ALAIN PLAUCHIER, 193 BD EDOUARD VAILLANT 93190 LIVRY-GARGAN, fixé le siège de liquidation au siège. La correspondance est à 193 BD EDOUARD VAILLANT 93190 LIVRY-GARGAN.

AL23010585

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CESSOT COUVERTURE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10000 euros
Siège social : 2C RUE DE LA LIBERTE-21110 IZIER
RCS DIJON 794 046 979

Suivant délibération de l'AGE du 30/09/2023, les co-gérants ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, déchargé Madame SIROT Carine de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 30/09/2023. Dépôt RCS Dijon.

AL23010699

DISSOLUTION

CAVISTERIA

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 75 000 euros
Siège social : 12 Grande rue, 21420 - ECHEVRONNE
Siège de liquidation : 12 Grande rue
21420 ECHEVRONNE
804 949 311 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Jean-Claude CARA, demeurant 12 Grande rue 21420 - ECHEVRONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Grande rue 21420 ECHEVRONNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010680

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARLU J.G.P.

au capital de 57 931 euros
Siège social : 16 Rue Dominique Ancemot
21120 IS SUR TILLE
398 772 715 RCS DIJON

Selon décision du 04/03/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-Gabriel PETIT, demeurant 27 Avenue Carnot - 21120 IS SUR TILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé chez M. Jean-Gabriel PETIT l'adresse visée ci-dessus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010713

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARLU J.G.P.

en liquidation au capital de 57 931 euros
Siège social : 16 Rue Dominique Ancemot
21120 IS SUR TILLE
Siège de liquidation : 27 Avenue Carnot
21120 IS SUR TILLE
398 772 715 RCS DIJON

Selon décision du 02/11/2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Gabriel PETIT, demeurant 27 Avenue Carnot – 21120 IS SUR TILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 2/11/2023.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010754

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ECOSUD INVESTISSEMENTS.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 3435 euros.
Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
438975799 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 31 octobre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian JACQUARD demeurant 37 rue du 18 Décembre, 21700 Nuits St Georges et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Dijon.
Le liquidateur

AL23010739

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VIONNET, SARL au capital de 30 000 €, ayant son siège 10 rue du Centre 21130 PONCEY LES ATHEE, immat RCS DIJON 491 597 399 : L'associé unique, par décision du 24/10/2023, a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/10/2023, a nommé liquidateur Nicolas VIONNET (10 rue du Centre 21130 PONCEY LES ATHEE) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé 10 rue du Centre 21130 PONCEY LES ATHEE. Dépôt RCS DIJON. Pour avis.

AL23010748

Exco Socodec

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUXOIS PIZZA

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège
11 rue du Vieux Marché
21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation
31 rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
489 993 386 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 29/09/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Marc BOITTE demeurant 31 rue de la Liberté 21140 SEMUR EN AUXOIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur.

AL23010774

Kappa Consultants

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI L'AGE D'OR AIGRE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,48 euros
Siège social : BEAUNE
21200 Rue de Brully - Gigny
351 896 824 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 15 août 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Philippe PECULIER, demeurant Rue de Brully - Gigny - 21200 - BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010784

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARC SUR TILLE du 3 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : VADOT FREDERIC
Siège : 55 Rue de la Cras, 21560 - ARC SUR TILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
La vente de tous produits fournitures et accessoires dans le domaine forain dans les foires,

ANNONCES LÉGALES

marchés, salons et expositions. Prestations commerciales dans les foires, braderies et magasins.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Frédéric VADOT, demeurant 55 Rue de la Cras, 21560 ARC SUR TILLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL23010682

CABINET CARRÉ JURIS AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

SCEAU HORSE STABLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 28 000 €
Siège social : 20 Rue de la Serrée 21 700 CHAUX
RCS DIJON
Par acte SSP électronique en date des 06 et 07.11.2023, il a été constitué une SARL dénommée:
SCEAU HORSE STABLE
Objet social :
Toutes opérations commerciales se rapportant au négoce de chevaux de compétition, au négoce de matières, produits, articles et accessoires se rapportant au domaine équestre, Toutes activité de dressage, pension, mise en valeur de chevaux de compétition
Siège social :20 rue de la Serrée 21 700 HAUX
Capital : 28000 euros
Gérance : DORET Alexandre demeurant 20 rue de la Serrée 21 700 CHAUX
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

AL23010714

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

L&C
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 50 rue du Puits d'Hiver
89400 CHICHERY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 23 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : L&C
Siège social : 50 rue du Puits d'Hiver, 89400 CHICHERY
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis à CHICHERY (89400) 50 rue du Puits d'Hiver, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance :
Monsieur Thomas CARAYON, demeurant 50 rue du Puits d'Hiver, 89400 CHICHERY,
Madame Olivia LEMAITRE, demeurant 50 rue du Puits d'Hiver, 89400 CHICHERY,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis : La Gérance

AL23010700

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/07/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ALPIDOMA
Forme : SAS
Capital social : 6 000 €
Siège social : 1 ROUTE D'ALLEREY, 21140 LE-VAL-LARREY
Objet social : la valorisation d'un procédé physique exclusif de dilution de la matière minérale ou organique, la conception et la commercialisation de tout procédé, substance ou matériel destinés à l'agriculture, la forêt ou la pêche, et de tout produit destiné au domaine végétal ou animal, le conseil en agriculture.
Président : M. Pierre DUBOURQ demeurant 1 ROUTE D'ALLEREY, 21140 LE-VAL-LARREY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL23010712

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 07/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : CIEVAC Siège : 3 rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : tous travaux de plomberie, chauffage, sanitaire et V.M.C., et plus généralement tous travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : RP DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 519 728 euros, dont le siège social est 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey, 21830 MESSIGNY ET VANTOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 497 717, représentée par M. Romain PASCAL, Président. Directeur général : PAJEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 134 266 euros, dont le siège social est 21 rue Philippe de Rouvres, 21110 ROUVRES EN PLAINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 498 111, représentée par M. Jérémie PAUTET, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23010723

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte en date du 10/11/2023 d'une société présentant les caractéristiques. suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DENOMINATION : SCI CNGD IMMO.
SIEGE SOCIAL : 4 place Darcy - 21000 DIJON.
OBJET : propriété, administration et gestion par location, bail ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : 1.000 euros.
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros.
GERANCE :
M. David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, demeurant. 4 place Darcy - 21000 DIJON
et M. Gaël SANZ, demeurant 21 rue de la Fable - 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personne. qu'avec l'agrément de tous les associés.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23010771

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 10/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU. Dénomination : COTE D'OR PARACHUTISME. Siège : 7 rue du Chapeau Rouge, 21000 DIJON. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 500 euros. Objet : Promotion, développement, découverte, pratique et enseignement de parachutisme sous toutes ses formes, notamment organisation de sauts en parachute tandem (baptêmes de chute libre en parachute biplace), sauts de démonstration (meetings), transport de passagers. Promotion, développement, pratique de sauts filmés et montage vidéo de ces films et leur diffusion. Vente, commercialisation de tout objet lié à la pratique ou au développement du parachutisme. Gestion d'installations sportives. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Rebecca GRISOT, demeurant 6 rue du Viseney, 39290 MENOTEY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL23010772

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ALPHA EXPERTS

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey, 58000 NEVERS
491 972 329 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'AG mixte en date du 21/09/2023, il résulte que la société CPB EXPERTISE, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est à Dragne, 58370 VILLAPOURCON, immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 884781857, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société PHILALEX EXPERTISE, démissionnaire. De ce fait, il est mis fin à ses fonctions de directeur général sans remplacement. POUR AVIS, La Présidente

AL23010689

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES LEVEES

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
CAPITAL 1200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 35 RUE DE LIVRY
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
RCS NEVERS 498 899 368

Suivant L'assemblée générale extraordinaire en date du 23 octobre 2023, il a été pris acte :
1 - De modifier l'objet social Article 2 des statuts
ANCIEN OBJET : – Acquisition d'un immeuble à Mars sur Allier, administration et exploitation par bail, mise à disposition ou autrement de cet immeuble et de tous autres.
NOUVEL OBJET -L'acquisition, la gestion et la location de biens immobiliers et tout ce qui s'y rapporte
2 – de modifier le siège social Article 4 des statuts
Ancien siège sociale : les Levées 58240 MARS SUR ALLIER
Nouveau siège social : 35 rue de Livry 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
MENTION EN SERA FAITE AU RCS DE NEVERS
LA GERANCE

AL23010736

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PARQUETERIE BEAU SOLEIL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 000 €uros
Siège social : Le Beau soleil
58310 ST-AMAND EN PUISAYE
323 685 453 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2023, il a été décidé, après avoir constaté que la société dépassait deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire la Société ETC AUDIT sise Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée de six années à compter rétroactivement de l'exercice 2022, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2027.
Il est précisé que, conformément aux nouveaux textes en vigueur, il n'y a plus lieu de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL23010697

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ETINCELLES DE LA LOIRE SAS

SAS au capital de 2000 €
Siège Social : 23 rue du 14 juillet
58000 NEVERS
851831636 RCS de NEVERS

Assemblée générale extraordinaire, en date du 01/11/2023, il a été décidé à compter du 15/11/2023 :
- De prendre pour nouvel objet social les activités de : Ingénierie Alimentaire
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de NEVERS

AL23010724

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MCS - SYLVAIN CHAVANTON

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : PLANCHEZ (Nièvre)
Les Montées
RCS NEVERS : 848 436 978

DECISION : Assemblée générale extraordinaire du 03/05/2023DATE D'EFFET : 03/05/2023 Ancienne mention : - la couverture, la maçonnerie, la plomberie, la vente et l'installation d'appareils de chauffage, le terrassement,l'aménagement des combles. Nouvelle mention : - la couverture, la maçonnerie, la plomberie, la vente et l'installation d'appareils de chauffage, le terrassement,l'aménagement des combles, l'électricité générale, Pour avis

AL23010735

ALPHA EXPERTS NEVERS

DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination : ALPHA EXPERTS.
Forme : SAS au capital de 40000 euros.
Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey, 58000 NEVERS.
491972329 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 02/11/2023, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination EXCO ALPHA.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23010744

SCP E.MAYDAT-BURBAN, F.ALBRECH, B.ROGEZ
Notaires Associés
18/20 Place du Général de Gaulle, Rémalard
61 110 REMALARD EN PERCHE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu par Maître Evelyne MAYDAT-BURBAN, Notaire à REMALARD EN PERCHE (61110) le 7 octobre 2023, enregistré à ALENCON le 23/10/2023, Références 6104P01 2023 N 01162, les statuts de la société actuellement dénommée « SCI CHOUPIANNE », société civile au capital de 153.000,00 euros, dont le siège social est situé à BOUHY (58310) au lieudit Vauvrille, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 443 547 757, ont été modifiés.
Il a été décidé de nommer Madame Solène HEBRARD, demeurant à PARIS (75006), 16 rue de la Grande Chaumière, nouvelle gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Anne HEBRARD, et de modifier ainsi le paragraphe « gérant » dans la deuxième partie des statuts.
Aux termes de ce même acte, il a été pris la décision de modifier la dénomination de la société, à compter du 7 octobre 2023. L'article 3 du titre I de la première partie des statuts sera modifié de la manière suivante :
Ancienne mention : SCI CHOUPIANNE
Nouvelle mention : SCI MAGNOLIA
Pour avis.
Le Notaire

AL23010759

MODIFICATIONS

PRESTA SERVICE

SARL au capital de 1 000 €
17 Faubourg de Lyon,
58000 NEVERS
824.965.784 RCS NEVERS

Le 20/10/23 l'associé unique a adopté comme nouvel objet social : marchand de biens, conseil en travaux, prestations de services diverses ; modifié la dénomination sociale en PRESTA IMMO ET CONSEILS et transféré le siège social au 32 Route de Nevers, 58180 MARZY.
Les mentions suivantes sont modifiées :
- OBJET : Ancienne : l'entretien, le traitement, le nettoyage et la protection de toitures et de toutes autres surfaces, l'entretien, le traitement, le nettoyage et la protection de charpentes et de toutes autres menuiseries, la pose de placoplâtre intérieur, la création de meubles déco, le revêtement de sol, tous travaux de bâtiments de gros œuvre, de second œuvre et de finition, notamment maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, peinture, carrelage, faïences, l'achat et la vente de matériels divers en rapport avec l'activité exercée, le conseil en décoration et aménagement ou réaménagement de l'espace, idées décoratives pour l'intérieur et l'extérieur, ou toute activité se rapportant à l'objet. Nouvelle : Marchand de biens, conseil en travaux, prestations de services diverses
- DENOMINATION SOCIALE : Ancienne : PRESTA SERVICE. Nouvelle : PRESTA IMMO ET CONSEILS
- SIEGE SOCIAL : Ancienne : 17 Faubourg de Lyon, 58000 NEVERS. Nouvelle : 32 Route de Nevers, 58180 MARZY
RCS NEVERS

AL23010761

TRANSFORMATION

HOLDING FERNANDES

Société civile au capital de 300 000 €
Siège social : Zone Industrielle,
2 rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
890.709.157 RCS NEVERS

Le 26/10/23, l'AGE a décidé, à compter du même jour, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée et la nomination de Paulo FERNANDES et Virginie FERNANDES en qualité de cogérants. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme - Ancienne mention : Société civile. Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée. Administration - Anciennes mentions : Gérant : Paulo FERNANDES. Nouvelle mention : Cogérants : Paulo FERNANDES demeurant 7 rue Charles Rabot 58000 NEVERS et Virginie FERNANDES demeurant 8 Impasse de la Calç 66140 CANET-EN-ROUSSILLON. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23010786

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE BIEN ETRE PRES DE CHEZ VOUS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.560 Euros
Siège social : CHATEAU CHINON (Nièvre)
16, route de Nevers
R.C.S. NEVERS : 884 391 913

DECISION DU : 11/10/2023 DATE D'EFFET : 26/07/2023 TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL Ancienne mention : CHATEAU CHINON (Nièvre) -16, route de Nevers Nouvelle mention : CHATEAU CHINON(Nièvre) - 9, rue Saint-Louis Pour avis

AL23010787

// VENTE AUX ENCHÈRES

AVIS D'ADJUDICATION PUBLIQUE

Exploitation des francs-bords et terrains dépendant du domaine public fluvial de la Loire et de l'Allier pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2033
le 27 février 2024, à 10h, à la salle des fêtes de Challuy (Nièvre). 4 Rue du 19 Mars 1962.
Adjudication aux enchères publiques
de 45 lots environ avec pâturage et droit de chasse situés sur les communes de ST HILAIRE-FON- TAINE, LAMENAY-SUR-LOIRE, CHARRIN, DEVAY, COSSAYE, DECIZE, SOUGY-SUR-LOIRE, AVRIL-SUR-LOIRE, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, BEARD, LUTHENAY-. UXELOUP, ST OUEN-SUR-LOIRE, IMPHY, CHEVENON, SERMOISE-SUR-LOIRE, MARZY, GARCHIZY, GERMIGNY-SUR-LOIRE, LA MARCHE, LA CHARITE-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE, COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LA CELLE-SUR-LOIRE, NEUVY-SUR-LOIRE, GIMOUILLE,LANGERON
surface approximative des lots de 7ha à 75 ha
Renseignements, consultation des lots et dépôt des programmes d'exploitation de la chasse auprès de Direction départementale des territoires de la Nièvre, Subdidivision gestion de la Loire ddt-slsr-loire@nievre.gouv.fr
Date limite de dépôt : vendredi 15 décembre 2023 16h00

AL23010363

// DIVERS

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ELIEPOUR-ELLE**.14 Rue La Fayette 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 534 522 495.Activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 11 Août 2023 , désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL23010705

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE KLEP'S**. Domaine de Candide Meulot 58110 Biches. RCS Greffe de Nevers 832 013 122.Activité : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010706

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL MAÇONNERIE TRADITION**.ZA de la Croix Arnay 58220 Donzy.RCS Greffe de Nevers 532 151 750.Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010707

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 novembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE POLE CENTRE AUTO**.36B Boulevard du Grand Pre des Bordes 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 834 935 223.Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT.

AL23010708

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 novembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AY CONSTRUCTION 58**.59 Faubourg du Grand Mouesse 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 881 205 363. Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010709

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SIMAGE**.7 Rue Franc-Nohain 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 433 871 548.Activité : Activités des agences de publicité.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010710

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION DE JAILLON Laurent.
L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de dans la procédure de liquidation judiciaire concernant :
JAILLON Laurent.
Sis à : à ARQUIAN cadastré section ZA 46.
A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers où toute personne peut en prendre connaissance.
Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal judiciaire de Nevers.
Le Greffier.

AL23010765

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION DE : SARL D.G. AMENAGEMENT
L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de dans la procédure de liquidation judiciaire concernant :
SARL D.G. AMENAGEMENT
Sis à : à SAINT PARIZE LE CHATEL
A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers où toute personne peut en prendre connaissance.
Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal judiciaire de Nevers.
Le Greffier.

AL23010766

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION DE : LAZAGNE épouse HOURDEQUIN Véronique, Catherine, Marguerite
L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de dans la procédure de liquidation judiciaire concernant :
LAZAGNE épouse HOURDEQUIN Véronique, Catherine, Marguerite
Sis à : Route d'Antibes à MESVES SUR LOIRE
A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers où toute personne peut en prendre connaissance.
Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal judiciaire de Nevers.
Le Greffier.

AL23010767

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Selon acte de Me MORMICHE THOMAS Notaire à POUGUES LES EAUX 70, av de Paris, le 19 octobre 2023, à la requête :
Monsieur Jean Aimé FOURMANN-FOURNIER et Madame Viviane Jacqueline AZCARATE, demeurant ensemble à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320), 27 rue des Prés de l'Etang,
Nés savoir :
- Monsieur FOURMANN-FOURNIER à COUARGUES (18300) le 17 septembre 1948,
- Madame AZCARATE à NEVERS (58000) le 29 septembre 1953.
Mariés à LA CHAPELLE SAINT URSIN (18570) le 20 mai 1994.
Lesquels, faisant usage de l'art. 1397 du CC, ont convenu de changer entièrement de régime matrimonial et vouloir adopter le régime de la communauté universelle (art. 1526 du CC).
Oppositions dans un délai de trois mois à notifier par LRAR ou par acte de commissaire de justice à Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58320), 70, avenue de Paris.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le JAF du tribunal judiciaire compétent.

AL23010722

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 - 11H00 ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur - 58000 SERMOISE SURLOIRE.
ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril2023 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril2023.
- Approbation des conventions
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de MM Jean-Michel DOUET et Guillaume VENISSE, dont le mandat prend fin avec cet exercice.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.
Alexandre ANIER Directeur.

AL23010770

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI LES FAUVETTES SCI au capital de 400€ Siège social : Domaine de Paray 58300 St Parize en Viry. 822 155 818 RCS Nevers L'AGE du 03/11/2023 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 03/11/2023, nommé en qualité de liquidateur Mme Schumacher Martine, 7 rue des Pivoines 03410 Domerat et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Nevers

AL23010661

DISSOLUTION

SARL EUROPUB

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 14 B rue Elsa Triolet
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 398 796 RCS NEVERS

Le 30/09/2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2023. M. Patrick ANGOT demeurant 14 B, rue Elsa Triolet 58640 VARENNES-VAUZELLES, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé 14 B, rue Elsa Triolet 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis.

AL23010755

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU SOL LINO

Capital social : 5.000 euros
Siège de liquidation
33, route des Saulaies
58000 NEVERS
852 694 009 RCS NEVERS
Société en liquidation

Le 08/11/2023, par décisions d'associé unique, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 08/11/2023. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23010773

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19 Octobre 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
VETAUGUSTINS
Objet social :
- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- l'acquisition, la vente (exceptionnelle) la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux
- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,
- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire,
- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou tout autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
Siège social : 5 Rue Langevin 58160 IMPHY
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur DABENOC GUILLAUME demeurant 4 Rue Saint Vincent, 57160 SCY CHAZELLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL23010501

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 30/09/2023 constitution de la Société par Actions Simplifiée EASY GARDEN 5
Capital social : 1 500 euros
Siège social : 26 Boulevard Pierre de Coubertin 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet : Achat et vente de tous objets
Président : Jean-françois POUSSIN demeurant 26 Boulevard Pierre de Coubertin 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.Pour avis.

AL23010653

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/11/2023 il a été constitué une société Dénomination sociale : PLANET CLUB
Siège social : 14 Boulevard du Grands-Prés-des-Bordes, 58000 Nevers.
Forme : SAS
Capital : 3 000 Euros
Objet social : Parc d'intérieur de loisirs pour enfants et salon de thé.
Présidence : Monsieur ZHAN Fei, demeurant au 113 rue de Marzy 58000 NEVERS, élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23010667

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAUVIGNY LES BOIS du 30/10/23 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : KAMSO EVENT
Siège : 54 rue de la Banne, 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros en numéraire
Objet : - l'activité de soutien au spectacle vivant notamment des prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéos, les costumes, les activités de production, promotion, organisation de spectacles de comprenant pas la responsabilité artistique du spectacle, la création, la mise en place de tous évènements commerciaux, culturels ou autres, l'activité de négoce de matériel neuf ou d'occasion y compris de véhicules, l'activité de maintenance et de location
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Anne-Sophie HOULIE, demeurant 54 rue de la Banne, 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Directeur général : Monsieur Michael HOULIE, demeurant 54 rue de la Banne, 58160 SAUVIGNY LES BOIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
POUR AVIS
Le Président

AL23010716

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHAMPLIN en date du 7/11/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS LAM2C
SIEGE SOCIAL : 20 route de Brinon 58700 CHAMPLIN (Nièvre)
OBJET : Services à la personne de type petits travaux, jardinage, bricolage, livraison de repas, assistance aux personnes âgées, aide à la mobilité, livraison de courses, assistance administrative ; Aide et soins à domicile (SSIAD) ainsi que la prise en charge, accompagnement d'enfants à partir de 3 ans, aide aux devoirs ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 5 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Christel DELBREIL, demeurant 20 route de Brinon à CHAMPLIN (Nièvre)
DIRECTEUR GENERAL : Luc DELBREIL, demeurant 20 route de Brinon à CHAMPLIN (Nièvre)
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président

AL23010733

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 8 NOVEMBRE 2023
DENOMINATION SOCIALE : F.E.C.A
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 2.000 euros
SIEGE SOCIAL : GUERIGNY (Nièvre) - 36, rue de Plouzeau
OBJET : l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANT : - Monsieur Eric FOSSE demeurant à GUERIGNY (Nièvre)- 36, rue de Plouzeau
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et insertion : la Gérance

AL23010734

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03/11/23, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : ORATOIRE
Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion des biens immobiliers familiaux et de tout autre bien immobilier ainsi que la réalisation de toute opération financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil Siège social : 19 rue Jules Guesde 58640 VARENNES-VAUZELLES Capital : 10000 euros Gérance : M Florian GARNIER, né le 31 mars 1989 à NEVERS (58), demeurant 188ba4 nguyen van huong, thao dien, Q2 tp thu duc, Ho Chi Minh City, Vietnam Agrément des cessions de parts sociales : Libres entre Associés et Agrément pour toutes les autres. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.Pour avis.

AL23010742

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI JUR? ; Siège social : 47 Bis, Route de Busserolles – 58180 MARZY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Co-Gérance : M. Damien JUR? et Mme Stéphanie GUILLOCHON dt ensemble à MARZY (58) – 47 Bis, Route de Busserolles ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23010769

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GARCHIZY du 27/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : L'OLIVIER HMD.
Siège : 1124 rue de la Côte Blanche, 58600 GARCHIZY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : réparation et entretien de tous véhicules automobiles et motocycles, carrosserie, achat, vente, location à court et long terme, import, export de tous types de véhicules motorisés neufs ou d'occasion, dépannage et remorquage, diagnostic informatique, entretien et réglages de cartographies moteur pour tous types de véhicules motorisés, vente de solutions pour l'informatique et l'électronique automobile, commerce de détail d'équipements automobiles et motocycles, de matériel électronique ou mécanique, création, recherche, développement, exploitation, location, vente, installation de nouvelles technologies permettant de diminuer les émissions et/ou la consommation de tout moteur à combustion interne ou externe, et tout moteur électrique, reproduction et programmation de clés et télécommandes de voitures et de tous types de véhicules, assistance technique pour perte totale de clés, commerce de gros ou détail de pièces détachées et d'accessoires pour tous types de véhicules automobiles et motocycles, lavage, lustrage, nettoyage, polissage, réparation et changement de pare-brise et tout vitrage de tous types de véhicules automobiles à domicile ou sur lieu de travail, vente de matériel annexe ou connexe.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Mourad HAMDANI, demeurant 1124 rue de la Côte Blanche, 58600 GARCHIZY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23010778

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 09/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DOMAINE DE GÉMIGNY
Siège : Gémigny, 58800 MAGNY LORMES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles acquis, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Emilie SAVARY, demeurant Gémigny, 58800 MAGNY LORMES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL23010783

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

LES LOMBARDS

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social
26 bis rue des Lombards
89340 Champigny
349 020 057 RCS Sens

L'AGE du 09/08/2009 a décidé de nommer M. Prunier Jean Claude, 1033 voie Romaine 06460 Caussols gérant en remplacement de Mme Veau Claudie à compter du 31/10/2023. Dépôt au RCS de Sens

AL23010607

GÉRANT

BEE PRINT

SARL au capital de 24 000 euros
Siège social
22 RUE EDOUARD BOUTHIER
89500 Villeneuve sur Yonne
422 453 001 RCS SENS

L'AGE du 6 novembre 2023 a pris acte du décès de Madame Carole GUYOT survenu le 6 novembre 2017 et décide de ne pas la remplacer dans ses fonctions. Monsieur Etienne GUYOT continue d'exercer seul les fonctions de gérant. Mention au RCS de SENS.

AL23010678

MODIFICATION DU CAPITAL

GUYOT FINANCES

SAS au capital de 2000 €
Siège social : 14 RUE DE L USINE A GAZ
89500 Villeneuve-sur-Yonne
891 698 193 RCS de Sens

L'AGE du 06/11/2023 a décidé de changer le capital social en le portant de 2000 euros, à 552000 euros
Mention au RCS de Sens

AL23010694

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EXOTIQUE ONE

SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : CC des Champs Plaisants - Local 101 -
Avenue du 8 Mai 1945
89100 Sens
029 482 RCS SENS

L'AGE du 24/10/2023 a décidé de nommer en tant que nouveau président M. JOUINI Wael demeurant 12 avenue de la Marne 89100 SENS, en remplacement de M. AWADALLA ELJAK Mohammed, démissionnaire.
Mention au RCS de SENS.

AL23010695

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCADRAIN T.P

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : ZI Chemin des ruelles,
89380 APPOIGNY
394 086 250 RCS AUXERRE

Décision de l'associé unique du 01/07/2023 : Transfert du siège social
Ancienne mention : ZI Chemin des ruelles, 89380 APPOIGNY
Nouvelle mention : 5 Impasse des ruelles, 89380 APPOIGNY
Pour avis.

AL23010696

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ART & DECO

SASU au capital de 2000 €
Siège Social : 82 rue du 89e Régiment d'Infanterie
89100 SENS
887542546 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 01/09/2023, a décidé de transférer le siège social au 61 rue de Lyon 75012 PARIS 12
Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de PARIS

AL23010730

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES EPIS

SCI au capital de 152,45 €,
73 rue Victor Hugo
89140 VINNEUF
379 570 930 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 1/9/2023, le siège social a été transféré à compter de cette date au 3 Route de Saint Hilaire, 69650 St Germain au Mont d'Or.
Radiation au RCS de SENS, immatriculation au RCS de LYON.

AL23010731

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

SCI LES CHAMPS GALOTTES

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 7 Route de Coulanges – 89290 JUSSY
379 143 894 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 OCTOBRE 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 Route de Coulanges – 89290 JUSSY au 12 Rue Paul Emile Victor – 89000 AUXERRE, à compter du 12 OCTOBRE 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23010738

TRANSFORMATION

LEMAITRE FRANCOIS

SARL transformée en SAS
au capital de 7 600 €,
8 Rue Marie Madeleine
89520 SAINPUITS
538 929 548 RCS AUXERRE

Délibération du 01.11.2023: L'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
La cession d'actions au profit des tiers doit être autorisée par la Société.
François LEMAITRE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir M. François LEMAITRE dt 8 Rue Marie Madeleine 89520 SAINPUITS
Pour avis. Le Président

AL23010740

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI FOUCHER LES CLAIRIONS

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 11 Rue de la Croix - 89290 QUENNE
478 459 134 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 02/11/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, vente et location de matériels, prestations de services liés au secteur de l'immobilier, location de bureaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23010781

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 9 novembre 2023
la société GENEDIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.660.000 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.512.
A donné en location gérance à
La société CHA-DIS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 7.500 Euros, ayant son siège à SAINT CLEMENT (89100) rue Sainte Colombe, ZA Fontaine d'Azon 2, lieudit la Croix de Fer, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de SENS
un fonds de commerce de vente en gros de produits alimentaires et non alimentaires à destination des commerçants et des professionnels de la restauration hors foyer, sis et exploité à SAINT CLEMENT (89100) rue Sainte Colombe, ZA Fontaine d'Azon 2, lieudit la Croix de Fer, sous l'enseigne PROMOCASH.
Le présent contrat est consenti à compter du 8 novembre 2023 pour se terminer le 17 janvier 2024.
A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL23010732

// ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARCY SUR CURE

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement
En application des dispositions de l'arrêté n°AR_2023_97 de Monsieur le Maire d'ARCY SUR CURE du 5 octobre 2023, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 32 jours du 13 novembre 2023 au 14 décembre 2023 inclus ; Mme Marie DUROLLET-CHOUDEY assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- le dossier sera déposé à la Mairie d'ARCY SUR CURE aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie d'ARCY SUR CURE – lequel les annexera au registre.
- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'ARCY SUR CURE le :
- Lundi 13 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- Samedi 2 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 14 décembre 2023 de 13h30 à 16h30
afin de répondre aux demandes d'information du public.

AL23010376

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl DURY** Z A des Champs Casselins 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (charpente, couverture). RCS Auxerre 353643380. CIP 4695. Date de cessation des paiements : 11/10/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010691

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à VALLAN, du 30 décembre 2013, révoquant toutes dispositions antérieures déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE - SAUTEREL Notaire à AUXERRE aux termes d'un acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament du 5 octobre 2023, Madame Ginette MARMAGNE, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me Laurent TOPIN Notaire à MALIGNY notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis
Le notaire

AL23010704

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 mars 2013,
Madame Janine Pierrette MÉRAT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Maurice Pierre CHÉRY, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) résidence Le Village Avenue Georges Pompidou, née à SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF (89110) , le 1er avril 1931, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 21 octobre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 07 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010719

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ANCY-LE-FRANC - pré - fond occupé - 3 ha 04 a 30 ca - Sur le rup de geney: 135ZC-14(J)-14(K)-15(J)-15(K) - zonage : RNU
BRION - terre - 1 ha 01 a 71 ca - Les chaumerons: ZH-48 - Vaux robert: ZE-8 - zonage : zone An du PLU
BUSSY-EN-OTHE - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - 1 ha 61 a 80 ca - Chaumont: ZO-18(A)-18(B) - La normandie: C-303(B)-304(C)-335-1363-1365[328] - La trouerie: B-516[17] - Le verger brule: ZR-9-11 - Vallee du beau charme: D-29 - zonage : zones An et N du PLU
CHASSIGNELLES - pré - fonds occupé - 2 ha 82 a 00 ca - Les courtes lames: ZL-21 - Les pres sous roche: ZL-16-17 - zonage : RNU
FULVY :
- 4 ha 69 a 10 ca - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - La galadenne: B-89 - Le paradis: A-461-466 - Les champs martin: ZA-56 - Les herbues de fulvy: ZC-22(B)-22(AJ)-22(AK) - Les vaux chauvelots: A-389 - zonage : RNU
- 6 ha 28 a 90 ca – terre - fonds occupé - Les carreaux: ZA-27(J)-27(K) - zonage : RNU
PAROY-EN-OTHE - bois-taillis - 7 a 90 ca - La voie creuse: L-572 - zonage : zone Np du PLU
SAINTS-EN-PUISAYE - bois-taillis - 52 a 85 ca - Bois de l enfer: A-355 - Les renardieres: ZS-117 - zonage : RNU
SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - bois-taillis - 55 a 24 ca - Les milleries: E-121 - zonage : RNU
STIGNY :
- 1 ha 48 a 43 ca - terre - fonds occupé - La combe jeannadiot: A-63-65 - La grande combe: A-28 - Le buisson au loup: A-81-83-84-85 - zonage : zone A du PLU
- 61 a 30 ca - terre - fonds occupé - Pres carres: A-154 - Pres d autun: A-162 - zonage : zone A du PLU
VILLIERS-LES-HAUTS :
- 4 ha 55 a 65 ca - terre - fonds occupé - Dessus mereuil: A-972[449] - La male assese: ZO-31 - Le champ godard aux lievre: ZL-26 - Sur laria a droit: ZL-76 - Vignes de fromenteau: ZX-6-44[554] - zonage : RNU
- 38 ha 93 a 95 ca - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - 136: ZO-32 - Caume zandu: ZR-32 - Dans le vau: ZX-39 - Derriere l eglise: ZK-88 - Derriere les murs: ZO-8 - Dessus le paty: ZT-53-55 - En fromenteau: ZX-26 - L habu ceuille: D-942-943-947-949-950-952-953-1296[953] ZW-20 - La grosse foret: D-1348[1257] - 1350[1256] -1352[1255] - La guerbille: E-59-60 - La levee: ZL-44[9] - La loue: ZX-5 - La male assese: ZO-30-33 - Le boichot: ZN-23-24-25-26(J)-26(K)-55 - Le champ godard aux lievre: ZL-27-28 - Le coupie baude: E-413 - Le petit sechot: B-129 - Le porteur d eau: D-958-959-962 - Les clairiaux: D-921-923-924-925-1333 - Ruelle voyau: ZK-35 - Sentier d aisy: B-233(C) - Suche aux moines: D-1209-1211
-1213-1214-1215-1398 ZV-12 - Vignes de fromenteau: ZX-8 - Vriottes: ZT-18 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/12/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010792

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 octobre 1992,
Monsieur Michel Georges BLANCHARD, en son vivant retraité,divorcé de Madame Jeanne Julia Denise DE ROECK, demeurant à SEMENTRON (89560), 8 chemin du Bois.
Né à JUVISY-SUR-ORGE (91260), le 19 janvier 1951.
Décédé à SEMENTRON (89560), le 23 décembre 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament

ANNONCES LÉGALES

reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 9 avril 2021, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX notaire susnommé, le 7 novembre2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé,référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010725

CO.CE.BI
Siège social :
Sentier de la Fontaine
Route de Noyers
89310 NITRY
D 328 650 197 RCS AUXERRE

CONVOCATION DES ASSOCIES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 14 décembre 2023
A 14h
Salle des fêtes, place de la république
89 270 VERMENTON
ORDRE DU JOUR
Exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
Assemblée générale Ordinaire 14H00-15H30
- Quorum et constitution du bureau
- Approbation du PV de l'AG 2022
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Présentation des comptes
- Rapports des commissaires aux comptes
- Rapport moral du Président
- Lecture des résolutions
- Affectation du résultat
- Renouvellement/ Élection des administrateurs
- Échanges et réponses aux questions

Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des documents suivants :
- comptes annuels
- rapport aux associés du conseil d'administration
- texte des résolutions proposées
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AL23010801

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
C V I TECHNOLOGIES SARL
Liquidation Judiciaire du 05/07/2022 du 05/07/2022
15, rue des Fontaines -A 89100 COLLEMIERS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 juillet 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL23010763

DISSOLUTION

BBE SCI au capital de 100€ Siège social: 29 Rue Du Port 89140 Courlon-sur-yonne 821823069 RCS SENS. L'AGE du 31/10/2023 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Dupre Eddy, 29 Rue Du Port 89140 Courlon Sur Yonne. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS SENS.

AL23010602

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL RENAULT

EARL en liquidation
au capital de 374 795,90 euros
Siège social : Ferme de la Mouillère -
89700 MOLOSMES
391 395 514 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Max RENAULT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 août 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL23010662

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MONAL

SARL unipersonnelle
au capital de 7622 €
Siège Social : ZI DE LA PETITE ILE
89300 JOIGNY
429358658 RCS de SENS

Par AGE du 07/11/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme BOUN NAVADY 13 ROUTE DE CEZY 89300 ST AUBIN SUR YONNE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 07/11/2023
Radiation au RCS de SENS

AL23010684

DISSOLUTION

APART.T SCI au capital social de 150 Euros Siège social : 3 rue des Bas Musats, 89100, MALAY LE GRAND RCS SENS 508 696 069 Le 04/10/2023, L'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Corinne LAUNAY demeurant 9 rue Pierre Bonnotte 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 3 rue des Bas Musats 89100 MALAY LE GRAND. Pour avis.

AL23010701

DISSOLUTION

LE VIVIER

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 22 boulevard du Nord
89660 MAILLY-LE-CHATEAU
Siège de liquidation : 22, Boulevard du Nord
89660 MAILLY-LE-CHATEAU
830 285 888 RCS AUXERRE

Selon décision du 22/09/2023 à 10 heures au siège social, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/09/2023 et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Guillaume JOVIAL demeurant 22 boulevard du Nord, 89660 MAILLY-LE-CHATEAU, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au G.T.C. d'AUXERRE, en annexe au R.C.S.
Pour avis

AL23010726

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE VIVIER

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 22 boulevard du Nord,
89660 MAILLY-LE-CHATEAU
Siège de liquidation : 22 boulevard du Nord
89660 MAILLY-LE-CHATEAU
830 285 888 RCS AUXERRE

Selon décision du 22/09/2023 à 19 heures au siège social, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le Liquidateur Monsieur Guillaume JOVIAL de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter de ce jour.
Les comptes de liquidation sont déposés au G.T.C. d'Auxerre.
Pour avis

AL23010727

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SCI EMELISE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 Rue Jules Lancôme -
89600 SAINT FLORENTIN
Siège de liquidation :
11 Rue de la Fête Dieu –
89470 MONETEAU
789931219 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Emmanuèle BONNEAU, demeurant 11 Rue de la Fête Dieu – 89470 MONETEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue de la Fête Dieu – 89470 MONETEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23010737

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI 3 G

6 rue Saint-Nicolas,
89700 TONNERRE
527 916 936 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un PV d'assemblée générale du 09/11/2023, il a été approuvé les comptes de liquidation de la société civile immobilière dénommée «3G», donné quitus au liquidateur M.Alexandre GUILPAIN de sa gestion et décharge de son mandat.La clôture des opérations de liquidation a été prononcée à compter du 09/11/2023.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

AL23010751

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL PRIVÉ PATRICK

EARL en liquidation
au capital de 55 000,00 €
Siège social : 5 route de l'Albarderie, Violot –
89320 CERISIERS
431 645 977 RCS SENS
Liquidateur : Mme Martine MICHAULT
épouse PRIVÉ et M. Patrick PRIVÉ,
5 route de l'Albarderie, Violot –
89320 CERISIERS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2023 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL23010760

AUDAMEX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SML

SCI au capital de 1000 euros
Siège social
123 RUE DU FOUR
89340 Villeblevin
835 089 624 RCS de Sens

L'AGE du 30/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. AGOSTINHO SIMAO Célestino, demeurant 123 Rue Du Four 89340 Villeblevin pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.Radiation au RCS de Sens.

AL23010768

LDS GROUPE

DISSOLUTION

PEP'S KIDS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 25 Rue du 24 Août,
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 25 rue du 24 aout
89000 AUXERRE
835 338 989 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 mai 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Silvana QUIGNARD, demeurant 25 Rue du 24 Août 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du 24 aout 89000 AUXERRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010780

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL LES CHEVILLOTS

EARL au capital de 224 000,00 euros
Siège social : 16 Les Chevillots -
89150 COURTOIN
833 224 603 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30 septembre 2023, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Éric LANCKRIET, demeurant à COURTOIN (Yonne), 16 Les Chevillots, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social à COURTOIN (Yonne), 16 Les Chevillots, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23010782

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 06/11/2023, il a été constitué une SARL à associé unique ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : LE TRAITEUR DES BONS VIVANTS Capital : 5000€ Siège social : 51 rue de La Liberté 89200 Sauvigny le Bois. Objet: Traiteur, ventes à emporter, location de matériels événementiels, prestation restauration. Durée : 99 ans. Gérant : M. Julien Monnot, 2 chemin Ratier 89310 Chatel Gérard. RCS : Auxerre

AL23010664

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEINE (Yonne) du 6 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI DELAGE VMR
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve – 89800 BEINE
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Véronique DELAGE, demeurant 1 Rue de la Voie Neuve – 89800 BEINE
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23010683

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULANGES SUR YONNE du 20/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée – Dénomination sociale : THOUL & WICZ - Siège social : 4 Rue Millet Hugot, 89480 COULANGES SUR YONNE – Objet social : L'activité de Plaquiste et la réalisation de tous travaux de plâtrerie et conjoints à la plâtrerie, le commerce de matériels et de produits accessoires liés à ces activités, la location de matériel ; – Durée de la Société : 99 ans – Capital social : 8 000 euros. Gérance : M. Jérémy THOULET demeurant 4 Rue Millet Hugot – 89480 COULANGES SUR YONN et M. Antonin KISIELEWICZ demeurant 1 bis Rue Cornebeaunon – 21530 VITTEAUX.Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE. Pour avis.La Gérance

AL23010721

AVIS DE CONSTITUTION

SNC MORIZOT
Société en nom collectif
au capital de 40 000 euros
Siège social : 9 rue des Fossés
89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON du 30 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC MORIZOT
Siège social : 9 rue des Fossés, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
Objet social : La réalisation de tous travaux agricoles sous forme de prestations de services, Location de matériels, Achat et vente de pailles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 40 000 euros
Associés en nom et gérants :
Monsieur Pascal MORIZOT, demeurant 20 rue de l'Eglise 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
Monsieur Rémi MORIZOT, demeurant 6 rue des Fossés 89660 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre
La gérance

AL23010711

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 2 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société A Responsabilité Limitée
OBJET : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de vente en gros de produits alimentaires et non alimentaires à destination des commerçants et des professionnels de la restauration hors foyer, sis et exploité SAINT CLEMENT (89100) rue Sainte Colombe, ZA Fontaine d'Azon 2, lieudit de la Croix de Fer, sous l'enseigne PROMOCASH ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La livraison à la clientèle de marchandises.
DENOMINATION : CHA-DIS
SIEGE SOCIAL : SAINT CLEMENT (89100) rue Sainte Colombe, ZA Fontaine d'Azon 2, lieudit de la Croix de Fer
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 7.500 euros
GERANCE : Monsieur Stéphane CHASLIN, domicilié 4 Hameau du Bois d'Amour 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL23010756

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 55 €
☐ pour 2 ans 110 €

TOTAL

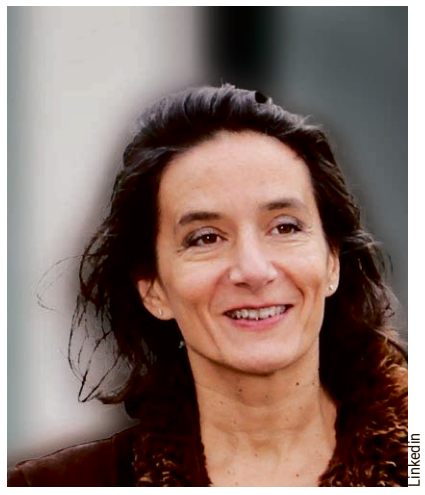
PORTRAIT

// BIOGRAPHE HOSPITALIER

Conter sa vie au seuil de la sienne pour laisser une trace

Passeur de mots et d'histoires® est bien plus qu'une association. Grâce à elle, des personnes gravement malades ont la possibilité de raconter leur vie à un biographe qui fait partie intégrante de l'équipe soignante. De cette écoute, naît un récit relié et tellement précieux pour ceux qui restent.

Tout est né lors d'un temps d'introspection rendu nécessaire à la suite d'un licenciement. Nous sommes dans les années 2000 et, à quarante ans, Valéria Milewski cherche une nouvelle voie pour se réinventer. Elle couche sur papier la liste de ses envies. Au carrefour de l'amour de son prochain, de son plaisir d'écouter l'autre et d'écrire, germe l'idée de raconter l'histoire de celles et ceux qui approchent de la fin de leur parcours de vie. *« Je constate qu'une société qui ne s'occupe pas de ses mourants est une société qui va mal. J'ai l'intuition qu'en fin de vie, il est important de se délester. J'ai la conviction que la société a besoin de rituels, d'union, d'entraide, que l'on doit faire corps et prendre soin »*, raconte Valéria Milewski.



LinkedIn

Valéria Milewski essaime, à travers son association Passeur de mots et d'histoires®, la pratique de la biographie hospitalière dans tout l'hexagone.

Une vingtaine de passeurs

La jeune femme ne le savait pas encore mais elle avait inventé un nouveau métier, celui de biographe hospitalier. Elle passe d'abord par la case biographe tout cours en s'installant à son compte en 2005, puis devient bénévole accompagnante auprès de personnes gravement malades, afin de dépasser son appréhension de la blouse blanche. Lors d'une journée autour de la souffrance organisée dans les Ardennes, elle croise la route du responsable de l'équipe mobile des soins palliatifs de l'hôpital de Chartres. Séduit par son projet, elle démarre donc son travail de biographe hospitalière au Centre hospitalier de Chartres dans le service d'onco-hématologie. Trois ans plus tard, elle crée l'association Passeur de mots et d'histoires®. Aujourd'hui, la biographie hospitalière est développée dans vingt-cinq établissements, cinquante services et au domicile des malades, par une petite vingtaine de Passeurs en poste. Elle est par ailleurs portée par des associations et des collectifs régionaux.

Écouter, prendre le temps

« Notre métier, c'est de collecter les pépites, la lumière, tout ce qui peut faire sortir le patient de cette noirceur. Notre mission est de déployer une qualité d'écoute et un cadre sécurisant. Nous offrons à la personne la possibilité d'effectuer un travail de remémoration avec un but potentiel de transmission à ses proches. La visée du travail n'est pas psychothérapeutique et le biographe se tient à sa fonction qui est de recueillir les données selon une trame (sans vérifier l'exactitude des propos), de les ordonner, de les restituer et de prendre en compte les corrections du patient », explique l'auteure.



BHN

Les récits des personnes hospitalisées sont précieusement retranscrits et prennent corps à travers un livre artisanal, relié à la main.

Boucler la boucle

La maladie est un traumatisme, une suite de pertes dans laquelle l'identité peut vaciller. Alors, se raconter offre la possibilité aux malades de se rassembler, de se pacifier et de transmettre. *« La biographie hospitalière est une réponse, parmi d'autres possibles, pour passer du chaos à l'apaisement, des questions existentielles qui étouffent au récit comme nouveau souffle. Grâce à elle, le patient s'éloigne un temps de la maladie pour se replonger au cœur de la vie, de sa vie »*, poursuit-elle. Et parce que chaque vie est une œuvre d'art singulière, les récits sont précieusement retranscrits et prennent corps à travers un livre artisanal, relié à la main. Lorsque, hélas, la personne n'a pas le temps d'aller au bout de son récit, ce sont des feuilles vierges qui sont adossées au récit comme autant d'espaces offerts aux proches pour se souvenir, à travers des dessins d'enfants, des petits mots, des photos… Plus de 2000 personnes ont été biographiées depuis le début de l'aventure. Valéria anime de nombreuses conférences, donne des cours à la Fac et est en passe de créer un diplôme universitaire car, elle l'assure, le travail qu'elle mène est utile à plus d'un titre. La biographie hospitalière est *« un livre réconfortant, comme un doudou qui permet de (re) découvrir la personne biographiée à travers ses mots, de s'inscrire dans la mémoire familiale, de faciliter le deuil et d'assurer un lien entre la vie et la mort »*.

Sophie Chatenet

// TÉMOIGNAGE

"Mon approche est humaniste"

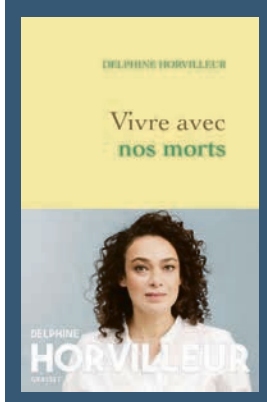
Comment devient-on biographe hospitalier ? L'expérience de Lucie Créoff à Brive-la-Gaillarde (Corrèze).



L'activité du passeur est une activité professionnelle, le biographe reçoit une rémunération. Son statut peut être un statut de travailleur indépendant et/ou de salarié. S'il n'existe pas de profil type, la pratique de ce métier, un peu particulier, requiert certains préalables : avoir une expérience professionnelle de l'accompagnement des personnes en fin de vie ; posséder de solides compétences en écriture, et se montrer capable de transcrire les propos recueillis en mettant son écriture au service de la personne qu'il écoute, sans fioritures ni réinterprétation stylistique, et avoir déjà écrit une à deux biographies. Lucie Créoff, trente-cinq ans, est biographe hospitalière. Depuis 2016, au sein du service oncologie de Brive, elle recueille les paroles de patients qui se racontent. Elle a été ergothérapeute dans le domaine de la santé mentale. Dans le cadre de cet exercice, elle avait souvent recours à l'art-thérapie afin de permettre à ses patients, à travers la pratique d'une discipline artistique, de s'exprimer et de retrouver petit à petit confiance en eux. C'est lors d'un atelier d'écriture que Lucie a compris la puissance de l'écrit et de son utilité pour eux. *« Ces personnes que je pensais connaître se sont révélées à moi à travers cet outil. Cette expérience est venue faire écho à cette profession de biographe hospitalier dont j'avais entendu parler »*. Formation en poche, c'est une autre rencontre qui propulse Lucie au sein du pôle cancérologie de l'hôpital de Brive. Elle est sollicitée par le docteur Laure Vayre, chef du pôle d'oncologie, convaincue qu'une biographe permettra de proposer un accompagnement complémentaire, grâce à la collaboration avec l'équipe soignante, pour le confort et le bien-être des patients et de leur entourage. *« Mon approche est humaniste et pas forcément soignante. Je ne rencontre pas un malade mais d'abord une personne. Il faut que cela soit un moment de plaisir, une fenêtre ouverte sur autre chose. Même si effectivement les patients sont souvent fatigués, parfois les entretiens se prolongent. Une fois qu'ils commencent, c'est comme s'ils étaient transportés ailleurs, ils ne sont plus à l'hôpital »*.

Pour aller plus loin, vous pouvez adresser un mail à contact.passeurdemots@gmail.com

LECTURE // "Vivre avec nos morts, petit traité de consolation"



Delphine Horvilleur est rabbin. À travers onze chapitres, dans *Vivre avec nos morts, petit traité de consolation*, elle superpose trois dimensions, comme trois fils étroitement tressés : le récit, la réflexion et la confession. Le récit d'une vie interrompue (célèbre ou anonyme), la manière de donner sens à cette mort à travers telle ou telle exégèse des textes sacrés, et l'évocation d'une blessure intime ou la remémoration d'un épisode autobiographique dont elle a réveillé le souvenir enseveli. Nous vivons tous avec des fantômes : *« Ceux de nos histoires personnelles, familiales ou collectives, ceux des nations qui nous ont vus naître, des cultures qui nous abritent, des histoires qu'on nous a racontées ou tues, et parfois des langues que nous parlons »*. Cette réflexion sur la mort est avant tout un roman sur la vie, qui n'empêche pas de régulièrement sourire et qui évite de donner le dernier mot à la mort, invitant à regarder au-delà, là où la vie continue… avec ses morts.

Éditions Grasset, 2021, disponible en format de poche.

LOISIRS

// SANTÉ

L'alimentation au service de l'activité physique

Le nutritionniste Jean-Luc Dubouis décortique le mécanisme de l'activité musculaire pour comprendre les besoins nutritifs à l'effort.

Du muscle à l'assiette, le nutritionniste Jean-Luc Dubouis remonte le parcours nutritif de l'aliment pour comprendre le mécanisme de l'effort. Il dissèque notre fabrique de protéines pour en retirer tous les sucs afin de se préparer à une activité physique.
Le spécialiste propose *« de partir des faits biologiques »* pour comprendre toutes les allégations concernant la santé et l'alimentation.

Il s'intéresse ainsi aux muscles squelettiques - ceux qui s'accrochent au squelette - qui, en se contractant, font bouger les os. De forme allongée, ces muscles sont composés de fibres - ou cellules musculaires -, dans lesquelles les myofibrilles - ou molécules protéiques - se rapprochent lorsque le muscle se contracte sous l'effort. Cette activité musculaire est produite par l'ATP (1), une molécule énergétique qui mobilise les protéines pour que le muscle se contracte. Pour fournir un effort physique, il convient donc d'avoir les bons apports en protéines et en énergie. L'énergie musculaire (ATP) est produite par les apports en glucoses (sucres) et lipides (acides gras). Elle se mesure en calories. Les dépenses de calories à l'effort s'évaluent quant à elles en fonction du poids, de l'intensité et de la durée de l'exercice (2). *« Plus on est lourd et plus on consomme d'énergie »*, résume le spécialiste. Il insiste : *« Les calories dépensées permettent aux filaments protéiques de glisser les uns vers les autres et aux muscles de se contracter »*.

Un apport de protéines

Pour alimenter le moteur musculaire humain, il conviendra donc de lui apporter des protéines. Toutes n'ont pas la même valeur, en fonction des acides aminés qui les composent et leur séquençage. Le nutritionniste est formel : la valeur biologique des protéines animales est supérieure à celle des protéines végétales car elles apportent plus d'acides aminés indispensables. Il cite *« deux protéines animales géniales, qui apportent diversité, quantité et qualité »* : l'albumine du blanc d'œuf et la caséine du lait et du fromage. Pour les personnes qui observent un régime alimentaire végétarien, il conseille de mélanger les végétaux, tels que pois chiches, semoules ou céréales. *« Les protéines de soja sont presque aussi bien que les protéines animales car elles contiennent presque tous les acides aminés indispensables »*, note-t-il.
L'apport en protéines recommandé pour un adulte est de 1 g/kg et par jour. L'absorption s'opère en quelques heures. *« Dans l'effort, la machine fonctionne plus vite,* indique Jean-Luc Dubouis. *Et plus on avance en âge et moins la machine à fabriquer des protéines marche. On se démuscle »*. C'est la raison pour laquelle les personnes âgées ont besoin d'un apport de protéines supplémentaires, de l'ordre de 1,5 g/kg et par jour, comme pour les sportifs.

Donner de l'énergie

La contraction du muscle durant l'effort réclame de l'énergie et entraîne toute une série de mécanismes. Dans un premier temps, pour lancer l'activité, l'organisme puise dans l'ATP résiduel. Puis la créatine prend le relais, sur une durée limitée aussi. *« Ce qui laisse le temps au troisième mécanisme de se mettre en route, c'est-à-dire le glucose stocké dans les muscles et le foie »*. La quatrième source ce sont que les graisses, les acides gras et les triglycérides. *« Cependant, 75 % de l'énergie est perdue en chaleur »*.
Le nutritionniste délivre donc quelques conseils basiques comme des apports en eau suffisants. Un manque d'eau de 2 % (ce qui représente un litre pour un corps de 70 kg) diminue la performance de 20 %. *« Il faut boire avant, pendant et après l'effort »*, conseille-t-il.
Pour ses apports en énergie, l'organisme a aussi besoin de sels minéraux. On les retrouve dans le calcium. Il en faut un gramme par jour, *« en principe, on n'en manque pas »*, précise le nutritionniste. Les épinards, les oranges, les laitages et les eaux minérales en contiennent. Quant au magnésium, on le retrouve dans les bananes, les noix et le chocolat, et le sodium, dans les produits de la mer. Le fer, qui apporte l'oxygène à la myoglobine, est puisé dans les viandes rouges, le boudin, les lentilles pour leur fer végétal, et le potassium dans les fruits et légumes. *« Sodium, potassium et calcium font que l'organisme marche bien »*, souligne Jean-Luc Dubouis.



ID / TD

Jean-Luc Dubouis, nutritionniste.

Des vitamines et du sommeil

Pour faire fonctionner les muscles les apports de glucides sont aussi indispensables. Il est recommandé d'avoir *« fait le plein »* de glycogène avant l'effort, en consommant de l'amidon, que l'on retrouve dans le pain ou les pommes de terre. La prise d'un gel sucré ou d'une compote permet de se réalimenter durant l'effort. Pour refaire le plein après l'activité physique, les pâtes ou le riz sont des réservoirs d'amidon.
Le corps a également besoin de vitamines. Elles sont au service des enzymes qui facilitent la réaction chimique dans le muscle. Les vitamines B1, B2, B3 sont à puiser dans les céréales complètes, la viande, les œufs ou le poisson ; la vitamine C, dans les fruits et légumes ; la D dans les poissons tels que la sardine, le hareng ou le foie de morue, mais aussi les œufs. Enfin, on retrouve la vitamine E dans les huiles comme celles d'olive ou de tournesol.
À ces apports, un sommeil de qualité, permet *« de mieux synthétiser le glycogène*, rapporte encore le spécialiste. *Il améliore la cicatrisation des fibres musculaires sollicitées pendant l'activité physique »*.

Isabelle Doucet

(1) Adénosine-triphosphate.
(2) Cette mesure s'appelle le MET ou Metabolic Equivalent of Task.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• 18 et 19 novembre

// Cité des vins de Beaune

La Cité des vins et des Climats de Beaune se met à l'heure de la vente des vins des Hospices. Retrouvez des animations en accès libre et en continu tout le week-end : visites guidées toutes les heures et un dîner unique au bar des Accords. Rendez-vous le samedi 18 novembre au 4e étage de la Cité, pour un dîner unique autour d'accords de mets et des vins des Hospices.

Réservation obligatoire pour le repas au bar des Accords sur www.coteclimatsvins-bourgogne.com

• Dimanche 26 novembre

// Forêt des enfants à Dijon

La Forêt des enfants est une action de Dijon métropole en faveur de la biodiversité, organisée au chemin de la Rente de Giron. Cette année, elle s'adresse à tous les habitants de la métropole et en particulier aux familles qui ont accueilli un enfant né entre octobre 2022 et septembre 2023. Les parents dont les enfants sont nés en 2021/2022 sont également invités. Au programme, de 9 heures à 16 heures : Plantation d'arbres pour célébrer les naissances de l'année, manège à propulsion parentale, balade en calèche (de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h), maquillage, coloriage, jeux en bois XXL, petite restauration (soupes, gaufres salées/sucrées…). Entrée gratuite.

metropole-dijon.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

Nièvre

• 31 octobre au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• 24 novembre au 31 décembre

// Marché de noël graphique

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateur.ice.s neversois, sont ravis de vous présenter la 2e édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 heures, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.



// TRADITION

Pissenlit blanc, la salade du Dunkerquois

Ils ne sont plus que cinq à encore cultiver le pissenlit blanc, cette salade d'hiver cousine de l'endive dont le bassin dunkerquois est le berceau depuis des générations. Un produit qui demande beaucoup de travail et de savoir-faire et qui mérite l'intérêt des jeunes générations.



Justine Demade Pellorce

Matthieu Becuwe et ses frères, Manu et Xavier, ont repris la ferme familiale - dite du Chêne vert - à Hoymille (Nord) et développent à la fois une activité de polyculture et de cueillette, mais aussi la culture très singulière du pissenlit blanc.

« Entre la mauvaise herbe et la plante médicinale », c'est là que Matthieu Becuwe situe le pissenlit blanc, cette variété de salade produite exclusivement dans le bassin dunkerquois par les derniers producteurs au monde. Avec ses frères, Manu et Xavier, ils ont repris la ferme familiale - dite du Chêne vert - à Hoymille (Nord) et développent à la fois une activité de polyculture et de cueillette, mais aussi cette culture très singulière du pissenlit blanc, plante de la famille de la chicorée au même titre que sa cousine l'endive. Une culture qui se maintient quoiqu'elle ait vu sa production décliner au fil du siècle : moins de 100 tonnes sont produites annuellement sur moins de 50 hectares, contre cinq fois plus au moment de la Seconde Guerre mondiale. C'est simple, on est passé d'une soixantaine de producteurs à cinq aujourd'hui, et plus que quatre en 2024. Quelques kilos sont aussi cultivés dans l'est de la France ou à Angers mais pas par des producteurs dédiés (à peine 2 % de la production nationale).

Ici, l'enjeu n'est finalement pas tant celui de sa production, que celui de sa consommation : produit de niche, le pissenlit blanc est un véritable ovni *« pour les moins de 45 ans »*, déplore Matthieu Becuwe.

Traditionnellement cultivé sur les terres sablonneuses de Rosendaël, quartier dunkerquois des maraîchers jusqu'à ce que les horticulteurs prennent le relais dans les années soixante-dix, le pissenlit blanc demeure une spécificité du bassin. *« Il a juste reculé de quelques kilomètres dans les terres »*, situe le Hoymillois. La récolte a lieu entre octobre et janvier/février, mais au Chêne vert on s'est organisé pour produire la salade toute l'année, avec des pics de consommation pour les fêtes de fin d'année ou à Pâques. À Hoymille, entre 100 et 400 kg de salade sont ainsi produits chaque jour, un travail de fourmi.

1 000 heures de travail à l'hectare

Les graines sont semées en mars (3 kg/hectare) et les plants repiqués en juin. Les frères Becuwe emblavent dix à douze hectares de pissenlits blancs qui pousseront en terre jusqu'à l'arrachage mécanique, à partir d'octobre, des racines atteignant le diamètre d'une pièce de deux euros. Compliqué en cet automne particulièrement pluvieux : *« On s'est équipé en conséquence, mais ça ne passe toujours pas »*, déplore Matthieu Becuwe, qui constate une baisse de la cadence de travail et des tâches plus fatigantes pour les hommes avec un retard induit de huit jours.

Le plus gros du travail commence alors seulement : il faut décortiquer les pissenlits en arrachant les feuilles vertes pour ne garder que le bourgeon, en prenant soin de ne pas abîmer l'épiderme qui l'entoure. Un travail minutieux que la dizaine de saisonniers habitués, qui viennent gonfler les effectifs pendant la période de récolte, de début octobre à début décembre, réalise avec une dextérité impressionnante. Ils travaillent au frais mais au sec dans un entrepôt jouxtant la cueillette, alors que cette étape se faisait historiquement à genoux, directement dans les champs. *« C'est, globalement, une production très gourmande en main-d'œuvre avec une moyenne de 900 à 1 100 heures de travail à l'hectare »*, avance le Nordiste.

Ainsi dénudées, les racines sont prêtes à être mises en chambre noire ou congelées afin de pouvoir constituer un stock pour produire tout au long de l'année. *« Les racines doivent être refroidies à -2,5°*, précise l'agriculteur. *À -3° nous perdons notre récolte, à - 2 °C ça repousse »*. Une précision qui s'accompagne, comme partout, de la pression du coût de l'énergie avec un kilowatt/heure qui est passé de 5 à 23 euros. De ce congélateur sera ensuite sorti un palox par jour. Les racines sont alors placées dans des bacs percés, au frais et au noir pour que les feuilles poussent tout en restant blanches, sur le principe des endives. Grosse différence, si les endives doivent garder les racines dans l'eau, c'est l'inverse pour le pissenlit blanc qui doit lui garder les feuilles humides mais les racines au sec. Il faut donc les arroser, quotidiennement, à la lance à incendie. Le cycle de pousse est de trois à quatre semaines, après quoi les feuilles seront sectionnées à la main à l'aide d'un couteau, en veillant à garder un centimètre de racine pour la conservation.

Détox par excellence

Les casiers de 10 kg sont ensuite commercialisés via la coopérative du marché de Phalempin (à laquelle adhérent trois des cinq producteurs de pissenlits blancs) qui les conditionne en sachets fraîcheur, caissettes… On les retrouvera dans les supermarchés, chez les grossistes ou à l'export. On peut également en trouver dans la boutique de la cueillette, sur place, à Hoymille.

Une culture longue et minutieuse, aux multiples étapes manuelles - le pissenlit blanc passe sept fois dans les mains de l'homme depuis sa sortie de pépinière en juin jusqu'à la mise en rayon - qui repose sur un savoir-faire historique. La salade, qui a un goût amer très prononcé - comme une endive mais en plus concentré -, craque sous la dent et s'accommode parfaitement en salades composées. On l'imagine dressée avec des noix, des lardons et du fromage. Le pissenlit blanc permet de manger des crudités au cœur de l'hiver, comme le chou ou l'endive.

Disponible toute l'année, il est aussi un gage d'originalité, surtout servi au moment des fêtes de fin d'année ou de Pâques. L'est de la France et les pays limitrophes, comme l'Allemagne, en sont friands. Mais les consommateurs sont de moins en moins nombreux et les plus jeunes ne connaissent même pas l'existence du pissenlit blanc, qui a pourtant des vertus détoxifiantes non négligeables. *« Idéal après carnaval »*, illustre Matthieu Becuwe. Un vrai produit dunkerquois aux ambitions internationales.

Justine Demade Pellorce



Justine Demade Pellorce

Le cycle de pousse du pissenlit blanc est de trois à quatre semaines, après quoi les feuilles seront sectionnées à la main à l'aide d'un couteau.